

CONTRAT URBAIN
DE
COHESION SOCIALE

*VILLE
DE
VITRY-LE-FRANCOIS*

2007 – 2009

Contrat urbain de cohésion sociale

Entre

L'Etat, représenté par le Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne

Et

La commune de Vitry-le-François, représentée par le Maire de la commune

Avec :

Le Conseil général de la Marne, représenté par

La Caisse d'allocations familiales, représentée par

L'organisme logeur Vitry-Habitat, représenté par

(...)

Vu la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

Vu les décisions prises lors du Comité interministériel à la ville du 9 mars 2006,

Vu la circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale,

Vu la circulaire du 15 septembre 2006 de la Délégation interministérielle à la ville portant sur la géographie prioritaire des contrats urbains de cohésion sociale, leur contenu et le calendrier de mise en œuvre,

Vu la circulaire du 4 décembre 2006 relative à la politique de prévention de la délinquance et à la préparation des contrats locaux de sécurité de nouvelle génération,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le contrat urbain de cohésion sociale est le document d'action stratégique, élaboré par les partenaires locaux, définissant le projet de développement urbain et social qu'ils s'engagent à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et leur environnement.

Il prend la suite du contrat de ville pour la période 2000-2006, tout en s'inscrivant dans une logique inédite de priorisation géographique et thématique d'intervention.

Il constitue un outil de coordination des outils sectoriels de programmation et de planification du territoire (annexe V), au premier rang desquels le programme de rénovation urbaine de Vitry-le-François, et intervient en complément. Il ne se substitue pas aux moyens de droit commun, mais les renforce au titre des crédits spécifiques alloués pour la mise en œuvre d'actions ciblant les territoires prioritaires.

Le contrat urbain de cohésion sociale vise à améliorer les conditions de vie, de tranquillité et de sécurité des habitants, à développer la citoyenneté, à favoriser l'expression des habitants pour en faire les acteurs du projet de cohésion sociale sur leur quartier, et à réduire les fractures sociales, économiques, spatiales, culturelles, éducatives, sanitaires et de genre sur le territoire de la ville.

Ce contrat s'adosse à un diagnostic partagé par les partenaires, précise les objectifs à atteindre, assortis d'indicateurs, et définit les programmes d'actions mis en œuvre pour réaliser ces objectifs.

Article 2 : Périmètre d'application

Le contrat urbain de cohésion sociale s'inscrit dans une logique d'intervention ciblée sur les quartiers retenus comme prioritaires. La nature et l'intensité de l'intervention des partenaires seront variables selon le degré de priorité attaché au quartier. Trois catégories d'intervention prioritaire ont été définies :

Priorité 1 : Intervention massive et coordonnée

Priorité 2 : Mobilisation de moyens spécifiques en complément du droit commun

Priorité 3 : Action de prévention et de coordination des moyens de droit commun

Sur la ville de Vitry-le-François, la géographie d'intervention prioritaire se décline comme suit :

Priorité 1 : Hamois, Rome Saint-Charles, Haute-Borne

Priorité 2 : le Désert, la Fauvarge

Priorité 3 : Ilôts sensibles des autres quartiers et communes du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (Blacy, Bignicourt-sur-Marne, Loisy-sur Marne, Marolles, Vitry-le-François, Couvrot et Vitry-en-Perthois)

Article 3 : Période d'application

Le contrat urbain de cohésion sociale est applicable pour 3 ans, à compter de son entrée en vigueur en 2007. Il sera reconductible, le cas échéant, pour la période 2010-2012 à l'issue de l'évaluation de mi-parcours.

Article 4 : Le projet urbain de cohésion sociale

Le projet urbain de cohésion sociale à l'échelle de la commune, en annexe I, présente, à partir d'une analyse générale et thématique de la situation actuelle, les orientations prioritaires à mettre en œuvre pour chacune des cinq thématiques retenues :

- amélioration de l'habitat et du cadre de vie ;
- accès à l'emploi et développement économique ;
- réussite éducative et égalité des chances ;
- accès à la santé ;
- citoyenneté et prévention de la délinquance.

Ce projet global et cohérent permet de positionner le contrat urbain de cohésion sociale au regard des orientations stratégiques de chacun des partenaires impliqués, et des outils sectoriels de programmation et de planification existants.

Il comprend également un volet portant sur les enjeux transversaux dont il sera tenu compte dans la mise en œuvre des orientations prioritaires pour l'ensemble des territoires retenus.

Pour Vitry-le-François, ces enjeux transversaux sont les suivants :

- l'intégration des quartiers dans la ville,
- la lutte contre les discriminations et l'intégration des populations immigrées et / ou issues de l'immigration,
- la mobilité,
- la formation des acteurs locaux.

L'alphabétisation et la lutte contre l'illettrisme, l'accès à la culture et au sport constituent des vecteurs indispensables à l'intégration.

Article 5 : Les champs d'intervention prioritaires

L'analyse générale et thématique de la situation des champs d'intervention ou quartiers retenus au titre de la géographie prioritaire constitue le socle essentiel à l'élaboration et à la déclinaison des programmes pluriannuels d'actions pour chaque quartier. Les enjeux majeurs sur chaque champ d'intervention prioritaire sont mis en exergue.

Les champs d'intervention prioritaires sont détaillés en annexe II.

Article 6 : Les programmes pluriannuels d'actions

Les programmes pluriannuels d'action, en annexe III, déclinent les orientations prioritaires dégagées dans le projet urbain de cohésion sociale sur les champs d'interventions prioritaires, avec des objectifs précis, lisibles et directement évaluables. Ils précisent les engagements des partenaires.

Ils se présentent sous forme de fiches action. Chacune de ces fiches précisera la nature de l'action menée et la thématique concernée, les objectifs poursuivis et les motivations de l'action au regard des besoins exprimés ou non, le porteur de l'action ainsi que les engagements des partenaires.

Les programmes pluriannuels d'action sont élaborés pour une période de 3 ans. Toutefois, le maintien, le renforcement ou la révision du financement des actions initialement sélectionnées seront examinés à l'occasion de l'évaluation annuelle du contrat urbain de cohésion sociale.

Article 7 : Le pilotage du contrat urbain de cohésion sociale

Le pilotage du contrat urbain de cohésion sociale est assuré par :

- le comité de pilotage ;
- le comité technique opérationnel ;
- l'équipe de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.).

Au vu de la taille de la ville et de la composition réduite de l'équipe M.O.U.S., la mise en place de comités territoriaux de suivi n'a pas lieu d'être. Les acteurs de terrain, porteurs de

projets, responsables institutionnels et associatifs auront à charge d'assurer la remontée de l'information nécessaire à la (re-)définition des orientations stratégiques.

Article 7 a : Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'instance politique et décisionnelle du contrat urbain de cohésion sociale. Il est le garant de la cohérence de l'ensemble du projet.

Il se réunit au moins une fois par an sous la co-présidence du Préfet de la région Champagne-Ardenne et de la Marne et du Maire de la commune de Vitry-le-François.

Il comprend un représentant de chaque institution signataire du contrat urbain de cohésion sociale.

Il peut s'adjoindre des personnalités qualifiées au regard des questions inscrites à l'ordre du jour.

Le comité de pilotage est en charge du pilotage stratégique du contrat urbain de cohésion sociale. A ce titre, cette instance :

- valide le diagnostic territorial ;
- définit annuellement les orientations stratégiques sur la base du bilan annuel des actions ;
- mobilise les moyens financiers et humains adéquats ;
- mandate la conduite du projet et l'instance technique de mise en œuvre et de suivi du projet ;
- veille à la cohérence interne de l'ensemble du projet et à son articulation avec les autres outils sectoriels de programmation et de planification du territoire ;
- procède aux arbitrages politiques et financiers nécessaires.

Article 7 b : Le comité technique opérationnel

Le comité technique opérationnel constitue le lieu d'animation, de coordination et de suivi technique du contrat urbain de cohésion sociale.

Il réunit l'ensemble des partenaires locaux engagés dans le financement, la mise en œuvre et le suivi local du projet urbain de cohésion sociale. Sa composition précise est arrêtée par le comité de pilotage.

A l'instar du comité de pilotage, il peut s'adjoindre des personnalités qualifiées au regard des questions inscrites à l'ordre du jour.

Le comité technique opérationnel :

- prépare le comité de pilotage ;
- veille à la bonne exécution des orientations fixées par le comité susmentionné ;
- formule des propositions ;
- statue sur la programmation annuelle d'actions ;
- prend acte du bilan annuel des actions menées ;
- réoriente aux besoins les axes d'intervention, après évaluation par le comité de pilotage.

Le Maire assure la responsabilité de la mise en œuvre de ce projet sur son territoire, et s'appuie sur un chef de projet et une équipe dédiée.

La tenue et l'animation du comité technique opérationnel se font sous la responsabilité du chef du projet urbain de cohésion sociale.

Article 7 c : L'équipe de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.).

L'équipe M.O.U.S. a pour missions de :

- assurer le suivi de la mise en œuvre sur le terrain des actions retenues dans la programmation annuelle ;
- procéder à leur évaluation annuelle à l'attention du comité de pilotage ;
- participer au montage d'actions nouvelles ;
- animer les réseaux des divers partenaires impliqués afin notamment d'en assurer l'information et la coordination ;
- concevoir et coordonner les actions de communication et de relations publiques liées au contrat urbain de cohésion sociale.

L'effectif de l'équipe de conduite de projet sera portée à quatre par la création d'un poste d'adjoint au chef de projet. Elle sera ainsi composée de :

- le chef de projet ;
- l'adjoint au chef de projet, ayant plus particulièrement à charge la coordination du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de l'Atelier Santé Ville ;
- un agent de développement socio-éducatif ;
- une secrétaire.

Article 8 : Les modalités d'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale

L'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale se décline de la manière suivante :

- la réalisation de bilans annuels ;
- une évaluation finale.

Article 8 a : La réalisation de bilans annuels

La programmation annuelle des actions fera l'objet d'un bilan annuel, à la fois quantitatif et qualitatif. Pour ce faire, l'équipe M.O.U.S. aura à charge de renseigner les indicateurs de résultats figurant en annexe IV, sur la base des informations fournis par les partenaires locaux. Ces indicateurs ont été définis au regard des axes structurants du projet urbain de cohésion sociale.

La qualité de cette évaluation annuelle dépend de l'implication de chacun des partenaires à assurer un suivi en continu, et par quartier prioritaire, des indicateurs mentionnés.

Les outils de suivi, d'observation et d'évaluation devront pour ce faire, être opérationnels dès la première année de programmation.

L'évaluation des actions menées dans le cadre du volet « Citoyenneté et prévention de la délinquance », qui seront inscrites au contrat local de sécurité en cours de réexamen, sera conduite au sein du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, enceinte dédiée à cette problématique.

Le document d'évaluation annuelle sera présenté chaque année devant l'assemblée délibérante de la Ville, conjointement au rapport d'utilisation des crédits de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et au rapport d'observation sur l'évolution des territoires en zones urbaines sensibles.

Article 8 b : L'évaluation finale

Le contrat urbain de cohésion sociale fera l'objet d'une évaluation à échéance de trois ans. Cette évaluation finale, effectuée sur la base des bilans annuels, présidera à la reconduction du contrat pour la période 2010-2012.

Elle reposera en particulier sur l'analyse de :

- l'adéquation des résultats obtenus aux objectifs poursuivis ;

- la mise en perspective des moyens mobilisés et leur pertinence au regard de leur finalité et de l'impact constaté ;
- les évolutions de toute nature constatées sur les territoires d'intervention prioritaires.

L'évaluation finale du contrat urbain de cohésion sociale sera confiée à un cabinet de consultants extérieurs sur la base d'un cahier des charges à définir.

Article 9 : Les modalités de financement et les engagements financiers des partenaires

Que ce soit pour les actions tri-annuelles ou annuelles les engagements financiers nécessaires à la mise en œuvre du présent contrat urbain de cohésion sociale seront précisés lors de chaque exercice dans le cadre du programme d'actions arrêté par chacun des partenaires signataires.

Pour sa part, l'Etat affectera les crédits dans le cadre des dotations ouvertes par les lois de finances annuelles.

Pour leur part, les autres partenaires inscriront annuellement les crédits dans le cadre de leur budget respectif.

La participation financière de chaque cosignataire sera définie au vu des dossiers présentés. Elle réclamera la mobilisation de plusieurs catégories de crédits :

- les crédits spécifiques affectés à la politique de la ville gérés par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ;
- les crédits inscrits dans le cadre de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ;
- les crédits de droit commun pour les actions en relevant ;
- les crédits délégués par l'Union Européenne pour les projets répondant aux critères d'attribution européens.

Le fonctionnement de l'Equipe M.O.U.S. du contrat urbain de cohésion sociale sera financé conjointement par la Ville de Vitry-le-François, l'Etat et l'Union Européenne dans le respect des règles comptables en vigueur.


ANNEXES

- I. Le projet urbain de cohésion sociale
- II. Les champs d'intervention prioritaires
- III. Les programmes pluriannuels d'actions
- IV. Les indicateurs de résultats
- V. Les outils sectoriels de programmation et de planification du territoire existants
- VI. Géographie d'intervention prioritaire : cartographie

Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Vitry-le-François

Vitry-le-François, le 16 Mars 2007

Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne
Préfet du Département de la Marne,
Délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances



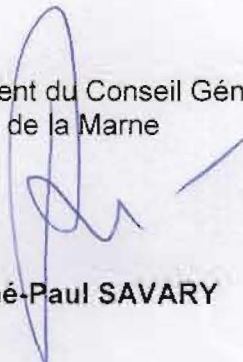
Philippe DESLANDES

Le Maire de Vitry-le-François
Président du C.L.S.P.D. de l'Agglomération de Vitry-le-François,



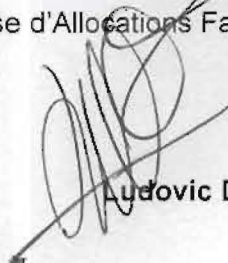
Michel BIARD

Le Président du Conseil Général
de la Marne



René-Paul SAVARY

Le Président
de la
Caisse d'Allocations Familiales de la Marne



Ludovic DUBLE

Le Directeur
de la
Caisse d'Allocations Familiales de la Marne

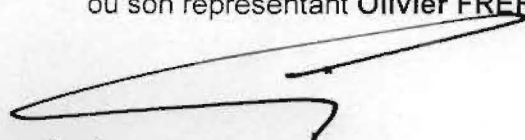


Jacques LAGIER

Pour la Société Vitry-Habitat

Le Président Michel HISTE

ou son représentant Olivier FRERY



DETAIL DES ANNEXES

I. Le projet urbain de cohésion sociale

A. Diagnostic général et thématique sur la ville de Vitry-le-François

A.1. Analyse générale

A.1.1. Contexte

A.1.2. Caractéristiques de la population vitryate

A.2. Analyse thématique et orientations prioritaires

A.2.1. Amélioration de l'habitat et du cadre de vie

Etat des lieux

Orientations prioritaires

A.2.2. Accès à l'emploi et développement économique

Etat des lieux

Orientations prioritaires

A.2.3. Réussite éducative et égalité des chances

Etat des lieux

Orientations prioritaires

A.2.4. Accès à la santé

Etat des lieux

Orientations prioritaires

A.2.5. Citoyenneté et prévention de la délinquance

Etat des lieux

Orientations prioritaires

B. Les enjeux transversaux

B.1. L'intégration des quartiers dans la ville

B.2. La lutte contre les discriminations

B.3. La mobilité

B.4. La formation des acteurs locaux

II. Les champs d'intervention prioritaires

A. Quartier du Hamois

A.1. Analyse générale du territoire

A.2. Analyse thématique

- A.2.1. Amélioration de l'habitat et du cadre de vie*
- A.2.2. Accès à l'emploi et développement économique*
- A.2.3. Réussite éducative*
- A.2.4. Accès à la santé*
- A.2.5. Citoyenneté et prévention de la délinquance*

B. Quartier Rome Saint-Charles

A.1. Analyse générale du territoire

A.2. Analyse thématique

- A.2.1. Amélioration de l'habitat et du cadre de vie*
- A.2.2. Accès à l'emploi et développement économique*
- A.2.3. Réussite éducative et égalité des chances*
- A.2.4. Accès à la santé*
- A.2.5. Citoyenneté et prévention de la délinquance*

C. Quartier de La Haute Borne

A.1. Analyse générale du territoire

A.2. Analyse thématique

- A.2.1. Amélioration de l'habitat et du cadre de vie*
- A.2.2. Accès à l'emploi et développement économique*
- A.2.3. Réussite éducative et égalité des chances*
- A.2.4. Accès à la santé*
- A.2.5. Citoyenneté et prévention de la délinquance*

D. Quartier du Désert

A.1. Analyse générale du territoire

A.2. Analyse thématique

- A.2.1. Amélioration de l'habitat et du cadre de vie*
- A.2.2. Accès à l'emploi et développement économique*
- A.2.3. Réussite éducative et égalité des chances*

A.2.4. Accès à la santé

A.2.5. Citoyenneté et prévention de la délinquance

E. Quartier de La Fauvarge

A.1. Analyse générale du territoire

A.2. Analyse thématique

A.2.1. Amélioration de l'habitat et du cadre de vie

A.2.2. Accès à l'emploi et développement économique

A.2.3. Réussite éducative et égalité des chances

A.2.4. Accès à la santé

A.2.5. Citoyenneté et prévention de la délinquance

III. Les programmes pluriannuels d'actions

IV. Les indicateurs de résultats

V. Outils sectoriels de programmation et de planification existants

A. Habitat et cadre de vie

B. Accès à l'emploi et développement économique

C. Réussite éducative et égalité des chances

D. Accès à la santé

E. Citoyenneté et prévention de la délinquance

VI. Géographie d'intervention prioritaire : cartographie

I. Le projet urbain de cohésion sociale

A. Diagnostic général et thématique sur la ville de Vitry-le-François

A.1. ANALYSE GENERALE

A.1.1. CONTEXTE

➤ Situation géographique

La commune de Vitry-le-François constitue le principal pôle urbain d'un arrondissement à dominante rurale, avec Pargny sur Saulx et Sermaize les Bains.

Située à 170 km à l'Est de Paris, au Sud-Est de la Marne, la ville de Vitry-le-François souffre d'un éloignement géographique par rapport au reste du département qui pèse assez lourdement sur ses perspectives de développement. Vingt-cinq et quarante-cinq kilomètres séparent la ville respectivement des autoroutes A26 (Calais-Troyes) et A4 (Paris-Metz). Vitry-le-François est également située à 25 minutes de l'Europort international de Vatry inauguré le 20 décembre 1999.

Enfin Vitry-le-François est un point important de raccordement des canaux navigables du Nord-Est de la France (canal de la Marne au Rhin, canal de la Marne à la Saône et canal latéral à la Marne).

➤ Situation économique

La ville de Vitry-le-François a connu d'importantes mutations économiques au cours de la période récente. L'année 2003 en particulier a été marquée par deux procédures de licenciements économiques particulièrement douloureuses pour la population vitryate.

Le tissu industriel de la ville, composé essentiellement d'unités relativement importantes, pâtit en effet d'une trop grande dépendance par rapport à des centres de décision extérieurs. S'y ajoute une relative faiblesse du tissu des petites et moyennes entreprises. Autant d'éléments qui rendent l'économie vitryate particulièrement poreuse aux fluctuations macro-économiques. 848 entreprises sont recensées sur le territoire de la commune.

Parallèlement un processus de diversification économique s'est engagé dans le domaine de la logistique et de l'électronique. Hors de la commune mais dont l'impact sur l'économie vitryate est non négligeable, le développement du site touristique du Lac du Der-Chantecoq est riche en potentialités économiques.

➤ Offre institutionnelle, scolaire et associative

Outre la sous-préfecture, on recense sur Vitry-le-François : un tribunal d'instance, une compagnie de gendarmerie, un centre hospitalier, un centre des impôts, une trésorerie principale et une subdivision DDE.

Forte de trois collèges publics, un collège privé et un lycée, l'offre scolaire est relativement dense sur la commune, et draine la majeure partie des élèves du secteur rural de l'arrondissement. En particulier, la cité scolaire François 1^{er} (un collège, un lycée général et technologique ainsi qu'un lycée professionnel) est l'une des plus importantes de la région Champagne-Ardenne.

219 associations sont présentes sur le territoire vitryat soit un rapport de 13 pour 1000 habitants. La densité du tissu associatif est toutefois contrastée sur le territoire vitryat, ces associations sont nombreuses mais bien souvent insuffisamment structurées pour répondre aux exigences de la politique de la ville.

A.1.2. ANALYSE DE LA POPULATION VITRYATE

➤ Composition démographique

Lors du dernier recensement datant de 1999, la ville de Vitry-le-François comptait 16 725 habitants, pour 6 868 ménages répartis comme suit :

- 42,8 % de jeunes âgés de moins de 25 ans ;
- 37,7 % d'habitants âgés de 25 à 64 ans ;
- 19,4 % de personnes âgées de plus de 64 ans.

Il convient de noter la forte proportion des jeunes de moins de 25 ans et, plus généralement, une assez forte concentration de la population aux deux extrémités de la pyramide des âges.

Autre particularité de la population vitryate : la part des familles monoparentales au nombre de 797 soit 11,6 % des ménages. La fragilisation de la cellule familiale ainsi que les problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les familles monoparentales doivent désormais être pleinement intégrés dans les politiques menées.

L'étude chronologique de la population de Vitry-le-François révèle une perte démographique constante à partir de 1975, même si celle-ci est désormais moins aiguë que par le passé. Une perte de l'ordre de 1,7 % a été enregistrée entre le recensement de 1990 et celui de 1999 contre une perte à hauteur de 6,7 % entre le recensement de 1982 et celui de 1990.

➤ Eléments d'analyse de la situation sociale des habitants de Vitry-le-François

Le contexte socio-économique est caractérisé notamment par la faiblesse des revenus des ménages et par la concentration croissante de facteurs négatifs sur les quartiers d'habitat social.

Le Revenu Moyen des Ménages (RMM) de la ville centre s'élève à 70,98 % du RMM national, et le pourcentage de ménages non imposables est de 60 % contre 48 % au niveau national.

L'enquête triennale sur le logement (décembre 2000) révèle pour le parc du principal organisme logeur, la Société Vitry-Habitat, un écart à la moyenne nationale encore plus significatif : 24 % des ménages ont un revenu inférieur à 20 % du plafond des ressources (contre 16 % au niveau national), et cet écart s'accroît de 5 points pour les emménagés récents (34 % contre 21 %).

Depuis 2003, le nombre de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) est en évolution constante. Bien que ce rythme haussier enregistre un ralentissement, cette tendance atteint des proportions préoccupantes, de l'ordre de 10,4 % en 2004 et 3,9 % en 2005. La ville de Vitry-le-François comptait ainsi 484 bénéficiaires du RMI au 31 décembre 2005.

Dans les quartiers d'habitat social, les CSP défavorisées représentent une proportion très élevée de la population. C'est notamment le cas de la Haute Borne de Rome Saint Charles et du Hamois. Les données 2005-2006 de l'éducation nationale sur les Catégories Socioprofessionnelles sont de ce point de vue édifiantes : le pourcentage de familles des

enfants des écoles maternelle et élémentaires appartenant aux C.S.P. défavorisées s'établit respectivement à 94%, 86% et 70% pour ces trois quartiers.

A.2. ANALYSE THEMATIQUE

A.2.1. AMELIORATION DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

ETAT DES LIEUX

➤ **La prédominance de l'habitat social**

Avec plus de 60 % de logements sociaux, soit une densité de plus de 200 logements sociaux pour 1000 habitants, la ville de Vitry-le-François se situe très nettement au-dessus de la moyenne de la France métropolitaine (70 logements sociaux pour 1000 habitants). Cette situation s'explique en grande partie par la destruction à 93 % de la ville au cours du Second conflit mondial, et les reconstructions à la hâte qui s'en sont suivies.

La ville de Vitry-le-François compte cinq quartiers d'habitat social, auxquels s'ajoutent le quartier des bords de Marne ainsi que de petits ensembles du centre-ville. Ces cinq quartiers accueillent près de 60 % de la population locale. Trois de ces quartiers sont classés en zone urbaine sensible (Rome Saint-Charles, le Désert, le Hamois) ou assimilée (la Fauvarge).

Le parc locatif social est réparti entre trois bailleurs sociaux, la Société Vitry-Habitat en détenant la très grande majorité (près de 95 %) avec notamment :

- 1033 logements sur les quartiers de Rome Saint-Charles et le Désert (à l'issue des démolitions conduites sur le quartier du Désert) ;
- 1 358 logements sur le quartier du Hamois ;
- 692 logement sur le quartier de la Fauvarge ;
- 153 logements sur le quartier de la Haute-Borne.

Au sein des quartiers d'habitat social, le parc de logements locatifs sociaux est essentiellement constitué de logements en immeubles collectifs construits selon les caractéristiques des « grands ensembles » des années 1960 et 1970. Ce type de logements représente en particulier 84 % des logements des quartiers Rome Saint-Charles et le Désert et 95 % des logements du quartier du Hamois. Le quartier de la Haute-Borne, qui a fait récemment l'objet de réhabilitations, souffre déjà de dégradations importantes.

Ces quartiers présentent toutes les caractéristiques sociales et urbaines des ensembles dégradés : précarisation des habitants, distances sociales et / ou physiques à la ville, dysfonctionnements liés à l'organisation urbaine de ces quartiers, dévalorisation manifeste du cadre de vie, obsolescence des logements. Autant d'éléments qui participent au processus de déqualification des quartiers d'habitat social.

Le programme de rénovation urbaine (PRU) de Vitry-le-François, dont la phase opérationnelle est en cours de réalisation sur le quartier du Désert, apportera une réponse d'envergure à la dégradation de l'habitat. Toutefois le quartier de la Haute-Borne, retenu au titre de la géographie prioritaire dans le présent contrat, n'est concerné qu'à la marge par ce programme.

Le centre-ville a fait l'objet d'une opération de requalification à partir de 1999.

➤ Un tissu urbain fragmenté

L'existence d'axes de circulation routiers et ferroviaires caractérisés par un trafic dense, les types d'habitat différenciés selon les quartiers cloisonnent fortement ces espaces. Cette fragmentation du tissu urbain est accentuée par la traversée de canaux qui, plus que des espaces d'agrément, constituent aussi des obstacles au développement de la cohésion territoriale et sociale à l'échelle de la ville.

Ainsi le quartier du Hamois, en dépit de sa grande proximité avec le centre-ville s'en trouve coupé physiquement, et éloigné symboliquement, par la RN 44 (Vitry-Reims) caractérisée par ailleurs par une très forte densité de circulation (13 7000 véhicules / jour dont 3400 poids lourds). De même la voie ferrée bordant au Nord une partie du quartier Rome Saint-Charles l'isole notoirement de la ville. Le quartier de la Haute-Borne se trouve privé de toute accroche urbaine, et forme un îlot très fortement enclavé d'habitat social. Outre les contingences physiques qui en découlent, les phénomènes de stigmatisation de ces quartiers sont à inclure dans l'analyse générale du cadre de vie de leurs habitants.

S'ajoute à cette fragmentation du tissu urbain l'absence de réseau de transports en commun susceptible d'en atténuer les effets. Les études réalisées dans le cadre du programme de rénovation urbaine de Vitry-le-François ont à ce titre mis en évidence la pertinence d'un tel réseau sous la forme de micro-bus circulant en boucle avec une fréquence de 15 à 20 minutes et reliant les quartiers d'habitat social au centre-ville et aux équipements principaux de l'agglomération.

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Sur le volet « habitat et cadre de vie », les actions qui seront menées dans le cadre du présent contrat s'inscrivent avant tout dans une logique de complémentarité et d'accompagnement des évolutions de l'habitat prévues dans le programme de rénovation urbaine de Vitry-le-François, programme qui constitue le cadre de référence.

- Accompagner les opérations de rénovation urbaine menées dans le cadre du programme de rénovation urbaine. Cela implique notamment de :
 - Assurer un suivi des habitants relogés et veiller à un relogement non discriminatoire notamment pour les publics immigrés et / ou issus de l'immigration ;
 - Veiller à ce que les opérations de résidentialisation ne se traduisent pas par une désertion des espaces de vie commun, et n'affectent pas de ce fait le lien social existant ;
 - Valoriser les acquis du PRU auprès de la population, y compris en amont de leur réalisation ;
- Favoriser l'accès au logement :
 - Au logement locatif social pour les jeunes au travers des outils spécifiques ;
 - Au logement des plus démunis par la mise en place de structures et dispositifs adaptés à l'accueil d'urgence et à l'accompagnement social de familles et personnes isolées en difficulté ;
 - Au logement pour le public immigré et / ou issu de l'immigration ;
- Améliorer le cadre de vie au travers :

- D'actions de formation et d'accompagnement dans l'entretien des espaces de vie communs et privés, ainsi que des actions de sensibilisation aux nuisances sonores et à l'expérimentation de la collecte enterrée ;
 - D'une intensification des relations entre les bailleurs et les locataires ;
 - D'une information plus accessible des habitants sur les équipements et ressources du quartier, sur l'offre institutionnelle et associative ;
- Développer le lien social en :
- Suscitant des rencontres entre les habitants, en favorisant leur participation active à l'organisation d'animations de quartiers, voire de ville ;
 - Soutenant la médiation pour le règlement des problèmes de voisinage ;

Les outils et dispositifs sectoriels déclinés ci-dessous constitueront autant de cadres de réflexion et d'action qui devront être mis en cohérence pour développer les actions du volet « Amélioration de l'habitat et du cadre de vie » : Programme de rénovation urbaine (PRU) de Vitry-le-François, Gestion urbaine de proximité (GUP), Plan local d'habitat (PLH), Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

A.2.2. ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ETAT DES LIEUX

➤ Caractéristiques générales du tissu économique de Vitry-le-François

En dépit d'une fragilité économique bien connue, la commune de Vitry-le-François bénéficie d'atouts incontestables sur le plan économique, et notamment :

- La proximité de grands axes de circulation routiers, autoroutiers, de lignes ferroviaires très fréquentées (et dans un avenir proche du TGV Est) et de la plateforme multimodale « Europort de Vatry » ;
- Une offre de formation initiale (3 collèges publics, 1 collège privé ainsi qu'un lycée général et technologique et un lycée professionnel regroupés au sein de la cité scolaire François 1^{er}) substantielle et relativement diversifiée, à l'inverse de l'offre de formation continue, peu étoffée ;
- La proximité d'une activité touristique en plein essor autour du lac du Der-Chantecoq.

Pour autant, les difficultés économiques de la ville sont réelles et se traduisent par une grande précarité de la population et tout particulièrement de la population des quartiers prioritaires dont il est ici question. L'insuffisante valorisation des atouts dont dispose la ville ne constitue qu'une explication très partielle de cette situation.

Le tissu économique, à dominante industrielle, a souffert de la réorganisation des modes de production et des restructurations, et cela même si le secteur industriel demeure le premier employeur. La vague de licenciements économiques en 2003 (85 personnes chez Sarreguemines Bâtiment-sanitaires et 120 personnes chez Meubles Roll) continue d'affecter la situation de l'emploi de la ville. La liquidation judiciaire de l'entreprise Sampi et le plan social de l'entreprise Sarreguemines Sanitaires, au mois d'août 2006, représentent au total plus d'une centaine d'emplois.

➤ **La formation initiale**

Trois collèges publics et un collège privé ainsi qu'une cité scolaire, comprenant :

Un lycée professionnel qui prépare à :

- 5 CAP et 7 BEP industriels tertiaires et services ;
- Bac professionnels en électricité, maintenance et pilotage des systèmes de production.

Un lycée général et technologique qui prépare à :

- baccalauréats généraux ;
- baccalauréats technologiques : génie électrique, génie mécanique, compta-gestion, action et communication administratives et action et communication commerciale ;
- BTS : en informatique et réseaux pour l'industrie et les services, mécanique et automatismes industriels, assistant de gestion PME – PMI ;
- plate-forme d'innovation et de transfert de technologie, à destination des PME-PMI (inscrite dans le Contrat de Plan Etat- Région).

➤ **L'offre de formation continue**

- Le GRETA des Pays Champenois s'appuie sur les ressources de la Cité scolaire,
- qui anime une antenne APP à Pargny sur Saulx et Sermaize les Bains.
- Le CPO (Centre Promotionnel d'Orcefont) est un organisme spécialisé dans les travaux publics, référencé par la Fédération Régionale des Travaux Publics.
- Les organismes (ADPS, BBF, Jarry Conseil, EMERGER, AKXIS, GLSA, IDEF, etc.) dispensent des formations du domaine général et de l'insertion professionnelle. L'ensemble de ces organismes assure des prestations pour l'ALE de Vitry.

Le territoire bénéficie de l'offre de formation du « Triangle » (Bar le Duc, Saint – Dizier, Vitry-le-François) et de l'offre régionale de formation (PRFP).

➤ **La situation de l'emploi**

Quatre constats prévalent aujourd'hui :

1/ Un nombre élevé de demandeurs d'emploi, en dépit de signes positifs fragiles sur l'année 2006

Le bassin d'emploi de Vitry-le-François se caractérise notamment par un nombre élevé de demandeurs d'emploi, facteur prépondérant dans la fragilisation du tissu social et la marginalisation de certaines catégories de population.

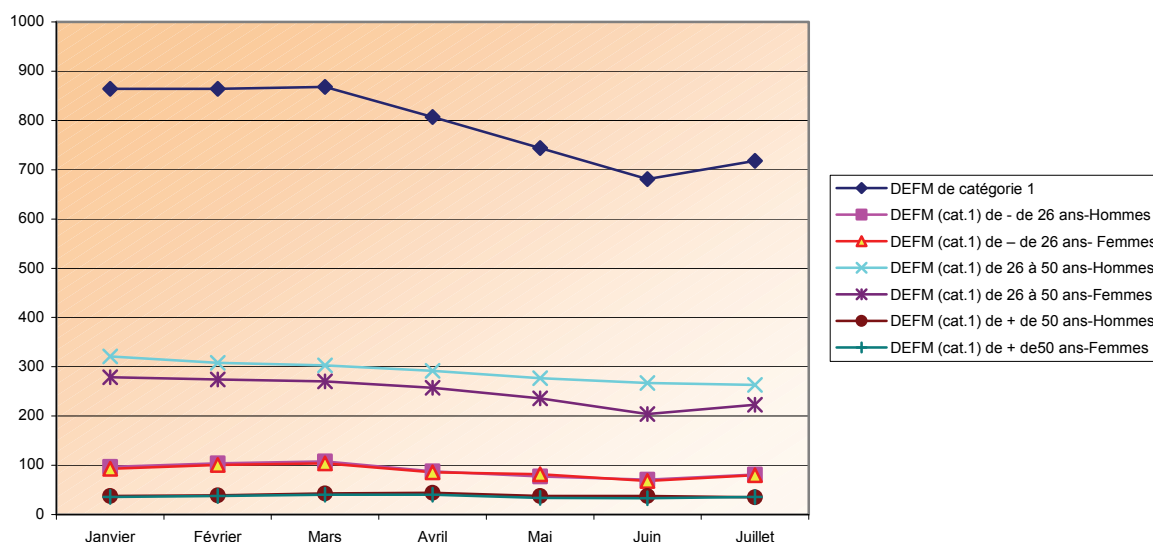
L'évolution des demandeurs d'emploi de catégorie 1 entre août 2004 et août 2005, inscrits à l'Agence locale pour l'emploi de Vitry-le-François, est légèrement en deçà de l'évolution marnaise (+ 2,1 pour l'arrondissement de Vitry-le-François contre + 2,4 % pour la Marne) mais bien supérieure à l'évolution enregistrée en région Champagne Ardenne (+ 0,6 %) et en France métropolitaine (+ 1,8 %).

Cette situation doit être tempérée par des signes récents d'amélioration. Sur la ville de Vitry-le-François, de février à juin 2006, la diminution de la demande d'emploi en fin de

mois (DEFM) de catégorie 1 est continue et sensible¹. Au mois de juin 2006, 681 demandeurs d'emploi de catégorie 1 ont été recensés sur la ville de Vitry-le-François, soit une baisse de 8 % par rapport au mois de mai 2006 et le niveau le plus faible enregistré depuis plusieurs mois. En dépit d'une légère augmentation de la DEFM de catégorie 1 au mois de juillet 2006 (+ 5 %), celle-ci demeure inférieure de 15 % à celle enregistrée au mois de juillet de l'année précédente.

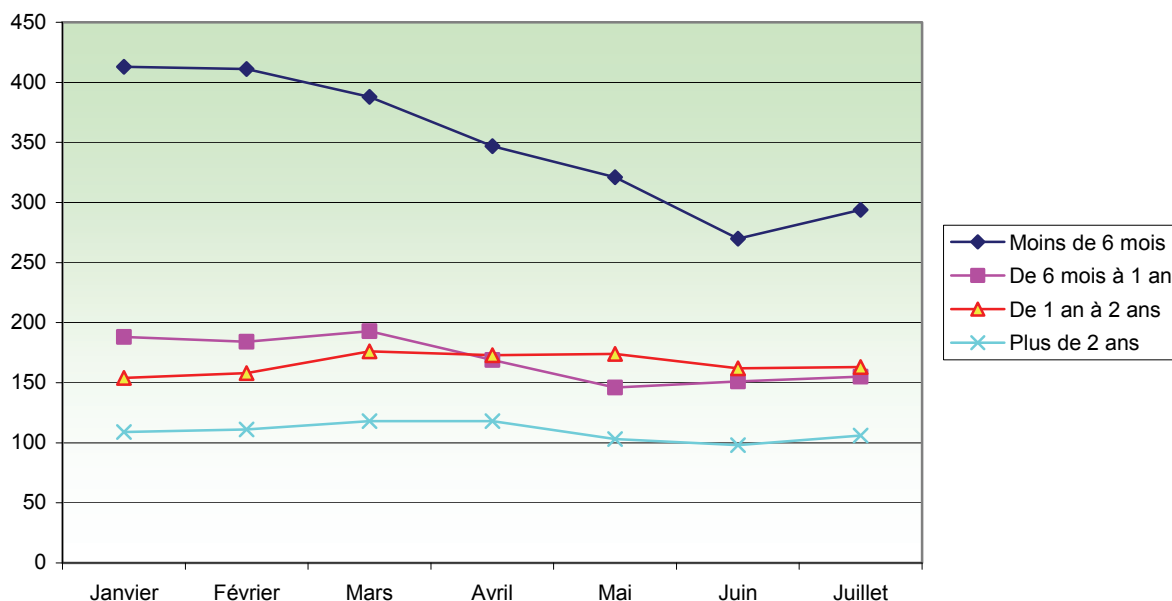
De façon générale, au mois de juin 2006, tous les indicateurs relatifs au nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 par tranche d'âge, par sexe, selon l'ancienneté et selon le niveau de formation sont en baisse, excepté les demandeurs d'emploi de catégorie 1 ayant entre 1 et 2 ans d'inscription qui enregistrent une hausse sensible de 12 % par rapport au mois de juin 2005, et les demandeurs d'emploi de catégorie 1 ayant une formation de niveau 4 (baccalauréat, brevet de technicien, métiers d'art). En valeur absolue, les demandeurs d'emploi de catégorie 1 âgés de 26 à 50 ans représentent la tranche d'âge la plus touchée par le chômage, en particulier le public masculin qui a tendance à stagner ou augmenter légèrement.

**Evolution des demandeurs d'emploi de catégorie 1 sur 2006 selon la tranche d'âge
(chiffres circonscrits à la ville de Vitry-le-François)**



¹ Source : relevés mensuels du Plan d'Actions Coordonnées pour la Prévention et le Traitement de la délinquance (chiffres de ce fait circonscrits à la ville de Vitry-le-François et non à l'arrondissement)

**Evolution des demandeurs d'emploi de catégorie 1 sur 2006 selon l'ancienneté
(chiffres circonscrits à la ville de Vitry-le-François)**



2/ Des publics particulièrement vulnérables clairement identifiés

Certains publics présentent une vulnérabilité toute particulière au chômage : les femmes, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, et les jeunes âgés de moins de 26 ans, même s'il est plus difficile de dégager une tendance de fond pour cette dernière catégorie.

Le nombre de demandeurs d'emploi (catégories 1 et 6) âgés de moins de 26 ans (27,3 % des demandeurs d'emploi de catégories 1 et 6 en août 2005) demeure supérieur à la moyenne départementale (25,4 %) et régionale (25 %) mais enregistre une baisse non négligeable.

En 2005, 743 personnes ont été reçues par la Mission locale de Vitry-le-François. Plus de 72 % étaient titulaires d'un niveau de qualification inférieur ou égal à V.

Les demandeurs d'emploi (catégories 1 et 6) de 50 ans et plus ne cessent d'augmenter. Ils représentaient 10,7 % des demandeurs d'emploi (catégories 1 et 6) en août 2003, 11,1 % en août 2004 et 12 % en août 2005. Leur proportion dans la population des demandeurs d'emploi demeure légèrement en deçà de la moyenne marnaise et champardennaise, mais leur augmentation doit inciter à la vigilance.

L'analyse du public pris en charge dans le cadre du plan local d'insertion par l'économie (PLIE) offre également des éléments d'interprétation intéressants, qu'il convient toutefois de considérer avec prudence au regard des spécificités du public auquel ce dispositif s'adresse et du faible nombre considéré :

- Entre janvier et mai 2006, 49 nouvelles entrées ont été enregistrées par l'équipe du PLIE de Vitry-le-François, s'ajoutant aux 32 personnes inscrites dans un parcours d'insertion depuis 2005.
- Le public féminin est surreprésenté puisqu'il constitue plus de la moitié (59 %) des bénéficiaires du PLIE. C'était déjà le cas en 2005 (58 % de l'ensemble du public).

- Le public drainé se caractérise par une très grande précarité : 35 % des bénéficiaires sont allocataires du RMI, 45 % sont des demandeurs d'emploi de longue durée (sur la période de janvier à mai 2006).
- Les jeunes (moins de 26 ans) représentent 20 % du public du PLIE en 2006 (toujours sur la même période). Ils étaient 32 % en 2005 et 25 % en 2004. L'insertion professionnelle des jeunes enregistre donc une nette d'amélioration. Pour autant, celle-ci ne s'inscrit pas dans une tendance de long terme.
- Enfin, le public pris en charge dans le cadre du PLIE se caractérise par un niveau de formation très faible. Près de 70 % des bénéficiaires d'un parcours d'insertion sur la commune entre janvier 2003 et mai 2006 étaient titulaires d'un niveau de formation inférieur à V.

3/ Une inadéquation entre l'offre et la demande subsiste sur la commune et, plus généralement, sur le bassin d'emploi de Vitry-le-François.

Ainsi certains fournisseurs d'offres dans le secteur du BTP éprouvent des difficultés de recrutement. Dans le cadre du plan local d'insertion par l'économie, les personnes bénéficiaires s'orientent plus facilement vers les métiers des services sociaux, éducatifs et des services aux entreprises. Si ces derniers représentent 36% des emplois pourvus dans ce cadre, l'industrie demeure le premier secteur d'emploi pour le public du PLIE.

L'hôtellerie et la restauration sont également peu attractifs alors que le développement de ces secteurs à proximité du lac du Der-Chantecoq constitue un vivier potentiel d'emplois. La faiblesse des capacités d'accueil et d'hébergement, notamment haut de gamme, restreint toutefois les perspectives d'emploi à ce stade.

Les prévisions en matière de recrutement font apparaître un besoin de main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs suivants :

- Le BTP ;
- Le transport et la logistique ;
- La mécanique, l'électricité et l'électronique ;
- Dans une moindre mesure, les services aux personnes, les services administratifs et commerciaux, la distribution et la vente, l'informatique et la production en industrie agro-alimentaire.

Enfin, à plus long terme, si l'industrie demeure aujourd'hui le pourvoyeur d'offres d'emploi le plus important, une marge de progression sensible semble résider dans le développement des services (hors BTP, commerce et transports). Ceux-ci représentent en effet 36,8 % des emplois, soit un chiffre nettement en deçà des moyennes marnaise (48,7 %) et champardennaise (46,9 %).

4/ Des freins à l'emploi identifiés

Certains freins à l'emploi peuvent être aisément identifiés :

- Le manque de mobilité de certains demandeurs d'emploi sur l'ensemble du bassin d'emploi de Vitry-le-François constitue un frein à l'emploi avéré. Le faible taux de motorisation sur le bassin d'emploi vient conforter ce constat : il est 30 % moins élevé que sur le reste du territoire français. Cette faible motorisation de la population est plus prégnante encore sur la commune de Vitry-le-François dans la mesure où le taux de motorisation en milieu rural sur le bassin d'emploi est sensiblement équivalent à celui enregistré en milieu rural sur le territoire français.

- Le manque de confiance en soi, l'absence de maîtrise des comportements et savoirs propres à faire aboutir positivement une recherche d'emploi freinent également le processus d'accès à l'emploi. Ce constat est encore plus prégnant lorsque l'on considère les publics les plus vulnérables (bénéficiaires du PLIE, chômeurs de longue durée notamment).

➤ **Les perspectives de développement économique**

Indépendamment du dynamisme de l'activité économique générale à plus grande échelle, la population de Vitry-le-François devrait bénéficier à plus ou moins long terme de la mise en œuvre ou de la poursuite de projets porteurs susceptibles d'impacter significativement la situation de l'emploi :

- Le tissu économique de la commune s'est enrichi d'une zone commerciale dite « zone commerciale de la Jouette » ;
- La poursuite de la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine constitue également un facteur créateur d'emplois en soi et au travers du plan local d'application de la Charte d'insertion.

Hors de la commune mais dans le bassin d'emploi de Vitry-le-François, les perspectives de développement économique suivantes sont à noter :

- Le développement du secteur touristique autour du Lac du Der-Chantecoq, plus grand réservoir artificiel d'Europe, à l'origine de la création de plusieurs infrastructures d'accueil notamment le complexe portuaire de Giffaumont-Champaubert labellisé « Pavillon Bleu » en 2002 et, depuis mai 2003, d'une résidence de tourisme d'une capacité de 350 personnes ;
- L'essor de l'aéroport de Vatry susceptible d'alléger le trafic aérien des aéroports de la région parisienne en termes de fret cargo et/ou fret passagers, et qui pourrait constituer un vivier non négligeable d'emplois dans les domaines de la logistique et de la maintenance industrielle ;
- La conversion, par l'opérateur Gaz de France, du gisement de Trois Fontaines l'Abbaye en zone de stockage souterrain, pour une mise en service prévue courant 2008 : cette opération devrait générer des embauches importantes au niveau local ainsi que, dans une moindre mesure, pour le fonctionnement du site (une vingtaine de personnes) .

L'arrivée de la ligne à grande vitesse Est à l'horizon septembre 2007 ne saurait être passée sous silence, même si ses répercussions sur le développement économique de la ville de Vitry-le-François demeurent à ce jour imprécises.

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

- Développer l'insertion par l'activité économique et, pour cela :
 - S'assurer du caractère durable de la baisse du chômage des jeunes ;
 - Cibler prioritairement, au travers d'actions d'accès à l'emploi, les chômeurs de longue durée ;
 - Veiller à augmenter la proportion des emplois stables pour les personnes ayant suivi un parcours d'insertion ;
- Offrir une offre de formation axée sur la professionnalisation et veiller à une adéquation entre l'offre de formation et les besoins de recrutement ;

- Lever les freins à l'emploi et à la formation existante au travers :
 - D'actions spécifiques à destination du public féminin et du public jeune (découverte des métiers, opérations de parrainage, etc.) ;
 - De l'insertion des objectifs de mixité sociale et de lutte contre les discriminations dans la promotion de l'accès à l'emploi, notamment l'emploi saisonnier, et y compris dans le secteur marchand (actions de sensibilisation) ;
 - D'une mobilité accrue ;
 - D'ateliers d'acquisition de techniques de recherche d'emploi et de « savoir être » utiles aux entretiens d'embauche ;
- Accompagner les perspectives de développement économique (mobilité accrue, respect du plan local d'application de la Charte d'insertion notamment).

La réduction du chômage des publics des quartiers prioritaires et particulièrement celui des jeunes est une priorité majeure du CUCS. L'enjeu est de réduire les déséquilibres en matière d'emploi qui restent considérables : le taux de chômage des zones urbaines sensibles est le double de la moyenne nationale. Le CUCS constitue le principal levier d'action pour que les quartiers prioritaires bénéficient pleinement du contexte d'amélioration de l'emploi au plan national.

Les leviers déterminants d'une politique d'accès à l'emploi des publics de la politique de la ville ne se situent pas sur le territoire circonscrit des quartiers concernés, mais bien à l'échelle de l'agglomération et du bassin d'emploi. Aussi pour faciliter la mise en œuvre de ces orientations, un « groupe solidarité emploi » (*tel que défini dans la circulaire D.G.E.F.P. /D.I.V. 2006 /34 du 13 Novembre 2006 relative au renforcement des moyens des politiques de l'emploi dans les territoires sensibles*) dont le pilotage sera assuré par le Directeur de la Mission Locale sera constitué à l'échelle du territoire du C.U.C.S..

Le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et le Plan local d'application de la Charte Nationale d'Insertion sont autant de cadres de réflexion et d'action qui devront être mis en cohérence pour développer les actions du volet « Accès à l'emploi et développement économique » du présent contrat.

A.2.3. REUSSITE EDUCATIVE ET EGALITE DES CHANCES

ETAT DES LIEUX

➤ Demande et offre éducatives

En juin 2006, Vitry-le-François comptait 4219 élèves inscrits dans le 1^{er} et le 2^d degré, répartis – enseignement public et enseignement privé sous contrat - dans 9 écoles maternelles, 8 écoles primaires, 4 collèges, un lycée général et technologique (LGT) et un lycée professionnel (LP), ces deux derniers établissements étant regroupés au sein de la cité scolaire François 1^{er}.

Les effectifs scolaires sont en diminution sensible depuis 2004. Entre 2005 et 2006, le total des élèves scolarisés a diminué de 4,3 %. Entre 2000 et 2004, il a enregistré une baisse de 16,3 %. Ce constat conforte l'une des préconisations du projet de réussite

éducative en 2004 : l'effort en matière de développement éducatif doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration qualitative.

➤ **Une réussite scolaire contrastée**

Le lycée François 1^{er}, en dépit d'une surreprésentation des C.S.P. défavorisées, supérieure selon les années de 7 à 16 points à celle de l'académie (de 2002 à 2005), obtient des taux de réussite des élèves aux baccalauréats général et technologique satisfaisants.

De 2002 à 2005, ils se situent entre 84 % et 82,7 % sur Vitry-le-François tandis qu'ils fluctuent entre 77,40 % et 79,50 % sur l'académie. Il en est de même pour les taux de réussite au baccalauréat professionnel, de 6 à 10 points supérieurs au taux attendu de l'académie pour cette même période.

La situation est plus contrastée pour les collèges comme en atteste ci-dessous le tableau des indicateurs 2005/2006 (Source I.A) qui fait apparaître des disparités importantes entre établissements en termes de répartition des C.S.P. défavorisées et une corrélation marquée avec les résultats aux évaluations 6^{ème} notamment en Français. Toutefois, les indicateurs relatifs à l'accès de 3^{ème} en seconde et au devenir des élèves de 3^{ème} à l'issue de la 2^{nde} générale sont encourageants avec des taux d'accès en 1^{ère} et notamment en 1^{ère}S supérieurs à la moyenne académique pour tous les collèges.

	collège ZEP	collège ZUS	collège Vieux Port	Académie
Nombre d'élèves scolarisés	517	632	588	NC
Répartition des CSP défavorisées (hors SEGPA)	70,6%	63,3%	56,5%	50,20%
Niveau scolaire				
Proportion d'élèves en retard de 2 ans ou + en 6 ^{ème}	4,90	3,60	0	2,5
Résultats aux évaluations 6 ^{ème} (écart au National en Français).....	-5,52	-1,67	+1,42	NC
Résultats aux évaluations 6 ^{ème} (écart au National en mathématiques)	-1,38	+ 4,79	+6,10	NC
Taux d'accès de 6 ^{ème} en 3 ^{ème}	74,10	69,2	84,5	72,7
Taux d'accès de 3 ^{ème} en 2 ^{nde} Générale.....	57,2	51,8	62,7	60,7
Devenir des élèves de 3 ^{ème} en fin de 2 ^{nde} Générale :				
vers une 1 ^{ère} Générale.....	80,80	67,2	74	77
vers une 1 ^{ère} S.....	34,09	33,9	40,8	31,8
Résultats au diplôme du brevet des collèges :				
écart à la moyenne départementale : Taux de réussite	-8,59	-4,09	+2,82	NC
écart à la moyenne départementale : Examen.....	0,08	-0,84	0,43	NC
écart à la moyenne départementale : Contrôle continu	-0,57	0,48	1,45	NC
Proportion d'enseignants de – de 30 ans dans les collèges.....	34,9	20,4	19	19,7

➤ **Analyse de la ZEP de Vitry-le-François**

Si les résultats de la zone d'éducation prioritaire (ZEP) de Vitry-le-François sont en deçà des moyennes nationales générales constatées par les principaux indicateurs, ils sont très encourageants au regard de l'amélioration constatée depuis 2001 en comparaison de la moyenne nationale des Zones d'Education Prioritaire.

En effet, au regard des évaluations réalisées dans le 1^{er} degré (CE2) et à l'entrée dans le 2^d degré (6^{ème}), la ZEP de Vitry-le-François se caractérise depuis 2002 par des scores dans les fondamentaux du socle de connaissance et de compétence largement supérieurs à la moyenne des ZEP françaises, mais encore en deçà des moyennes nationales générales.

A long terme, la ZEP de Vitry-le-François devrait tangenter les indicateurs nationaux de réussite scolaire.

Enfin, on ne saurait déconnecter les résultats de l'enseignement du second degré des apports de la Z.E.P. en termes de sens donné aux apprentissages et d'orientation. Les indicateurs sur le devenir des élèves de 3^{ème} à l'issue de la seconde générale ou technique et de la seconde professionnelle classent la Z.E.P. en meilleure position que l'académie (80,80% d'accès en première générale et technologique contre 77% pour l'académie – 10,60% en B.E.P. ou C.A.P. contre 2,70% pour l'académie).²

➤ **Intégration scolaire**

D'autres indicateurs de la réussite éducative, qui mesurent moins les compétences et connaissances acquises que l'intégration des élèves dans le système scolaire, révèlent des évolutions contrastées à court terme. Ainsi le taux d'absentéisme (total des ½ journées rapportées à 1000 élèves) a augmenté sur la période 2005-2006, particulièrement au lycée³. Si le nombre d'agressions verbales a significativement décru (- 44 %), le nombre d'agressions physiques a lui augmenté de 13,5 %, pour se conformer en valeur absolue à la moyenne nationale 2005 (collèges, LGT et LP confondus).

Dans l'ensemble, la ville de Vitry-le-François se caractérise sur les dernières années par une convergence à la hausse des indicateurs de la réussite éducative. Toutefois, ils demeurent encore en deçà des moyennes départementales et nationales, et sont soumis à une forte variabilité à plus court terme. Ces indicateurs plaident pour le renforcement des acquis des dernières années par un redéploiement des dispositifs existants ciblé et adapté aux glissements de population fragilisées générés par le P.R.U. (notamment sur le Hamois ou les indicateurs d'environnement et les indicateurs scolaires affichent une tendance négative).

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

- Au vu de l'amélioration de la plupart des indicateurs connus de réussite scolaire sur la commune de Vitry-le-François, prolonger les principaux dispositifs en place et les renforcer dans les quartiers où les évolutions sont le moins stabilisées (C.E.L., C.L.A.S., R.E.A.P., Contrat Ville Lecture, Espace Culture Multimédia, Plan Local d'Education Artistique) ;
- Soutenir et prolonger les actions menées dans le cadre du dispositif de réussite éducative et du programme ZEP ;
- Concentrer une large part des actions menées sur l'enseignement du 1^{er} degré, au regard de l'importance déterminante des apprentissages fondamentaux pour la suite du parcours scolaire ;

² Cf : voir évaluation plus détaillée du contrat de réussite de la Z.E.P.

³ Il est passé de 1769 à 1949, soit une augmentation de 10,1 %.

- Renforcer l'action éducative de l'Equipe de Prévention et de Médiation auprès des jeunes et de leurs familles,
- Accompagner la parentalité et, pour cela :
 - Former les acteurs locaux au soutien à la parentalité et à l'interculturalité ;
 - Renforcer le dialogue entre parents et acteurs éducatifs, dès que l'autorité parentale présente les premiers signes de faiblesse ;
 - Impliquer davantage les parents dans les projets éducatifs et favoriser des échanges entre parents autour de l'éducation, sous l'éclairage de professionnels ;
- Accorder une attention particulière aux enfants nouvellement arrivés en France afin de les soutenir dans leur acquisition des fondamentaux de la langue française et associer leur environnement familial à cette démarche, notamment en favorisant la connaissance de la société d'accueil ;
- Renforcer et conjuguer les moyens dans et hors l'école pour lutter contre le décrochage scolaire et, pour ce faire, développer les structures et dispositifs périscolaires ;
- Faciliter la coordination entre les acteurs éducatifs, les travailleurs sociaux et les professionnels de santé afin de détecter et traiter le plus en amont possible les difficultés susceptibles d'impacter la réussite éducative.

Les outils et dispositifs sectoriels déclinés ci-dessous constitueront autant de cadres de réflexion et d'action qui devront être mis en cohérence pour développer les actions du volet « Réussite éducative et égalité des chances » du présent contrat : Programme d'accompagnement de la Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP), Dispositif Réussite Educative, Contrat éducatif local (CEL), Contrat local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Réseau d'écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAP), Plan local d'Education Artistique (PLEA), Contrat Ville Lecture, Espace Culture Multimédia (ECM), Contrat Enfance, Contrat Temps Libre, Contrat Enfance Jeunesse, Contrat Local de Sécurité et de Prévention.

A.2.4. ACCES A LA SANTE

ETAT DES LIEUX

➤ **Les pathologies et comportements les plus fréquemment identifiés**

Certains comportements en matière de santé sont particulièrement préoccupants, et connaissent un développement qui appelle à une vigilance accrue.

- La souffrance psychique, le mal-être

La problématique du « mal-être » est particulièrement prégnante à Vitry-le-François, et peut être de nature réactionnelle par rapport aux difficultés économiques et sociales rencontrées par les habitants. Dans ses formes les plus extrêmes, elle se traduit par un taux

de décès liés au suicide supérieur à la moyenne nationale : 2,55 % sur la commune de Vitry-le-François contre 1,96 % en moyenne sur le territoire français.

- Les conduites à risque

Le développement des pratiques addictives est manifeste. La consommation d'alcool, touche également les jeunes femmes, même si elle est moins visible, mais aussi un public de plus en plus jeune (collégiens). Si elle vient au premier rang des pratiques addictives, elle ne saurait occulter d'autres consommations, qui en raison de leur caractère illicite, sont moins perceptibles.

Les enquêtes menées dans le cadre du diagnostic Atelier Santé Ville (ASV) indiquent une absence totale de prise de conscience des risques de dépendance à d'alcool dont la consommation est avant tout perçue sous l'angle festif.

Le traitement de l'alcoolisation se traduit par l'accueil par le CMP de personnes confrontées à des difficultés dans ce domaine et par des sevrages à l'hôpital. Il est à ce stade trop tôt pour dresser un premier bilan des permanences alcoologiques tenues par le CCAA de Châlons à Vitry-le-François depuis janvier 2006.

Au rang des conduites à risque ignorées ou sous-estimées figurent également les pratiques sexuelles non protégées.

- Les autres pathologies les plus souvent observées au sein de la population vitryate

Outre l'alcoolisation et les troubles mentaux, les pathologies les plus fréquentes et qui appellent par conséquent des actions de prévention et de détection d'ampleur sont le diabète, les tumeurs et les problèmes bucco-dentaires particulièrement chez les jeunes.

➤ **Les freins à l'accès la santé**

- Des insuffisances structurelles en professionnels de santé et structures d'accueil

De manière générale, si la couverture de la ville en médecins généralistes est acceptable, le déficit le plus manifeste concerne le domaine social et paramédical.

La ville de Vitry-le-François compte 26 médecins généralistes, et 39 spécialistes dont 20 dentistes, un hôpital (quartier du Désert), une clinique et un centre de médecine du travail. Une cinquantaine de praticiens exercent à l'hôpital de Vitry-le-François et à la clinique de la Renaissance. Les praticiens libéraux exercent dans le centre-ville dans leur quasi totalité (un seul médecin généraliste sur le quartier de la Fauvarge).

Les insuffisances en matières d'offre de santé touchent notamment :

- Certaines spécialités telles l'ophtalmologie, la pédiatrie, l'ORL (un praticien), la kinésithérapie, l'IRM, l'orthophonie (deux praticiens), l'ergothérapie, la psychologie pour enfants et adolescents : le manque de ressources se traduit par des délais d'attente dissuasifs ;
- Les structures aptes à assurer le traitement des conduites addictives, en particulier l'alcoolisation;
- Les structures du secteur psychiatrique quasi inexistantes sur la ville (aucun lit d'hospitalisation pour les jeunes suicidaires) : le déficit de structures d'accueil dans le domaine de la santé mentale constitue toutefois davantage un problème marnais qu'un problème spécifiquement vitryat ;

- Les structures et le personnel (en tout premier lieu les infirmières dont la densité est trois fois moins élevée que sur le territoire français) permettant d'assurer le maintien à domicile des personnes âgées.

- Une connaissance insuffisante des ressources disponibles

A ce déficit structurel indéniable dans certaines spécialités médicales ou en matière d'accueil social et paramédical, s'ajoute une connaissance a priori insuffisante des ressources existantes sur la ville de Vitry-le-François ou, pour certaines pathologies, dans le reste du département, par les professionnels de l'action éducative, sociale et sanitaire, et par les habitants. Cet état de fait freine de façon substantielle l'orientation des patients vers les structures adaptées. C'est notamment le cas pour les ressources en matière de traitement des conduites addictives à Châlons-en-Champagne ou Saint-Dizier.

Parmi la population de Vitry-le-François, cette même méconnaissance peut avoir pour origine un manque d'information en général, ou encore le déni d'une pathologie.

- Des freins d'ordre financier

Les enquêtes menées dans le cadre du diagnostic Atelier Santé Ville (ASV) mettent en exergue le caractère dissuasif des prix des consultations de spécialistes, de médicaments ou traitements non remboursés, tels les patchs anti-tabacs, et des mutuelles.

Les habitants les plus défavorisés sont souvent peu au fait de leurs droits en matière de santé, des modalités de remboursement des consultations et médicaments et de la palette des mutuelles qui peuvent être contractées.

- Une mobilité restreinte

Les insuffisances structurelles ainsi que les densités contrastées en professionnels de santé ou en structures d'accueil pourraient en partie être atténuées par le déplacement des habitants concernés au sein de la ville ou en dehors et en particulier vers Châlons, Reims, Saint-Dizier.

Ce palliatif demeure pour l'instant à l'état virtuel du fait notamment de la faible motorisation de la population vitryate.

A cette mobilité restreinte des habitants s'ajouterait le refus de déplacement de quelques praticiens dans certains quartiers au regard de l'insécurité réelle ou perçue de ces quartiers.

- L'existence de barrières d'ordre psychologique

Les enquêtes menées dans le cadre du diagnostic ASV pointent la peur du traitement ainsi qu'une perception du monde médical vécu comme complexe et peu accessible. L'hôpital est le premier concerné par ces réticences liées à un imaginaire collectif et individuel faussé.

➤ **Environnement et santé**

Certains comportements gagneraient à se développer afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants notamment en matière de respect de la tranquillité sonore d'autrui et de propreté des espaces partagés. Ces nuisances fréquemment évoquées par les habitants contribuent à l'érosion du lien social existant.

➤ **L'accompagnement de la parentalité en matière de santé**

Les parents demeurent les premiers acteurs de la santé des jeunes. Premier relais d'acquisition des comportements en matière de santé, ils éprouvent des difficultés réelles à jouer pleinement ce rôle de prévention et d'éducation à la santé lorsque le lien parents-enfants est partiellement rompu.

Les dispositifs existants ne concernent qu'un public restreint ; les lieux d'écoute et d'échange animés par des professionnels font défaut.

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

Les axes retenus au titre de l'Atelier Santé Ville constitueront le cadre premier des orientations préconisées ci-dessous.

- Intensifier et coordonner les actions d'éducation à la santé et de prévention sur les conduites à risque et les pathologies qui en résultent, objet d'un développement préoccupant (alcoolisation des jeunes, nutrition etc,) ;
- Faciliter la mise en réseau des professionnels de santé, du monde de l'éducation et des partenaires sociaux, notamment sous forme de formations-actions notamment autour de la promotion de la « Santé/bien-être » ;
- Lever les freins identifiés en matière d'accès à la santé et, pour cela :
 - Améliorer la connaissance des ressources disponibles par :
 - la population vitryate, notamment en accentuant la visibilité et l'identification des lieux d'accueil et de leurs missions ;
 - les acteurs sociaux, éducatifs et de santé au travers de rencontres interprofessionnelles;
 - Mieux informer les habitants sur leurs droits (remboursement) et sur le fonctionnement des services de santé;
 - Valoriser l'image des professionnels de santé auprès de la population, notamment en les incitant à mener des actions de sensibilisation auprès des habitants au travers d'ateliers et de rencontres ;
- Accompagner et aider l'exercice de la parentalité dans le domaine de la santé, en particulier en offrant aux parents en difficulté des lieux d'écoute, d'échange et de conseil.

L'Atelier Santé Ville constituera le cadre principal de mise en cohérence des actions du volet « Accès à la santé » du présent contrat.

A.2.5. CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

La circulaire du 4 décembre 2006 du Ministère de l'Intérieur (INTK 06 001 10 C) prévoit la rénovation des contrats locaux de sécurité (CLS), compte tenu de l'application contrastée de ces dispositifs et de l'évolution des phénomènes de délinquance depuis la mise en place des premiers CLS. Au travers du réexamen critique de ces dispositifs, l'objectif est de « donner une nouvelle impulsion à la prévention de la délinquance ».

Le CLS de la communauté de communes de Vitry-le-François a été signé le 21 janvier 2001. Au cours du 1^{er} trimestre 2007, un diagnostic local de sécurité sera réalisé sur la ville de Vitry-le-François. Sur la base de ce diagnostic, seront décidées les nouvelles orientations et modalités du CLS.

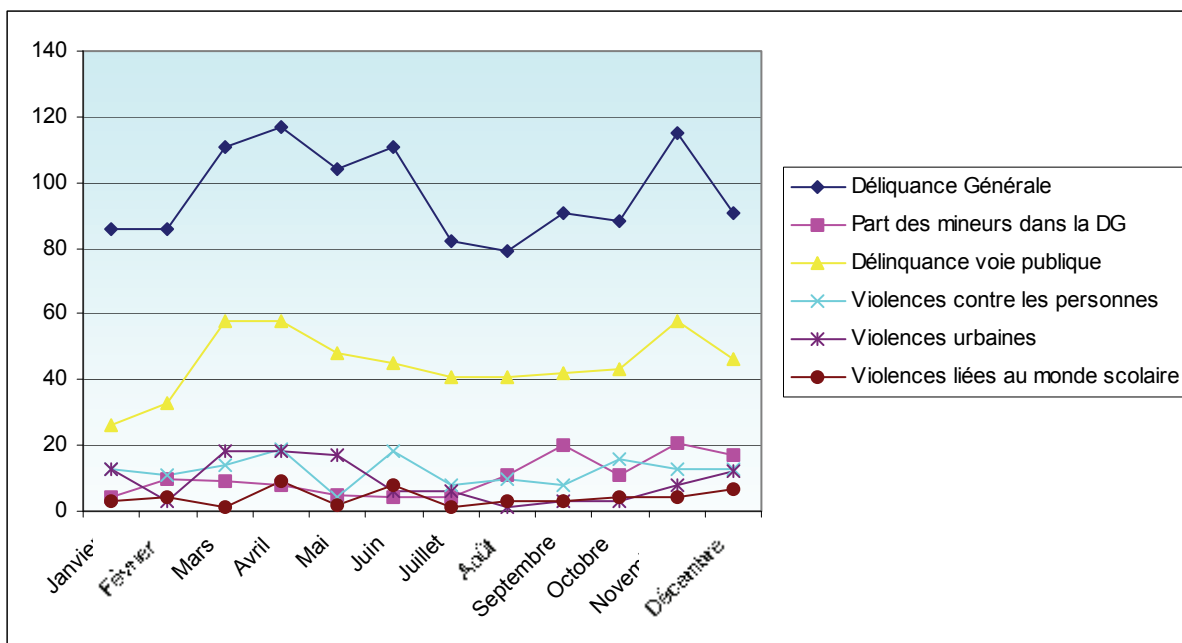
Le CLS en cours de révision constituera l'outil de formalisation et de planification des actions proposées et validées par le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, cadre premier de concertation en la matière. Le plan d'actions coordonnées pour la prévention et le traitement de la délinquance, déclinaison locale du « plan pilote 25 quartier », demeure le support de réflexion le plus adéquat.

Afin d'optimiser la mise en cohérence des différents outils sectoriels dans le domaine de la prévention de la délinquance ainsi que la prise en considération de l'ensemble des facteurs de délinquance, le programme d'actions du CLS en cours de révision constituera le volet « citoyenneté et prévention de la délinquance » du contrat urbain de cohésion sociale de Vitry-le-François. Les conclusions du diagnostic local de sécurité permettront de déterminer la pertinence de retenir un même périmètre d'action. A l'instar du présent contrat, la période d'application du CLS sera de 3 ans. Il pourra être reconduit sur la période 2010-2012. Le financement des actions programmées dans le cadre du CLS devra être inscrit dans le tableau financier du contrat urbain de cohésion sociale.

ETAT DES LIEUX

➤ **Les chiffres de la délinquance**

- Une tendance baissière encourageante en 2006



La tendance est à une régression significative de la délinquance générale sur Vitry-le-François en 2006, soit une baisse de 16,6 % par rapport à l'année précédente (de 10,1 % et 13,54 % sur les 6 et 9 premiers mois de l'année 2006 par rapport aux mêmes périodes sur l'année 2005).

Cette évolution positive a notamment pour origine une maîtrise très nette de la délinquance de voie publique caractérisée par un mouvement de décrue à partir du mois de mars 2006 puis de stabilisation, en dépit d'un pic en novembre. Une baisse de 13,2 % est ainsi constatée sur l'année 2006 par rapport à 2005. Cette tendance plaide pour une poursuite des actions actuellement menées et pour un renforcement du dispositif existant, en particulier du plan d'actions coordonnées pour la prévention et le traitement de la délinquance. Une approche globale des problématiques relatives à la prévention de la délinquance a été retenue pour l'application de ce dispositif et au sein du CLSPD en formation plénière et restreinte. Les préoccupations en matière de délinquance ont également été pleinement intégrées au programme de rénovation urbaine de Vitry-le-François en favorisant le décroisement des quartiers et précisant les délimitations entre espaces publics et espaces privés.

	2005	2006	Evolution
Délinquance générale (DG)	1392	1161	- 16,6 %
Part des mineurs dans la DG	97	107	+ 10,3 %
Délinquance de voie publique (DVP)	621	539	- 13,2 %
Violences contre les personnes	159	147	- 7,5 %
Violences urbaines	156	103	- 34 %
Violences liées au monde scolaire	44	48	+ 9,1 %

Sur l'année 2006, la courbe de la délinquance générale se caractérise par des fluctuations d'une ampleur relativement modérée. Après une stagnation sur les deux premiers mois de l'année puis une recrudescence assez sensible des faits de délinquance,

un mouvement de décrue régulier s'est amorcé jusqu'en août. La fin de l'année se caractérise par une augmentation notable de la délinquance générale, à l'instar des années précédentes. Toutefois, les dispositifs mis en place en fin d'année ont permis de juguler efficacement cette hausse.

- En dépit de la maîtrise de la délinquance de voie publique, des évolutions contrastées pour certaines catégories de délinquance

Les courbes des violences urbaines, des violences contre les personnes et des violences liées au monde scolaire en 2006 font apparaître des évolutions contrastées et présentent des fluctuations d'une ampleur plus importante.

Toutefois, la tendance est très positive s'agissant des violences urbaines en baisse de 34 % en 2006 par rapport à l'année précédente. S'agissant des violences contre les personnes en légère diminution (- 7,5 %) grâce à un mouvement de décrue sensible amorcé au second semestre 2006, la tendance paraît encourageante, mais la prudence reste de rigueur.

En dépit du faible nombre de faits concernés en matière de violences physiques et de violences en milieu scolaire, se greffent sur ces évolutions des pics de violence fortement anxiogènes pour la population vitryate :

- Si les violences faites aux personnes (essentiellement non crapuleuses) ont légèrement diminué en 2006, les mois d'avril, de juin et d'octobre se caractérisent par des pics notables par rapport au mois précédent.
 - Un pic similaire apparaît s'agissant des violences en milieu scolaire aux mois d'avril et de juin (augmentation caractéristique de la période de fin d'année scolaire).
- Une préoccupation pérenne : la part des mineurs mis en cause

La baisse générale de la délinquance ne concerne pas les faits imputables à des mineurs qui sont passés de 97 à 107 entre 2005 et 2006. Si l'augmentation du nombre de mineurs mis en cause est à relativiser au regard du faible nombre de faits concernés, la persistance de ce phénomène demeure particulièrement préoccupante. La part des mineurs mis en cause dans la délinquance générale s'élève ainsi à 32,6 % sur Vitry-le-François, soit un taux bien supérieur à la moyenne nationale (18,5 % environ) et même à la moyenne marnaise (près de 24 %).

Dans le même registre, les violences aux abords des établissements scolaires constituent un bémol notable aux résultats très positifs de 2006. Ce phénomène est d'autant plus préoccupant qu'il concerne bien souvent des jeunes de 10 à 13 ans. Les violences liées au monde scolaire ont augmenté de 9,1 % en 2006. Même si cette augmentation ne représente que 4 faits, ces derniers sont cependant suffisamment marquants pour retenir l'attention.

➤ **Analyse des ressorts de la délinquance**

Les ressorts de la délinquance sur la ville de Vitry-le-François ne présentent pas de caractéristiques particulières. Ils reposent, en partie et pour certaines formes de délinquance, sur le cumul de handicaps lourds, parmi lesquels :

- le désœuvrement consécutif à une sortie prématurée du système éducatif ou à un chômage prolongé ;
- une alcoolisation ou une consommation excessive de produits addictifs.

- un contexte familial fragile ;
- la précarité.

➤ **Éléments d'interprétation de la délinquance sur les quartiers prioritaires**

L'analyse de la délinquance sur la géographie prioritaire retenue dans le présent contrat peut susciter une certaine perplexité dans la mesure où les cinq quartiers prioritaires en catégories 1 et 2 enregistrent une baisse très significative du nombre des procédures (relevées sur le cahier PV de la gendarmerie). Cette baisse est comprise entre 27,8% (le Désert) et 48,3 % (la Haute Borne), à l'exception de la Fauvarge où l'on constate une très légère hausse (chiffres cumulés sur les 9 premiers mois de l'année 2006 par rapport à la même période sur 2005).

Cette tendance est confirmée par le relevé des incidents effectué par le bailleur (Vitry-Habitat) qui assure depuis 2003 un suivi ciblé (par quartier et par bâtiment) de tous les incidents portés à sa connaissance (dégradations de tous ordres, troubles de voisinage, etc.) et de ses dépôts de plainte.

L'analyse de ces données permet de mesurer l'évolution du climat social, des incivilités et du sentiment d'insécurité qu'elles génèrent. Ce suivi minutieux permet aussi au bailleur d'orienter son choix de mesures techniques (sécurisation des halls d'entrées, gestion des ascenseurs, etc.), ou la mise en place de procédures de réparation des dommages.

Cette tendance constatée sur les quartiers prioritaires en catégories 1 et 2 ne doit pas occulter le report de la délinquance sur le centre-ville (hausse de 40,4 ,% du nombre de procédures enregistrées sur les 9 premiers mois de 2006 par rapport à la même période sur l'année 2005). Elle ne doit par ailleurs pas être interprétée comme la nécessité de revoir la géographie des besoins en matière de prévention de la délinquance dans la mesure où l'on ne saurait présumer de l'origine géographique des délinquants. Les besoins en matière de prévention demeurent prégnants sur les territoires retenus au titre des quartiers prioritaires et les résultats obtenus, plaident pour la poursuite des efforts menés.

En outre, les données des services de la gendarmerie portent sur l'enregistrement de procédures et non sur la comptabilisation des faits de délinquance.

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

- Cibler prioritairement la délinquance des mineurs en termes de prévention mais aussi de recherche coordonnée de solutions pour la prise en charge des mineurs délinquants récidivistes ;
- Renforcer l'accès au droit par une meilleure information des victimes sur leurs droits et sur les structures d'accueil ;
- Réduire le sentiment d'insécurité dans les quartiers retenus au titre de la géographie prioritaire en :
 - Agissant d'abord sur les causes des actes d'incivilité (alcoolisation excessive, désœuvrement, etc.) ;
 - Confortant les missions éducatives de l'équipe de prévention et de médiation dans chaque quartier ;
 - Créant des lieux d'écoute et de débat au sein de la population ;

- Impliquant davantage les bailleurs dans des actions de surveillance ciblées ;
- Lutter contre les violences familiales, conjugales et parentales en soutenant et renforçant :
 - La détection précoce des situations de détresse liées à des violences familiales ;
 - Une prise en charge rapide et adaptée des victimes ;
- Améliorer la prévention de la délinquance au travers :
 - D'un approfondissement de la réflexion, menée dans le cadre du plan de rénovation urbaine, sur la réduction des zones d'insécurité (notamment une meilleure identification des espaces publics et privés) ;
 - D'une mise en réseau et d'une coordination accrue et régulière des acteurs de la prévention (notamment par la mise en place d'un coordinateur ASV-CLSPD et la présence d'un travailleur social au sein des services de la gendarmerie) ;
- Encourager le développement d'un sentiment citoyen au travers :
 - D'actions de participation à la vie publique ;
 - De la promotion des valeurs citoyennes (respect de l'autre, engagement, solidarité, sens de l'utilité collective) et des dispositifs ad hoc (service civil volontaire, chantiers éducatifs) ;
 - Du soutien aux structures d'insertion ou de réinsertion ayant la capacité d'accueillir des publics sous main de justice.

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), le Plan d'actions coordonnées pour la prévention et le traitement de la délinquance (PACPTD), le programme Ville Vie Vacances (VVV), l'Atelier Santé Ville et le Programme de Réussite Educative sont autant de cadres de réflexion et d'action qui devront être mis en cohérence pour développer les actions du volet « Citoyenneté et prévention de la délinquance ».

Conformément à la circulaire du 4 décembre 2006, le CLS, outil de planification stratégique élaboré dans le cadre du CLSPD, fera l'objet d'une évaluation circonstanciée et, le cas échéant, d'une refonte au cours du 1^{er} trimestre 2007. Il constituera ainsi le cœur du volet « Citoyenneté et prévention de la délinquance » du présent contrat. Les actions du CLS seront par conséquent financées dans le cadre du CUCS.

B. Enjeux transversaux

Au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, il s'agit avant tout de réunir la ville et ses quartiers, non pas en modifiant la structure, mais en agissant avec les professionnels, avec et pour les habitants, sur les pratiques, les comportements, sur les représentations de la Ville et de ses quartiers.

Les enjeux transversaux du Contrat urbain de cohésion sociale de Vitry-le-François sont les suivants :

- L'intégration des quartiers dans la ville
- La lutte contre les discriminations
- La mobilité
- La formation des acteurs locaux

L'alphabétisation et la lutte contre l'illettrisme constituent des vecteurs incontournables de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. Dans ce cadre, des actions sociolinguistiques seront développées.

B.1. L'INTEGRATION DES QUARTIERS DANS LA VILLE

Cet objectif passe par une démarche incitative d'ouverture volontariste des services et équipements centraux aux habitants des quartiers et d'encouragement de la participation des habitants au projet de ville.

Cette démarche, déjà engagée, doit s'inscrire dans la durée, et s'appuiera sur une coordination accrue des acteurs locaux, leur sensibilisation aux enjeux de la cohésion sociale sur le territoire, voire, sur une fédération de structures ou de projets qui permette la valorisation optimale des ressources des quartiers et leur intégration participative dans le « projet de ville ».

Dans ce cadre, il s'agira de positionner les équipements et structures de quartier, existants (médiathèque, maison de quartier de la Haute-Borne, Epicerie Sociale, etc.) ou en devenir (points écoute relais ados, C.L.S.H. et espace famille de Rome Saint Charles et du Hamois) comme des paliers d'accès aux équipements de ville. Il s'agira aussi de soutenir simultanément les démarches de démocratisation de l'accès aux loisirs éducatifs culturels et sportifs des structures centrales (M.J.C./futur centre social, Orange Bleue, Espace Simone Signoret, O.M.S., clubs sportifs, etc.).

Cette démarche nécessite un renforcement de l'équipe d'ingénierie de projet en matière de coordination et d'animation de réseaux.

B.2. LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Lutte contre les discriminations, dans l'emploi, l'accès à l'éducation, à la culture, à la santé et au droit, nécessite d'être développée.

Si les actions et dispositifs dits de « discrimination positive » n'ont d'impact qu'à la marge, ils méritent cependant d'être soutenus et développés en raison de leur exemplarité.

D'autre part, des actions s'appuyant sur l'acceptation de la différence, sur la reconnaissance et la valorisation d'une culture commune faite de diversité peuvent contribuer à prévenir toute inégalité de traitement.

La lutte contre les discriminations peut aussi prendre d'autres formes en s'appuyant sur l'acceptation de la différence, sur la reconnaissance et la valorisation de la culture de « l'Autre ».

La lutte contre les discriminations s'impose comme préalable indissociable de l'égalité des chances. A ce titre, les discriminations devront être entendues ici sous toutes leurs formes (d'origine ethnique, culturelle, d'âge, de sexe, etc...).

Aussi, la sensibilisation et la formation à l'identification des discriminations et de leurs ressorts, aux réponses envisageables sera proposée aux acteurs locaux.

B.3. LA MOBILITE

La mobilité est un enjeu transversal à toutes les thématiques. L'acuité de cette problématique est primordiale à Vitry-le-François, en raison du faible taux de motorisation des ménages (inférieur pour l'ensemble de la ville de 30% à la moyenne nationale, et plus encore dans les quartiers prioritaires), de la distance de la ville aux autres pôles urbains et de l'absence à ce jour de réseau de transport sur l'agglomération.

Une mobilité restreinte ou inexistante peut constituer un frein non négligeable dans l'accès à la formation, à l'emploi, aux soins, à la culture, et de façon plus générale à l'intégration dans la ville.

La création d'un réseau de transport en commun gratuit calibré à l'échelle de la ville constitue une réponse. D'autres solutions pourront être recherchées pour répondre aux besoins de déplacement des habitants vers le bassin d'emploi, vers les villes de Reims, Châlons-en-Champagne et Saint-Dizier (prêt de mobylettes et de vélos, covoiturage,).

B.4. LA FORMATION DES ACTEURS LOCAUX

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'appuie sur des porteurs de projet, associatifs ou institutionnels, qui doivent être au fait de l'évolution des dispositifs, des textes réglementaires. La maîtrise de la conduite de projet est une nécessité absolue.

A l'heure où les associations locales peinent à maintenir ou renouveler leurs effectifs bénévoles, et notamment leurs instances dirigeantes, la complexité apparente des dispositifs, dissuade les adhérents et administrateurs de s'investir plus avant dans la gestion associative.

La formation des responsables associatifs (élus et professionnels) à la conduite de projet devra permettre de soutenir leur investissement dans la prise de responsabilités nouvelles.

Il pourra s'agir de formations diplômantes, à l'instar de la formation au diplôme d'administration et de gestion des entreprises de l'économie sociale (D.A.G.E.E.S.) de la faculté des sciences économiques et de gestion de l'université de Reims. Cette formation est décentralisée sur la ville de Vitry-Le-François et accueille actuellement 17 étudiants du

territoire. Des formations courtes et thématiques, répondant aux besoins (soutien à la parentalité, éducation à la santé, lutte contre les discriminations), pourront également être mises en place.

II. Les champs d'intervention prioritaires

A. Quartier du Hamois

A.1. ANALYSE GENERALE DU TERRITOIRE

Le quartier du Hamois est inscrit au rang des quartiers prioritaires de catégorie 1.

➤ Situation géographique

Le quartier du Hamois se situe au Nord de la ville de Vitry-le-François, en zone urbaine sensible (ZUS) à la charnière du milieu urbain et du milieu rural.

D'Est en Ouest, il s'inscrit entre un bras de dérivation du canal de la Marne au Rhin, et la RN 44 (axe Paris – Châlons-en-Champagne – Reims – Saint-Dizier). Son entrée Sud se trouve sur la RN 4 qui rejoint Paris à l'Ouest et Saint-Dizier à l'Est en suivant le tracé du « carré originel » de la ville, en son côté Nord. 500 mètres environ séparent le Sud du quartier de la collégiale qui marque le centre de l'agglomération.

➤ Composition démographique

L'IRIS du Hamois compte 4345 habitants, et comprend le Bas village et une partie du Grand Parc.

Le quartier en priorité de catégorie 1 du Hamois est constitué de la partie du territoire située en ZUS qui compte 3282 habitants soit près de 20 % de la population vitryate. C'est un quartier caractérisé par l'omniprésence d'un d'habitat social collectif vertical.

Sa population est amenée à se stabiliser, voire à croître de manière mécanique suite aux opérations de relogement des habitants des quartiers du Désert et de Rome Saint-Charles, en cours et à prévoir.

Les jeunes âgés de moins de 20 ans représentent plus de 30 % de la population du quartier (ZUS), soit une proportion légèrement plus élevée que pour l'ensemble de la population vitryate sans pour autant atteindre le seuil du quartier de Rome Saint-Charles. La présence d'une maison de retraite en son sein peut expliquer en partie la pyramide des âges du quartier.

En 2004, la population étrangère représentait 7 % de la population du Hamois.

On note une forte présence des familles monoparentales qui représentent 22.8 % des familles de l'ensemble du quartier, soit, de nouveau, une proportion sensiblement au-dessus de la moyenne de la ville (18.4%).

➤ Diagnostic social

La population du quartier du Hamois cumule les difficultés. Le quartier présente de fortes concentrations de bénéficiaires de prestations aux personnes handicapées (plus de 30 % des bénéficiaires sur la ville de Vitry-le-François), et d'allocataires du RMI (24,4 %). 37 % des ménages du quartier ont été imposables sur leurs revenus de 2001 contre 48 % pour l'ensemble des ménages sur Vitry-le-François. Le revenu fiscal annuel 2001 par unité de consommation médiane sur le quartier du Hamois s'est élevé à 86 % de celui de la ville.

Le nombre de familles bénéficiaires de l'aide de l'Épicerie sociale sur le quartier du Hamois est également tout à fait révélateur. En 2004, il s'élevait à 127 familles, soit 28,3 % du nombre total de familles bénéficiaires. Ce chiffre a en outre connu une hausse assez significative sur la période 2001-2004.

Par ailleurs, la faiblesse du lien social et une vie associative relativement atone plaident en faveur d'une vigilance accrue. Les équipements de quartier prévus dans le cadre du Programme de rénovation urbaine apporteront une réponse seulement partielle, qui doit être accompagnée d'actions de promotion du lien social.

A.2. ANALYSE THEMATIQUE

A.2.1. AMELIORATION DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

➤ Structure du parc de logements

Le Hamois est le quartier d'habitat social le plus important de la ville. Le taux de logements locatifs sociaux est en effet de 95 % essentiellement détenus par Vitry-Habitat, soit 1358 logements collectifs représentant 32,3 % du patrimoine de l'organisme logeur sur la ville. Ces logements sont répartis sur 58 immeubles, de dimensions variables (de 7 à 78 logements par immeuble) et dont la construction date des années 1970. La très nette prédominance d'une architecture verticale constitue une rupture, aussi bien physique que symbolique, avec l'architecture générale du tissu urbain de Vitry-le-François.

Des réhabilitations ont déjà été menées sur le quartier du Hamois (réhabilitations internes, traitements des façades, sécurisation des halls d'entrée) et doivent se poursuivre dans le cadre du programme de rénovation urbaine de la ville.

➤ Degré d'enclavement du quartier

La très grande proximité du centre-ville (10 minutes à pied environ) ne semble pas inscrire le Hamois sur la liste des quartiers souffrant d'un fort enclavement. Toutefois la RN 4, caractérisée par un trafic très dense de poids lourds, coupe le quartier du centre-ville et engendre des problèmes de sécurité routière importants ainsi que des problèmes d'isolation phonique pour les immeubles jouxtant la route.

Cet axe constitue une barrière tant physique que symbolique, renforcée par la structure verticale de l'habitat.

➤ Un quartier dont les évolutions méritent la plus grande attention

Si le quartier du Hamois ne jouit plus de l'image positive et accueillante dont il bénéficiait il y a encore quelques années, il reste relativement attractif. Ainsi, entre mars 2003 et septembre 2005, sur 136 familles relogées dans le quartier du Désert, 40 l'ont été, à leur demande sur le Hamois, soit près de 30% des familles relogées.

La poursuite de ce mouvement et le maintien du rôle de quartier de transition du Hamois sont à prévoir suite aux prochains relogements consécutifs à la mise en œuvre du Programme de Rénovation Urbaine dans le quartier Rome Saint-Charles.

Autre élément abondant dans le sens d'une attractivité relative du quartier : la vacance constatée. Celle-ci était de 103 logements au 31 décembre 2005, soit environ 7,5% contre 10% environ sur l'ensemble du parc de la société Vitry-Habitat.

Il y a donc lieu de veiller à ce que ce quartier n'échappe pas aux objectifs de mixité sociale préconisés dans le cadre du P.R.U..

➤ **Principaux enjeux dans le cadre du Programme de rénovation urbaine :**

Environ 11 % des opérations du Programme de rénovation urbaine seront concentrées sur le quartier du Hamois, avec pour enjeux principaux :

- Valoriser les axes majeurs (vers le centre-ville, vers le parc Léo Lagrange), internes au quartier ;
- Réorganiser l'entrée du quartier en lien avec les travaux d'aménagement de la RN 44) ;
- Requalifier les espaces publics (place Emile Paillard, abords du centre commercial) ;
- Maintenir et redynamiser les activités commerciales existantes à travers la réhabilitation du centre commercial du Hamois, actuellement dans un état de dégradation prononcé : la moitié des cellules commerciales sont à ce jour inoccupées (projet de transformation de trois cellules commerciales en locaux CLSH et point-relais ados) ;
- Opérer une résidentialisation partielle du quartier ;
- Mettre en place un système de collecte enterrée des déchets ;
- Accueillir les populations relogées suite aux démolitions dans les autres quartiers ;
- Permettre une évolution du bâti à long terme.

Si la résidentialisation du quartier constitue un axe majeur du Programme de rénovation urbaine sur le Hamois, certaines interrogations subsistent, en particulier quant à son impact sur la communication entre les habitants du quartier et sur la préservation du lien social.

➤ **Une valorisation insuffisante des espaces verts et de loisirs**

Le quartier dispose d'espaces de détente et de loisirs de qualité, mais ils demeurent à ce jour insuffisamment utilisés.

En effet, dans le cadre du contrat de ville 1994-1999, un parc d'agrément ainsi qu'un étang pédagogique ont été aménagés en limite Nord et Ouest du quartier afin d'en renforcer l'attractivité. Cependant ces espaces verts sont encore peu utilisés par les habitants qui en sont les plus éloignés, et sont, par conséquent, fréquentés très majoritairement par le voisinage proche.

A.2.2. ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le quartier du Hamois est caractérisé par une population rencontrant des difficultés sérieuses d'accès à l'emploi.

S'agissant des jeunes, en 2005, la Mission locale de Vitry-le-François a accueilli 182 personnes en provenance du quartier du Hamois, âgées en grande majorité de 22 à 25 ans, soit près du quart du public de la Mission locale, et, plus encore, 38 % du public issu des

quartiers prioritaires pris en charge par la Mission locale. On note une légère prédominance du public féminin, caractéristique du quartier du Hamois.

Le quartier du Hamois présente la plus forte concentration de bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). 66 personnes originaires du Hamois ont suivi un parcours d'insertion professionnelle dans le cadre du PLIE depuis 2003, soit plus de 30 % du public pris en charge par ce dispositif. Un tiers des jeunes de moins de 26 ans et un tiers des prestataires du RMI inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle sur la ville de Vitry-le-François sont issus du quartier du Hamois.

En 2004, le taux de chômage sur le quartier du Hamois était de 16 % dont 52 % de chômeurs de longue durée. Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) toutes catégories confondues sur le quartier du Hamois représentait 27 % du nombre total des DEFM sur Vitry-le-François.

L'activité commerciale peu développée, est concentrée sur le centre commercial.

A.2.3. REUSSITE EDUCATIVE ET EGALITE DES CHANCES

➤ Offre scolaire sur le quartier du Hamois

L'offre scolaire sur le quartier du Hamois est ainsi constituée :

- Ecoles maternelles : Ecole maternelle du Hamois, Ecole maternelle Louis Pasteur, Ecole maternelle de Mont-Berjon
 - Ecole élémentaire Louis Pasteur
 - Collège « Les Indes » à la charnière du quartier du Hamois et de celui de la Fauvargue
- Le Lycée polyvalent François 1^{er}, situé hors ZEP et hors ZUS, draine l'ensemble des élèves de l'agglomération et des environs au niveau du secondaire.

Aucun de ces établissements n'est situé dans la zone d'éducation prioritaire de Vitry-le-François. Cependant, au regard d'une part de la dégradation des indicateurs socio-économiques sur le Hamois, et, d'autre part, des glissements de population suite au plan de relogement en cours sur le quartier du Désert et à venir sur le quartier de Rome Saint-Charles, la ville et l'Etat ont soutenu l'extension du programme d'accompagnement de la Z.E.P. à ce quartier. Les indicateurs de réussite scolaire et d'environnement du collège des Indes pour l'année 2005/2006 confortent l'idée que le quartier du Hamois devra bénéficier d'une vigilance accrue.

➤ Environnement socio-économique des élèves

Le quartier du Hamois voit en effet le nombre de familles classées en CSP défavorisées augmenter de manière significative.

Parallèlement, le niveau de qualification de la population du quartier atteint un seuil inquiétant. En 2004, 45,2 % de la population active de plus de 15 ans était non diplômée ou titulaire d'un CEP.

La protection de l'enfance constitue l'une des problématiques du quartier. En 2005, près du quart (23,75 %) des bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance étaient concentrés sur le quartier du Hamois. Les écoles maternelles et élémentaires jouent un rôle essentiel dans la détection précoce des enfants souffrant d'un environnement familial et social difficile.

La forte proportion de familles monoparentales (22,8 % des allocataires de la CAF au 31 décembre 2004 contre 18,3 % à l'échelon de la commune) témoigne de situations familiales souvent fragiles qui peuvent s'avérer déstabilisatrices pour l'enfant et constituent bien souvent un facteur aggravant d'échec scolaire.

Autant d'éléments qui incitent à une vigilance accrue pour les prochaines années, et requièrent de porter une attention soutenue à la formation des jeunes générations.

L'épanouissement de l'enfant ou de l'adolescent hors du cadre scolaire constitue aussi un facteur de réussite éducative. La proximité des équipements de loisirs éducatifs du centre ville et du quartier des bords de Marne, la création d'équipements relais sur le quartier (Maison de Quartier), l'action menée par l'équipe de prévention et la mise en place à terme d'un réseau de transport doivent faciliter l'intégration à la vie sociale et culturelle de la ville des jeunes générations.

➤ **Analyse des indicateurs de réussite scolaire**

Quelques indicateurs de réussite scolaire constituent les premiers signes d'alerte, notamment celui relatif au devenir des élèves de 3^{ème} en fin de seconde générale : le passage en 1^{ère} est inférieur de 10 points à la moyenne de l'Académie et de 13 points aux résultats du collège Marcel Alin (Z.E.P.) en 2005/2006. Parallèlement, l'indicateur relatif à l'orientation vers les filières courtes (B.E.P. /C.A.P.) est également inférieur de 4 points à celui de la Z.E.P.

Les résultats sont cependant contrastés et fluctuants au cours des quatre dernières années. Il paraît difficile d'en déduire une nette corrélation avec les indicateurs d'environnement qui restent plus stables. Ils justifient toutefois une attention accrue.

A.2.4. ACCES A LA SANTE

L'offre de santé dans le quartier du Hamois est presque inexistante, le quartier ne comptant aucun médecin. Toutefois cette absence est à relativiser au regard des implantations à proximité (Nord du carré historique du centre ville).

En matière d'accès à la santé, les données disponibles ne permettent pas de dégager des spécificités marquées sur le quartier du Hamois, en dehors des éléments susmentionnés.

On notera toutefois que le quartier est doté d'un accès direct à un environnement naturel de qualité, permettant d'envisager facilement la promotion d'actions sport/santé.

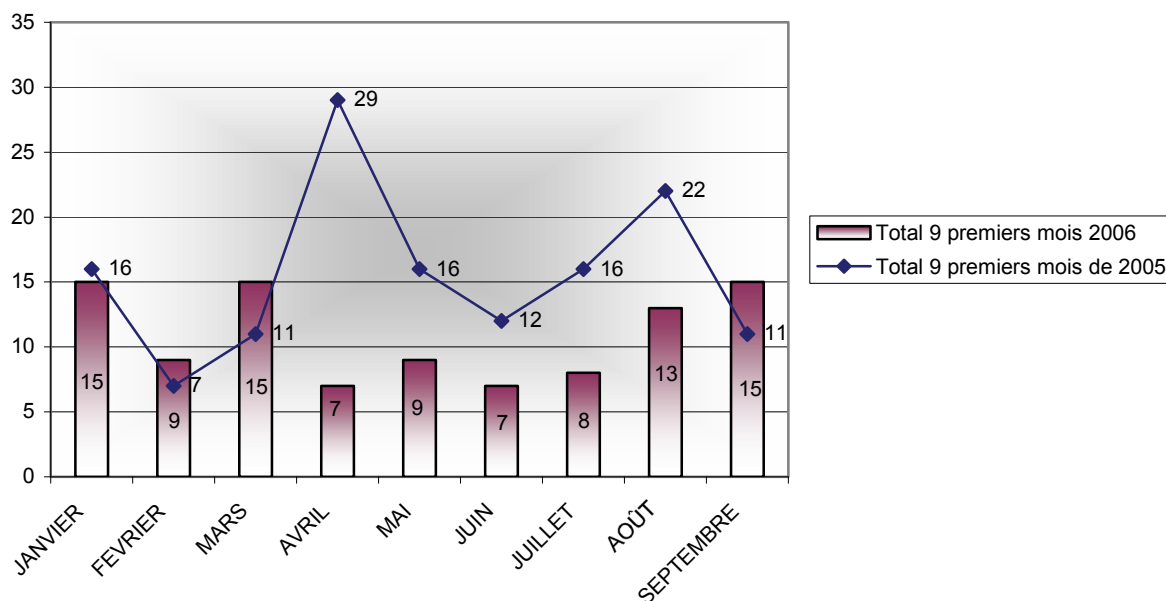
Pour les autres aspects du volet santé, les enjeux demeurent analogues à ceux dégagés dans le projet urbain de cohésion sociale.

A.2.5. CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

➤ **Une tendance à la baisse de la délinquance enregistrée sur le quartier, à nuancer cependant :**

On constate une baisse très significative (- 30 %) du nombre de procédures relatives à des actes de délinquance enregistrées par la gendarmerie sur les 9 premiers mois de l'année 2006 par rapport à la même période sur l'année 2005.

Evolution comparée 2005/2006 des procédures relatives à des actes de délinquance enregistrées par les services de la gendarmerie sur le quartier du Hamois



Cette évolution traduit les efforts conduits dans le cadre du Plan d'actions coordonnées de prévention et de traitement de la délinquance, et, en particulier, le renforcement de la présence de la gendarmerie sur le terrain.

Toutefois, certains éléments, outre ceux énoncés dans le diagnostic global (report de la délinquance sur le centre-ville et comptabilisation des faits de délinquance par les services de la gendarmerie) conduisent à nuancer cette première approche, qui ne reflète pas de manière adéquate le sentiment d'insécurité et de délitement du lien social caractéristique du quartier du Hamois. Celui-ci est en effet plutôt la résultante d'incivilités de toute nature, récurrentes dans le quartier.

➤ **Un niveau de dégradations et d'incivilités qui demeure élevé**

A ce titre, les données du principal organisme logeur, la Société Vitry-Habitat, centrées sur les atteintes aux biens, présentent une pertinence toute particulière et révèlent :

- Une forte décreue des incidents enregistrés et, plus généralement, une tendance à la baisse de l'ensemble des indicateurs

221 atteintes aux biens et troubles du voisinage ont été enregistrés en 2006 contre 325 en 2005 et 370 en 2004.

- Une prédominance des actes de dégradation en tout genre qui représentent la très grande majorité des incidents recensés par l'organisme logeur

Le nombre de dégradations connaît toutefois une baisse sensible : 187 actes de dégradation ont été enregistrés sur 2006 contre 247 en 2005 et 271 sur 2004. Les dégradations liées aux ascenseurs représentent 70,05 % des actes de dégradation recensés en 2006 (contre 65% en 2005 et 76 % en 2004). Le quartier du Hamois est le seul quartier prioritaire à être doté d'un réseau d'ascenseurs. Ce type de dégradation est de ce fait presque inexistant dans les autres quartiers prioritaires.

- Une proportion non négligeable de tags, bris de vitres et incendies avec toutefois un net infléchissement en 2006 (14 faits contre 62 en 2005).

Les containers à poubelles et les véhicules constituent les principales cibles des auteurs d'incendies sur le quartier.

En dépit d'une évolution dans l'ensemble positive, les incidents recensés sur le quartier du Hamois représentent au 31 décembre 2006 plus de 65 % (221 incidents) de l'ensemble des incidents relevés par la Société Vitry-Habitat pour la totalité de son parc locatif (339 incidents) alors que le Hamois rassemble moins de 35 % de ses logements.

Incidents enregistrés par la société Vitry-Habitat sur le quartier du Hamois



Il convient également de noter que le centre commercial du Hamois demeure un point sensible. Son organisation en galerie couverte, la présence de cellules commerciales abandonnées, les défauts de protection du bâtiment en renforcent la vulnérabilité. La réhabilitation des locaux et la valorisation du site par l'implantation d'espaces associatifs dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine devrait permettre de palier en partie ces difficultés.

LE HAMOIS : ENJEUX MAJEURS

- 1/ Favoriser la résurgence du lien social et du sentiment de sécurité sur le quartier
- 2/ Intensifier les actions de prévention et d'éducation citoyenne, notamment en direction de la jeunesse (soutien à l'équipe de prévention)
- 3/ Poursuivre et développer les efforts en matière d'insertion sociale et professionnelle et de formation, notamment en direction des jeunes, en confortant le rôle de relais de l'équipe de prévention auprès de la Mission Locale et du P.L.I.E.
- 4/ Lutter contre les logiques de repli territorial, en particulier en favorisant la circulation au sein et en dehors du quartier
- 5/ Accompagner les nouveaux équipements qui seront mis en place dans le cadre du PRU, et créer des partenariats avec les structures éducatives de la ville
- 6/ Veiller à ce que les opérations de résidentialisation ne se traduisent pas par une désertion des espaces de vie en commun.

B. Quartier Rome Saint-Charles

B.1. ANALYSE GENERALE DU TERRITOIRE

Le quartier Rome Saint-Charles est inscrit au rang des quartiers prioritaires de catégorie 1.

➤ Situation géographique

Situé au Sud-Ouest de Vitry-le-François, le quartier Rome Saint-Charles constitue une entité physiquement circonscrite et géographiquement isolée du reste de la ville. Il est en effet ceinturé au Nord par un faisceau ferroviaire important, principal facteur de son enclavement, au Sud par l'avenue Marcel Bailly donnant sur la commune de Frignicourt, et par l'axe routier Vitry-le-François /Brienne et le canal de la Marne à la Saône respectivement à l'Ouest et à l'Est.

La rupture physique constituée par la voie ferrée et, de façon plus générale, l'isolement du quartier, ont des répercussions non négligeables sur son image et s'avèrent plus pénalisants que son éloignement réel au centre-ville.

➤ Composition démographique

Le quartier Rome Saint-Charles compte 2692 habitants soit près de 16% de la population vitryate et 60 % de la population de la Zone de Revitalisation Urbaine de Rome Saint-Charles – Le Désert. Il s'agit du quartier prioritaire le plus peuplé après le quartier du Hamois.

Les données démographiques les plus notables concernent :

- la proportion très élevée de jeunes âgés de moins de 25 ans qui représentent près de la moitié de la population du quartier (43,8 %) ;
- la forte concentration de familles monoparentales (28,2 %) témoignant d'une fragilisation importante du tissu familial.

➤ Diagnostic social

Au regard de la représentation des habitants du quartier dans la population de la ville (16%), les indicateurs révélant une situation socio-économique particulièrement difficile des ménages résidant dans le quartier Rome Saint-Charles sont d'une part la très forte proportion d'allocataires du Revenu minimum d'insertion (23,8 % de l'ensemble des allocataires du RMI sur le territoire vitryat au 31 décembre 2005) et, d'autre part, le nombre très élevé de mesures d'aide sociale à l'enfance (33,25 % du total des mesures ASE relevées sur Vitry-le-François au 31 décembre 2005). Ce dernier constat est d'autant plus préoccupant que près des $\frac{3}{4}$ des mesures ASE mises en place sur le quartier sont des mesures de placement.

Au 31 décembre 2002, les données de l'enquête triennale de la société Vitry-Habitat indiquaient un phénomène de paupérisation en voie d'aggravation. La proportion des ménages disposant de ressources inférieures à 20 % du plafond de ressources représentait 32,7 % des ménages résidant sur la ZRU de Rome Saint-Charles – Le Désert, mais elle s'élevait à 46,3 % parmi les ménages ayant récemment emménagés sur cette zone.

Le nombre de familles bénéficiaires de l'Épicerie sociale résidant dans le quartier Rome Saint-Charles est relativement stable sur la période 2001-2004, en dépit d'une légère augmentation. Ce nombre est toutefois particulièrement élevé concernant les habitants de Rome Saint-Charles. En 2004, il s'élevait à 128 familles, soit 28,6 % du nombre total de bénéficiaires de l'Épicerie sociale sur Vitry-le-François, alors que la population du quartier ne compte que pour 16,1 % dans la population vitryate.

B.2. ANALYSE THEMATIQUE

B.2.1. AMELIORATION DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

➤ Un enclavement important et une nette stigmatisation du quartier

En termes de cadre de vie et d'intégration au sein de l'espace urbain, le quartier Rome Saint-Charles souffre avant tout d'une rupture prononcée avec le reste de la ville du fait de l'important faisceau ferroviaire au Nord. Le passage supérieur constitue aujourd'hui la seule liaison du quartier avec le centre-ville. Les difficultés liées à la desserte du quartier sont par conséquent particulièrement aiguës.

Ce degré élevé d'enclavement a contribué à la stigmatisation du quartier. La segmentation de l'espace et de l'habitat a en outre nourri des représentations négatives du quartier.

➤ Un important quartier d'habitat social, jouissant à ce jour d'une attractivité modérée

Le bâti date des années 1960, et se présente principalement sous la forme de grands ensembles collectifs. Le quartier de Rome Saint-Charles compte aujourd'hui 915 logements sociaux. Le taux de vacance est de 27,3 %, soit un taux nettement supérieur au taux moyen sur la ville de Vitry-le-François. Cet indicateur doit être tempéré en raison de la vacance organisée dans le cadre du P.R.U.

➤ Les enjeux du Programme de rénovation urbaine (PRU) de Vitry-le-François

Dans ce contexte, la mise en œuvre du Programme de rénovation urbaine sur le quartier constitue un enjeu majeur. L'avenant à la Convention territoriale de rénovation urbaine devrait être soumis à signature au cours du premier semestre 2007. Il porte sur un ensemble composé du quartier Rome Saint-Charles et de la commune de Frignicourt à la limite Sud du quartier. Un peu moins de la moitié (42 %) des opérations du Programme de rénovation urbaine se concentreront sur le secteur Rome Saint-Charles/Frignicourt.

Les enjeux du PRU sur le quartier Rome Saint-Charles se déclinent de la manière suivante :

- la mise en œuvre de solutions volontaristes de désenclavement ;
- la recherche d'une mixité urbaine réelle et raisonnée au Sud de l'agglomération ;
- une image renouvelée du quartier afin d'en améliorer l'attractivité.

➤ Les opérations programmées dans le cadre du PRU

Les opérations d'aménagement urbain dont la fin est programmée pour 2011, s'articuleront autour des axes suivants :

- la requalification de l'avenue Marcel Bailly afin d'en faire l'axe principal du quartier, dans la perspective du développement urbain sur le territoire de Frignicourt ;

- le réaménagement des voiries, des espaces extérieurs et des berges du canal, afin notamment d'améliorer la desserte du quartier ;
- la création d'un espace vert le long des voies ferrées qui sera connecté aux quartiers de Rome Saint-Charles et de Frignicourt par l'intermédiaire de coulées vertes ;
- la mise en place, prévue pour le 1^{er} trimestre 2007, d'une « Maison de quartier » accueillant un point relais ados, un centre de loisirs sans hébergement ainsi qu'un espace de rencontres pour adultes (à noter qu'en termes d'équipement, le quartier Rome Saint-Charles dispose déjà d'un atout important : la Médiathèque) ;
- le renouvellement du bâti au travers d'opérations de démolition-reconstruction se déclinant de la manière suivante :
 - la démolition de 180 logements,
 - la reconstitution de l'offre de logement social à hauteur de 75 logements.

S'y ajoutent des opérations de réhabilitation (368 logements) et de résidentialisation (654 logements).

D'ores et déjà de nombreuses réalisations ont été entreprises, notamment en matière de réhabilitation de logements sociaux dans le double objectif de pourvoir au plus vite à l'amélioration des conditions de vie des habitants en matière d'habitat, et de montrer l'engagement et la volonté du porteur de projet dans la démarche de rénovation urbaine. 178 logements ont déjà été réhabilités, et 72 logements sont en cours de réhabilitation.

⇒ Les actions menées dans le cadre du présent contrat constitueront un complément indispensable aux opérations de requalification du quartier, notamment au travers de l'accompagnement des populations relogées durant la phase de démolition et la mise en œuvre d'un réseau public de mini-bus améliorant la desserte de la ville.

B.2.2. ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En 2004, le taux de chômage sur le quartier Rome Saint-Charles était de 31,5 %, (données INSEE 1999 et S.I.G. D.I.V. 2006). Il est en 2006 de 14 % pour la ville de Vitry-le-François contre 7,7 % pour le département de la Marne.

➤ Population jeune sans emploi (Mission locale) : une légère sur-représentation du public masculin

L'analyse du public de la Mission locale originaire du quartier de Rome Saint-Charles ne révèle pas de spécificité marquée, si ce n'est une sur-représentation du public masculin.

En 2005, la Mission locale a accueilli 146 personnes originaires du quartier Rome Saint-Charles soit près de 20 % de son public. Ce chiffre n'excède que légèrement la part de la population de Rome Saint-Charles dans la population vitryate.

Il est cependant plus élevé s'agissant du public masculin. Les hommes résidant dans le quartier Rome Saint-Charles représentent en effet 23 % du public masculin de la Mission locale en 2005.

76 % des personnes originaires du quartier Rome Saint-Charles accueillis par la Mission locale sont titulaires d'un niveau de formation inférieur au baccalauréat (niveau V ou inférieur), soit un niveau proche de celui constaté sur l'ensemble du public de la Mission locale. On note toutefois un niveau de qualification globalement plus élevé parmi les jeunes femmes originaires du quartier Rome Saint-Charles accueillies par la Mission locale que chez leurs homologues masculins.

➤ Analyse des bénéficiaires du Plan local d'insertion par l'économie (PLIE)

La population du quartier Rome Saint-Charles est légèrement sur-représentée parmi les bénéficiaires du PLIE. Depuis 2003, 42 personnes originaires de Rome Saint-Charles ont suivi un parcours d'insertion professionnelle dans le cadre de ce dispositif, soit 19,3 % de l'ensemble des bénéficiaires sur le territoire vitryat.

Au vu de ce premier élément, les constats suivants prévalent :

- une sur-représentation des habitants du quartier Rome Saint-Charles parmi les bénéficiaires du PLIE allocataires du RMI (21,84 %)
- une sur-représentation du même ordre s'agissant des bénéficiaires du PLIE faisant un état d'un niveau de formation inférieur au baccalauréat (niveau V) (21,71 %).

➤ **Analyse des données ANPE sur la ZRU de Rome Saint-Charles – le Désert**

Les données ANPE disponibles sur la ZRU de Rome Saint-Charles – Le Désert révèlent une baisse du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) toutes catégories confondues plus importante qu'à l'échelon de la ville entre 2003 et 2004. Au 31 décembre 2004, 334 DEFM ont été recensés sur la ZRU, soit 23,55 % des DEFM sur l'ensemble du territoire vitryat, contre 386 au 31 décembre 2003 (soit 26,7 % de la population des DEFM sur Vitry-le-François). Cette baisse touche peu les DEFM de catégorie 1 dont la population demeure relativement stable : 63,1 % des DEFM de la ZRU en 2004 contre 62 % en 2003.

La proportion des 25-49 ans parmi les DEFM de catégorie 1 de la ZRU augmente significativement en valeur relative : ils représentaient 71,9 % du public concerné au 31 décembre 2004 contre 65,1 % au 31 décembre 2003.

On note par ailleurs une sur-représentation du public masculin parmi les DEFM de catégorie 1 de la ZRU Rome Saint-Charles – Le Désert, sur-représentation pérenne entre 2003 et 2004 : 60 % du public concerné contre 52 % environ à l'échelle de la commune.

Le niveau de qualification des DEFM de catégorie 1 de la ZRU Rome Saint-Charles – Le Désert est à l'image de celui de ce même public sur le territoire vitryat et est demeuré stable entre 2003 et 2004 : plus de 78 % des DEFM de catégorie 1 de la ZRU ont ainsi un niveau de qualification inférieur au bac (niveau V ou inférieur).

La composition de la population des DEFM de catégorie 1 sur la ZRU selon l'ancienneté du chômage demeure stable sur 2003-2004, et se rapproche sensiblement de celle constatée à l'échelle de la ville. On note toutefois une légère sur-représentation des DEFM de catégorie 1 depuis moins de 6 mois (en valeur relative) au 31 décembre 2004 : ils représentaient en effet 53,8 % du public concerné au niveau de la ZRU contre 46,2 % sur Vitry-le-François.

La répartition des métiers recherchés par les DEFM de catégorie 1 sur la ZRU Rome Saint-Charles – le Désert est sensiblement proche de celle constatée à l'échelle de la commune, sous réserve toutefois d'une particularité : la prépondérance des personnels des services aux personnes et à la collectivité parmi les métiers recherchés. Ils constituent en effet autour du quart des métiers recherchés par les DEFM de catégorie 1 de la ZRU contre un peu plus de 19 % sur le territoire vitryat, sans que cela corresponde à une offre d'emplois particulièrement marquée dans ce secteur.

B.2.3. REUSSITE EDUCATIVE ET EGALITE DES CHANCES

➤ **Offre scolaire sur le quartier Rome Saint-Charles : des établissements situés en Zone d'éducation prioritaire (ZEP)**

Le quartier Rome Saint-Charles compte une école maternelle et élémentaire (école Paul Fort) et un collège (le collège Marcel Alin) situé sur le territoire de la commune de Frignicourt à la limite Sud du quartier. L'école maternelle et élémentaire Jules Verne située sur le quartier du Désert draine également une partie du public du quartier Rome Saint-Charles.

Ces établissements sont situés en Zone d'Education prioritaire.

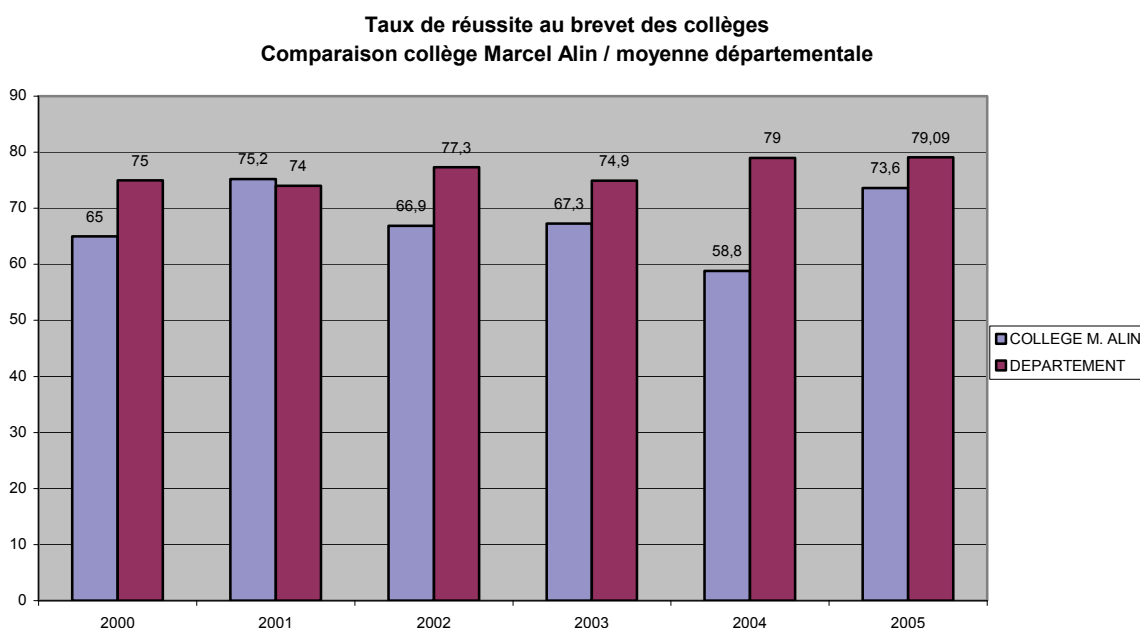
Le Lycée polyvalent François 1^{er}, situé hors ZEP et hors ZUS, draine l'ensemble des élèves de l'agglomération et des environs au niveau du secondaire.

➤ **Analyse des indicateurs de réussite scolaire**

Les indicateurs de réussite scolaire disponibles sont ceux de la ZEP de Vitry-le-François regroupant les établissements situés sur la Zone de revitalisation urbaine (ZRU) de Rome Saint-Charles – Le Désert, ainsi que l'école maternelle de la Haute Borne.

L'analyse des évaluations de 6^{ème} révèle que le niveau constaté est très encourageant par rapport à la moyenne ZEP française mais toujours en deçà du niveau national général, en dépit d'un écart stabilisé voire réduit depuis 2002.

Le taux de réussite au brevet des collèges se caractérise par un écart fluctuant à la moyenne départementale. En 2005, il tangentait la moyenne départementale (73,6 % contre 79,1 % à l'échelon départemental), après avoir enregistré un écart de près de 20 points en 2004. Si l'écart à la moyenne départementale se caractérise par une amplitude importante, il n'en demeure pas moins que le taux de réussite au brevet des collèges enregistré par le collège Marcel Alin était supérieur de 3 points à la moyenne ZEP départementale en 2005.



Ce diagnostic encourageant se trouve conforté par un taux de passage de la 3^{ème} en 2^{nde} générale supérieur à la moyenne des collèges du département de la Marne d'une part, et par une proportion relativement élevée des élèves s'orientant avec succès vers un cycle long (sur les trois dernières années, le pourcentage d'élève de 3^{ème} ayant accédé à une 1^{ère} générale et technologique se situe entre 90,2% en 2003-2004 et 80,8% en 2005-2006 contre respectivement 76,40% et 77% pour l'académie (données I.A. 2006). La proportion des élèves s'orientant vers des filières scientifiques est par ailleurs largement supérieure à la moyenne ZEP nationale depuis 2002, voire supérieure à la moyenne nationale.

Ces résultats sont d'autant plus probants que le cumul de handicaps sociaux-économiques paraît particulièrement lourd. Ils permettent d'affirmer que la valeur ajoutée

conférée aux apprentissages par les actions Z.E.P. a vraisemblablement un effet à long terme sur l'ensemble de la scolarité.

➤ **Environnement socio-économique des élèves**

Les élèves issus de CSP défavorisées constituent une part prépondérante du public scolaire sur le quartier Rome Saint-Charles.

L'école maternelle et élémentaire Paul Fort se caractérise ainsi par une proportion des élèves issus des CSP défavorisées excédant les 85 % en 2005/2006. Cette réalité socio-économique se double bien souvent d'une fragilisation de la cellule familiale. La proportion des familles monoparentales constitue ainsi plus de 30 % du public scolaire de l'école élémentaire Paul Fort.

Au collège Marcel Alin, la proportion des élèves issus de CSP défavorisées demeure largement supérieure non seulement à la moyenne nationale générale mais également à la moyenne ZEP nationale. En dépit d'une baisse constante depuis 2001, elle était en 2005 de 72,5 % contre 63,3 % pour l'ensemble des ZEP en France (et 44,8 % pour la moyenne nationale générale).

⇒ *La réussite éducative et l'égalité des chances constituent des enjeux particulièrement sensibles sur le quartier Rome Saint-Charles de par son positionnement en Zone d'Education Prioritaire et par la nécessité de conforter et d'améliorer le diagnostic actuel.*

B.2.4. ACCES A LA SANTE

Le quartier dispose d'une pharmacie, mais aucun praticien de la médecine, généraliste ou spécialiste, n'exerce sur le quartier Rome Saint-Charles. Ce quartier étant relativement éloigné du centre ville et fortement isolé, l'absence d'offre médicale pénalise les habitants. Elle est toutefois à nuancer du fait de la proximité de l'hôpital de Vitry-le-François sur le quartier voisin du Désert.

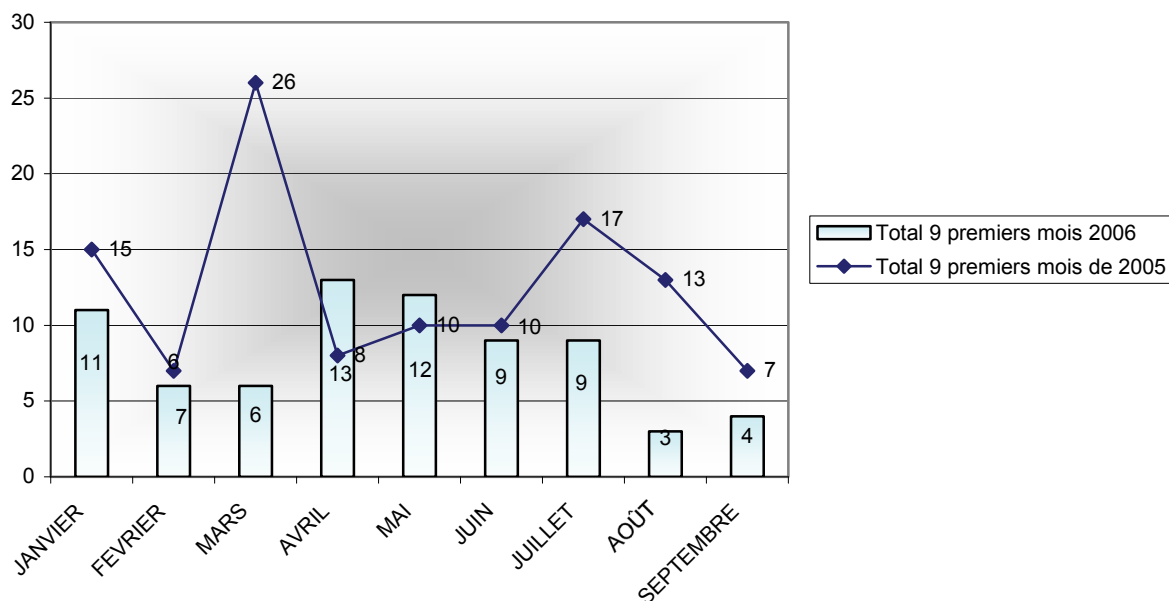
En matière d'accès à la santé, le quartier Rome Saint-Charles ne présente pas de spécificité marquée en dehors des éléments susmentionnés. Les enjeux demeurent par conséquent analogues à ceux dégagés dans le projet urbain de cohésion sociale.

B.2.5. CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

➤ **Une baisse sensible de la délinquance enregistrée par les services de la gendarmerie sur le quartier Rome Saint-Charles**

Le nombre de procédures relatives à des faits de délinquance enregistrées par les services de la gendarmerie sur le quartier Rome Saint-Charles a diminué très sensiblement sur les 9 premiers mois de l'année 2006 par rapport à la même période sur 2005.

Evolution comparée 2005/2006 des procédures relatives à des actes de délinquance enregistrées par les services de la gendarmerie sur le quartier Rome Saint-Charles



Cette baisse n'est pas seulement imputable à l'évolution générale constatée sur 2006. La part du quartier Rome Saint-Charles dans les actes de délinquance recensés sur l'ensemble de la ville de Vitry-le-François a en effet également régressé. Sur les 9 premiers mois de l'année 2006, 10,1 % des procédures relatives à des actes de délinquance enregistrées sur le territoire de la commune l'ont été sur le quartier Rome Saint-Charles (soit 73 procédures sur 703) contre 14,4 % sur la même période en 2005 (soit 113 sur 785).

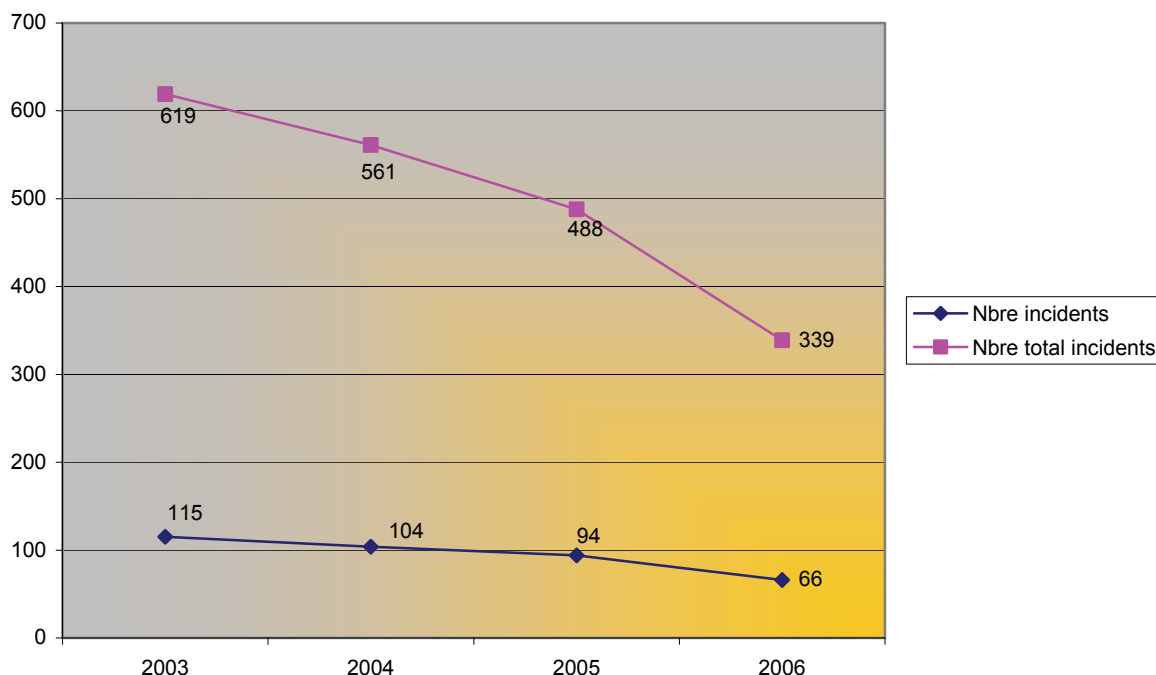
Les nombres mensuels de procédures sur les 9 premiers mois de l'année 2006 sont inférieurs à ceux constatés sur la même période en 2005, excepté durant les mois d'avril et de mai, pour lesquels une légère recrudescence des actes de délinquance est constatée, rompant avec la tendance baissière régulière de l'année. Les manifestations anti-CPE constituent un facteur explicatif potentiel de cette légère recrudescence.

Des tempéraments identiques à ceux déjà mentionnés doivent être apportés à ce constat statistique :

- le faible nombre de faits concernés, rendant difficile toute analyse probante ;
- la comptabilisation des procédures et non des faits, qui n'offre pas un panorama exhaustif de la délinquance constatée ;
- le phénomène de report de la délinquance sur le centre-ville ;
- la gravité des actes de délinquance donnant lieu à l'enregistrement d'une procédure (les statistiques retenues n'autorisent par conséquent qu'une image partielle du sentiment d'insécurité développé par les habitants du quartier).

➤ **Une décrue des incivilités relevées qui reflète la baisse constatée sur l'ensemble des quartiers d'habitat social**

Incidents enregistrés par la société Vitry-Habitat sur le quartier Rome Saint-Charles



Les incivilités recensées trimestriellement par l'organisme logeur, la société Vitry-Habitat, enregistrent une baisse régulière depuis 2003, baisse qui demeure significative au regard du nombre de faits recensés.

L'analyse comparée des faits constatés sur l'année 2006 par rapport à 2005 fait ainsi apparaître une diminution de 29,8 %.

Cette dégrue suit la tendance générale baissière du nombre d'incivilités relevées par l'organisme logeur. La part du quartier Rome Saint-Charles dans les atteintes aux biens et aux personnes enregistrées par la société Vitry-Habitat est ainsi demeurée relativement stable depuis 2003. Au 31 décembre 2006, elle représente ainsi 66 faits sur 339 soit 19,46 % du nombre total d'incidents, un taux proche de la part de la population de Rome Saint-Charles dans la population totale du parc.

ROME SAINT-CHARLES : ENJEUX MAJEURS

1/ Lutter contre la ségrégation de l'espace par la valorisation de l'utilisation des équipements commun, par le développement de la vie associative locale et par une action significative sur la mobilité (réseau de transport) ;

2/ Accompagner les opérations physiques de désenclavement du quartier menées dans le cadre du Programme de rénovation urbaine par une ouverture et une connaissance accrues du reste du tissu urbain ;

3/ Développer les actions de lutte contre la souffrance psychologique, en particulier en direction des jeunes générations, en s'appuyant sur la consolidation de l'équipe de prévention et sur le développement de son activité sur le quartier (création du point écoute – relais pour les adolescents) ;

4/ Conforter les résultats obtenus en matière de réussite éducative.

C. Quartier de La Haute-Borne

C.1. ANALYSE GENERALE DU TERRITOIRE

Le quartier de la Haute-Borne a été retenu dans le présent contrat au titre des quartiers prioritaires de catégorie 1.

➤ **Situation géographique**

Situé au Nord-Est de la commune de Vitry-le-François, le quartier de la Haute-Borne est l'un des plus excentrés de la ville. C'est également l'un des plus enclavés, entre le canal latéral à la Marne, le long de la limite Sud du quartier, et la route reliant Vitry-le-François à Bar-le-Duc, sur le flan Sud-Est, qui l'un et l'autre le surplombent.

Les accès et dessertes se réduisent à une seule voie en boucle. Cette situation géographique particulière contribue à faire de la mobilité un enjeu essentiel sur le quartier de la Haute-Borne. Le quartier de la Haute-Borne est inclus dans l'IRIS Grand Parc, tout en n'entretenant que très peu de caractéristiques communes avec le reste de l'IRIS.

➤ **Composition démographique**

Avec 510 habitants, le quartier de la Haute-Borne est le quartier prioritaire le moins peuplé (un peu plus de 3 % de la population vitryate).

La population de la Haute-Borne représente environ 40,6 % de la population de l'IRIS Grand Parc. La Haute-Borne se distingue nettement des caractéristiques de cette IRIS.

Elle se caractérise principalement par une forte proportion d'adolescents et jeunes de moins de 25 ans.

➤ **Diagnostic social**

Le quartier de la Haute-Borne, du fait de sa petite taille, n'a pas fait l'objet d'une inscription en Zone urbaine sensible. Pour autant, les difficultés avérées des habitants du quartier requièrent une attention et une vigilance soutenues. Les services sociaux du Département et le Centre communal d'action sociale (CCAS) témoignent régulièrement de sollicitations importantes de la population de la Haute-Borne.

Les principaux indicateurs sociaux aux 31 décembre 2005 abondent également dans ce sens, et mettent en exergue une sur-représentation de la population de la Haute-Borne parmi les publics bénéficiaires de certaines prestations sociales. En particulier, les habitants de ce quartier représentent 8,33 % (42 personnes) des allocataires du Revenu minimum d'insertion sur Vitry-le-François alors qu'ils comptent pour 3 % dans la population vitryate. De même 7,5 % des demandes d'aides financières constituées par les travailleurs sociaux auprès d'organismes divers et 7,2 % des prestations aux personnes handicapées concernent des habitants de la Haute-Borne. Même si, en valeur absolue, le nombre de personnes concernées demeure faible (une dizaine voire une quinzaine de personnes), leur représentation demeure significative.

Une sur-représentation similaire est constatée s'agissant des familles bénéficiaires de l'Épicerie sociale. 35 familles du quartier de la Haute-Borne ont bénéficié de cette aide en 2004, soit 7,8 % du nombre total de bénéficiaires de l'Épicerie sociale.

La vie associative du quartier demeure active, notamment au regard du quartier : Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs, l'Arche (loisirs familiaux), le club de football, le club de pétanque, l'ACE (loisirs pour enfants), etc.

C.2. ANALYSE THEMATIQUE

C.2.1. AMELIORATION DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

➤ Un quartier très enclavé

L'enclavement très prononcé de la Haute-Borne constitue le principal handicap physique et géographique du quartier. Il comporte en particulier le risque sous-jacent d'un repli territorial.

➤ Caractéristiques de l'habitat

Avec 153 logements sociaux, le parc locatif social de la Haute-Borne est sans commune mesure avec celui de certains quartiers d'habitat social. Il doit toutefois être mis en perspective avec la population du quartier.

L'habitat est constitué de petits ensembles collectifs et maisons mitoyennes, construits dans la première moitié des années 1970. Le bâti a fait l'objet de réhabilitations importantes de 1994 à 1999 dans le cadre du premier contrat de ville, associant les habitants du quartier dans le cadre d'un projet social novateur. Toutefois on constate aujourd'hui une dégradation significative du bâti.

Les caractéristiques de l'habitat sur le quartier de la Haute-Borne contrastent ainsi avec le reste de l'IRIS Grand Parc, zone résidentielle pavillonnaire.

➤ Actions et enjeux dans le cadre du programme de rénovation urbaine

Le quartier de la Haute-Borne n'est concerné qu'à la marge par le programme de rénovation urbaine de Vitry-le-François, et ne fait pas l'objet de réhabilitations lourdes dans ce cadre. L'Agence nationale de rénovation urbaine n'a à ce titre pas été sollicitée.

Toutefois des rétrocessions domaniales ont été effectuées pour clarifier la délimitation des espaces publics et privés. Le quartier sera par ailleurs concerné par les actions de Gestion urbaine de proximité (GUP), et la collecte enterrée devrait y être expérimentée.

Des avancées notables ont par ailleurs été réalisées dans l'amélioration du cadre de vie. L'appropriation des espaces publics par la population, qui posait autrefois problème, prend désormais un tout autre sens avec l'embellissement du quartier par les habitants.

Les principaux enjeux du PRU sur le quartier de la Haute-Borne concernent :

- La valorisation des équipements et des espaces de proximité ;
- L'amélioration des espaces voisins afin de faire évoluer le quartier vers la résidentialisation marquée par la végétalisation (valorisation des accès aux jardins familiaux, au terrain de sport, aménagement des bords du canal).

➤ **Les équipements du quartier**

Le quartier de la Haute-Borne est doté d'équipements associatifs (Maison de Quartier) et sportifs (terrains de football) susceptibles de contribuer notablement à l'animation de la vie locale.

En particulier, la Maison de Quartier, en dépit d'un état de dégradation avancé, abrite le Centre de loisirs sans hébergement (CLSH) dont la gestion est assurée par la M.J.C. dans le cadre de sa transformation en centre social éclaté. Elle est utilisée de façon plus ponctuelle par les autres associations actives sur le quartier.

Le quartier de la Haute-Borne ne compte aucun commerce. Toutefois les inconvénients induits par cette absence de commerces sur le quartier même doivent être nuancés par la proximité de la zone commerciale de Vitry-en-Perthois.

C.2.2. ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les freins à l'emploi sur le quartier de la Haute-Borne sont nombreux et touchent un large public.

L'analyse socio-économique du public de l'Ecole maternelle de la Haute-Borne autorise quelques réflexions sur l'ampleur du chômage sur le quartier. Les familles pour lesquelles aucun parent ne travaille représentent en effet le tiers du public de cette école (11 familles concernées).

En 2005, la Mission locale de Vitry-le-François a accueilli 52 jeunes sans emploi, soit près de 7 % de l'ensemble de son public et 10,9 % du public de la Mission locale originaire des quartiers prioritaires en catégories 1 et 2. On constate donc une sur-représentation des habitants de la Haute-Borne (3 % de la population vitryate) au sein du public de la Mission locale. En outre, le niveau de qualification des jeunes originaires du quartier de la Haute-Borne accueillis par la Mission locale en 2005 est particulièrement peu élevé. 86,5 % des personnes concernées ont un niveau de formation inférieur au baccalauréat.

Deux facteurs principaux viennent en explication de ce constat :

- la situation socio-économique globalement très fragile des habitants de la Haute-Borne, comme le soulignent déjà les principaux indicateurs sociaux ;
- la proportion importante de jeunes gens parmi la population du quartier de la Haute-Borne.

Le quartier de la Haute-Borne offre peu de perspectives directes de développement économique, au regard de son caractère essentiellement résidentiel et de son enclavement. L'impératif de mobilité pour les habitants du quartier n'en est que plus prégnant.

C.2.3. REUSSITE EDUCATIVE ET EGALITE DES CHANCES

➤ **Offre scolaire sur le quartier de la Haute-Borne**

Le quartier de la Haute-Borne compte une école maternelle, classée en Zone d'éducation prioritaire (31 élèves à la rentrée 2006). Il s'agit du seul établissement classé en ZEP en dehors de la ZRU de Rome Saint-Charles – Le Désert.

Au niveau du primaire, l'école Jules Ferry située au centre-ville accueille majoritairement les élèves de la Haute-Borne qui sont ensuite orientés vers le collège Vieux Port, également situé au centre-ville.

Le Lycée polyvalent François 1^{er}, situé hors ZEP et hors ZUS, draine l'ensemble des élèves de l'agglomération et des environs au niveau du secondaire.

➤ **Analyse des indicateurs de réussite scolaire**

Les indicateurs de réussite scolaire disponibles portent sur le collège Vieux Port qui comptait en 2005/2006 588 élèves scolarisés. Ces indicateurs font apparaître des résultats tout à fait probants. Toutefois, ces données portent sur l'ensemble des élèves scolarisés, 205 élèves seulement résident à Vitry-le-François. Parmi ces derniers ceux habitant à la Haute-Borne sont portion congrue (à titre indicatif l'école maternelle de la Haute-Borne accueille 31 élèves en septembre 2006). De ce fait, aucune interprétation des indicateurs de réussite scolaire circonscrite au quartier de la Haute-Borne n'est raisonnablement possible. Toutefois, les indicateurs environnementaux dont on connaît la corrélation avec la réussite scolaire, plaident tous pour le maintien voire le renforcement des dispositifs d'accompagnement de l'école dans sa mission éducative.

➤ **L'implication des associations dans la réussite éducative**

Les associations peuvent agir en complémentarité de l'école. Elles collaborent avec l'Ecole maternelle de la Haute-Borne à la production d'un journal de quartier, avec le soutien d'un animateur. Un centre de loisirs sans hébergement est confié à la gestion de la M.J.C.. Le réseau d'échanges et de savoir réciproque et l'Arche sont également des structures relais en matière d'accompagnement à la parentalité. Par ailleurs, l'association ALPHA, qui intervenait directement sur le quartier, poursuit son accueil des habitants de la Haute-Borne dans ses propres locaux. Ces initiatives méritent d'être encouragées et soutenues par des professionnels.

➤ **Environnement socio-économique des élèves**

L'analyse socio-économique des élèves de l'Ecole maternelle de la Haute-Borne révèle une grande fragilité des familles. Les CSP défavorisées représentent la quasi totalité de son public (94,1 %, soit 32 familles concernées).

C.2.4. ACCES A LA SANTE

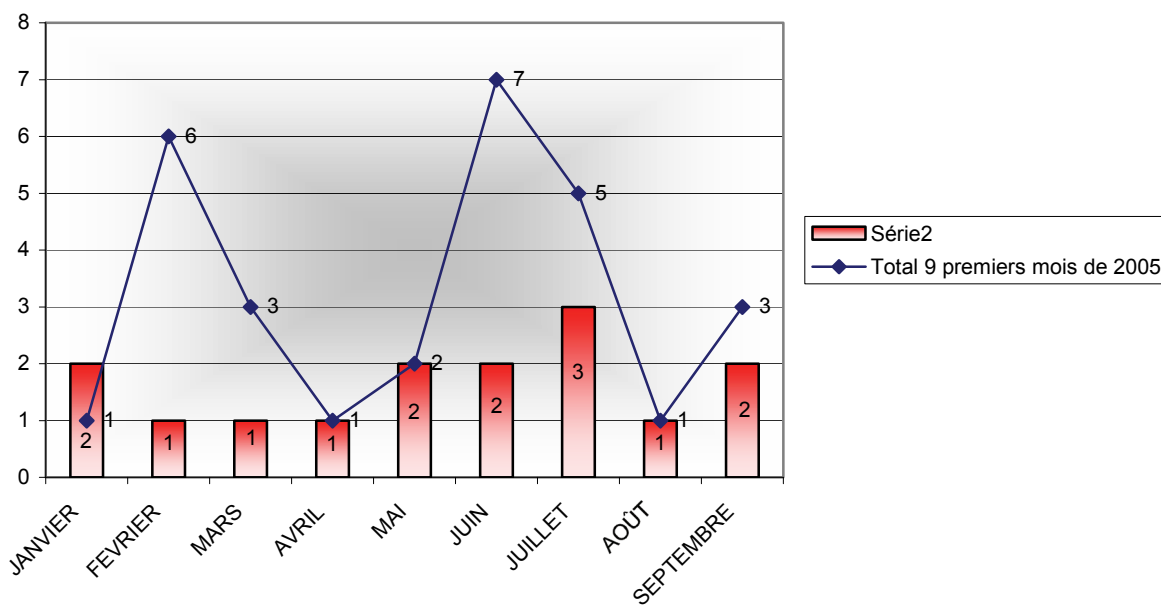
Aucun praticien de la médecine, généraliste ou spécialiste, n'est à ce jour recensé sur le quartier de la Haute-Borne. L'isolement du quartier par rapport au centre-ville où est concentrée la quasi-totalité des médecins de Vitry-le-François, constitue vraisemblablement un frein à l'accès à la santé pour les habitants de la Haute-Borne qui sera traité par la création d'un service gratuit de transports en commun. Mais le principal frein à l'accès à la santé des habitants du quartier résulte avant tout du cumul des difficultés rencontrées par la population (difficultés financières, mal-être lié aux conditions d'existence, déficit d'information sur le droit à la santé, résignation, etc.).

En matière d'accès à la santé, le quartier de la Haute-Borne peut faire l'objet d'une approche plus ciblée. La constitution de groupes de paroles et des actions d'éducation à la santé sont envisageables en s'appuyant sur les relais associatifs existants. Leurs effets seront plus facilement mesurables en raison de la petite taille du quartier. Les enjeux dégagés dans le projet urbain de cohésion sociale demeurent par ailleurs pertinents.

C.2.5. CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

- **Procédures relatives à des actes de délinquance enregistrées par les services de la gendarmerie : une baisse très sensible en valeur relative, mineure en valeur absolue**

Evolution comparée 2005/2006 des procédures relatives à des actes de délinquance enregistrées par les services de la gendarmerie sur le quartier de la Haute-Borne



Le quartier de la Haute-Borne enregistre une baisse de près de moitié des procédures relatives à des actes de délinquance sur les 9 premiers mois de l'année 2006 par rapport à la même période en 2005.

L'évolution de la délinquance sur le quartier paraît lissée sur la période considérée en 2006, ce qui n'était pas le cas en 2005.

Des tempéraments identiques à ceux déjà mentionnés doivent être apportés à ce constat statistique :

- le faible nombre de faits concernés, rendant difficile toute analyse probante (15 procédures enregistrées sur les 9 premiers mois de l'année 2006 soit de 1 à 2 par mois, contre 29 sur la même période en 2005) ;
- la comptabilisation des procédures et non des faits, qui n'offre pas un panorama exhaustif de la délinquance constatée ;
- le phénomène de report de la délinquance sur le centre-ville ;
- la gravité des actes de délinquance donnant lieu à l'enregistrement d'une procédure (les statistiques retenues n'autorisent par conséquent qu'une image partielle du sentiment d'insécurité développé par les habitants du quartier).

Les données relatives aux dégradations et incidents divers ne sont pas disponibles pour le quartier de la Haute-Borne.

- **Une équipe de prévention très active**

Il convient de souligner le dynamisme de l'équipe de prévention sur le quartier de la Haute-Borne, qui développe de nombreuses actions, notamment en direction de la

population adolescente du quartier, favorisant son intégration dans de nombreux projets menés sur la ville.

Ces actions permettent le développement d'un sentiment d'utilité sociale et de citoyenneté, et constituent un frein notable au développement de logiques de repli territorial, pourtant favorisées par l'enclavement du quartier.

LA HAUTE-BORNE : ENJEUX MAJEURS

1/ Accroître la mobilité des habitants pour éviter les logiques de repli territorial et lever certains freins à l'emploi ;

2/ Soutenir et renforcer la densité de la vie associative et l'action de l'équipe de prévention ;

3/ S'appuyer sur le réseau associatif existant et sur la coordination des intervenants sociaux pour initier des groupes de parole et d'écoute thématiques (santé et parentalité notamment).

D. Quartier du Désert

D.1. ANALYSE GENERALE DU TERRITOIRE

Le quartier du Désert est inscrit au rang des quartiers prioritaires de catégorie 2.

➤ **Situation géographique**

Situé au Sud-Est de la commune de Vitry-le-François, le quartier du Désert est l'un des quartiers les plus éloignés du centre-ville.

Il pâtit d'un degré d'enclavement prononcé dans la mesure où, à l'instar du quartier Rome Saint-Charles, il est coupé du reste du tissu urbain au Nord par la voie ferrée, dans la continuité de la gare.

Le quartier est par ailleurs délimité à l'Ouest par le canal de la Marne à la Saône, au Sud par l'avenue Marcel Bailly et, au-delà, la commune de Frignicourt, et à l'Est par la départementale D396.

Le quartier du Désert constitue la partie Est de la Zone de revitalisation urbaine (ZRU) de Rome Saint-Charles. Il jouxte ainsi le quartier Rome Saint-Charles, tout en ne conservant que peu de caractéristiques communes avec ce quartier, si ce n'est la proximité géographique.

➤ **Composition démographique**

La composition démographique du quartier du Désert est à ce jour très incertaine du fait des nombreux habitants ayant fait l'objet d'un plan de relogement (engagé depuis 2003) dans le cadre du programme de rénovation urbaine.

A une date antérieure à la phase de démolition des 252 logements, phase aujourd'hui achevée, le quartier du Désert comptait 1790 habitants soit 10,7 % de la population vitryate. Ce nombre est selon toute vraisemblance beaucoup plus faible à ce jour.

La phase de transition liée à la mise en œuvre du programme urbain de cohésion sociale ne permet pas de disposer de données démographiques plus détaillées et constitue un biais notable dans l'analyse des données socio-économiques.

➤ **Diagnostic social**

Certaines données sociales faisant état de seuils particulièrement bas reflètent le phénomène de dépopulation du quartier, mais confortent également le constat d'une composition socio-économique du quartier en très forte évolution et d'un « décrochage » par rapport au quartier voisin Rome Saint-Charles.

Ainsi au 31 décembre 2005, le quartier du Désert présentait la plus faible concentration d'allocataires du RMI sur la ville (4,4 % soit 22 personnes sur 504). Le faible nombre de mesures d'aides sociales à l'enfance et de demandes d'aides financières (constituées par les travailleurs sociaux auprès d'organismes divers), avec respectivement 3,75 % et 3,3 % du nombre recensé sur Vitry-le-François, corrobore le constat d'une dépopulation et l'hypothèse d'une évolution positive de la composition socio-économique du quartier.

L'évolution du nombre de familles bénéficiaires de l'Épicerie sociale sur le quartier du Désert abonde dans le même sens. Il a en effet enregistré une baisse très notable sur la période 2001-2004. Vingt familles étaient concernées en 2004 sur le quartier du Désert, soit 4,5 % du public bénéficiaire de l'Épicerie sociale.

En revanche, la part des prestataires d'une allocation aux personnes handicapées demeure relativement importante. 14 personnes sur 139 étaient concernées au 31 décembre 2005, soit 10 % du nombre de prestataires pour une population sans doute bien inférieure au seuil des 10,7 % constaté avant la mise en œuvre du plan de relogement. Il conviendra d'analyser plus finement cette situation pour la prendre en considération dans l'aménagement du quartier et les actions à mener dans le présent contrat.

D.2. ANALYSE THEMATIQUE

D.2.1. HABITAT ET CADRE DE VIE

➤ **Un cumul de handicaps justifiant des mesures d'ampleur dans le cadre du programme de rénovation urbaine de Vitry-le-François**

Le quartier du Désert se caractérisait par un cumul de facteurs négatifs au premier rang desquels son isolement, la forte dépréciation du bâti, une juxtaposition hasardeuse des types de construction ainsi qu'une accroche urbaine et des espaces de proximité médiocres.

Ces facteurs, conjointement à la taille du quartier et à la configuration du bâti sous la forme d'un ensemble d'habitat social relativement autonome, ont conduit à sélectionner le quartier du Désert pour une mise en œuvre rapide du programme de rénovation urbaine. Le Désert est ainsi le premier quartier de Vitry-le-François à avoir bénéficié du PRU au travers d'opérations de vaste envergure.

L'enjeu essentiel des opérations de rénovation urbaine réside dans le renouvellement du bâti et la consécration consécutive de l'image du quartier en tant que quartier résidentiel.

➤ **Les opérations de rénovation urbaine**

La part des opérations de rénovation urbaine menées sur le quartier du Désert représente 18 % de l'ensemble des opérations du PRU.

La transformation globale du quartier se traduit par :

- Des opérations de démolition-reconstruction d'envergure :
252 logements collectifs ont été détruits. Le projet de rénovation urbaine du quartier prévoit la reconstitution de l'offre à hauteur de 62 logements dont 49 logements locatifs aidés de type individuel auxquels s'ajouteront 13 logements individuels réalisés par la Foncière Logement. La fin de la phase de construction est programmée pour 2008.
- Des opérations de réhabilitation menées sur 118 logements ;
- Des opérations de résidentialisation qui concerneront 89 logements ;
- Un réaménagement substantiel des espaces extérieurs et notamment :
 - La constitution d'espaces verts et d'espaces publics de qualité ;
 - Une réorganisation des accès et dessertes en vue d'une meilleure intégration du quartier à l'espace urbain ;

- L'allègement du trafic routier par la mise en place d'une déviation du trafic de transit (construction d'une voie nouvelle reliant l'avenue Marcel Bailly à la déviation de Frignicourt).

➤ **Les équipements du quartier**

Le quartier du Désert dispose d'une Maison de Quartier accueillant essentiellement un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) organisé par l'association ADQR (« Association pour le Développement du Quartier Rome-Saint-Charles »), ainsi que quelques activités à l'adresse des mères de familles proposées par l'association OASIS.

⇒ *Les actions menées dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale sur le quartier du Désert interviendront essentiellement en complément de la poursuite du programme de rénovation urbaine au travers notamment des actions d'accompagnement des populations relogées.*

D.2.2. ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'examen de la situation de l'emploi, sur la base des chiffres de l'Agence locale pour l'emploi de Vitry-le-François, porte sur la Zone de revitalisation urbaine de Rome Saint-Charles – Le Désert. Cette analyse, incluse dans le diagnostic thématique du quartier Rome Saint-Charles – Le Désert, se révèle donc dans une certaine mesure pertinente pour le quartier du Désert. Toutefois la prépondérance de la population de Rome Saint-Charles au sein de la ZRU tend à en relativiser fortement la portée.

En 2005, 38 jeunes du quartier du Désert ont été accueillis par la Mission locale de Vitry-le-François, soit 5,1 % du public de cette structure. Ce chiffre est largement en deçà de la dernière estimation de la part de la population du Désert parmi la population vitryate mais le dépeuplement et l'évolution des données socio-démographique du quartier, déjà soulignés, doivent inciter à la prudence et n'autorisent pas de conclusions probantes. On peut cependant noter un niveau de qualification du public féminin du quartier du Désert nettement inférieur au niveau moyen de qualification des jeunes femmes reçues par la Mission locale. 82,35 % des personnes de sexe féminin résidant dans le quartier du Désert et accueillies par la Mission locale avaient un niveau de formation inférieur au baccalauréat en 2005 contre 68,7 % sur l'ensemble du public de cette structure.

Une prudence identique est de mise s'agissant de l'analyse des bénéficiaires du Plan local d'insertion par l'économie sur le quartier du Désert. Depuis le 1^{er} janvier 2003, 14 habitants du Désert ont bénéficié d'un parcours d'insertion dans le cadre du PLIE. Cela représente 6,4 % du nombre total des bénéficiaires sur cette période.

D.2.3. REUSSITE EDUCATIVE ET EGALITE DES CHANCES

L'école maternelle et élémentaire Jules Verne est l'unique établissement scolaire sur le quartier du Désert. Cette offre scolaire réduite se justifie au regard, d'une part, du nombre d'habitants concernés et, d'autre part, de la proximité des établissements scolaires situés sur le quartier Rome Saint-Charles, en particulier le collège Marcel Alin. Le Lycée polyvalent François 1^{er}, situé hors ZEP et hors ZUS, draine l'ensemble des élèves de l'agglomération et des environs au niveau du secondaire.

A l'instar des établissements du quartier Rome Saint-Charles, l'école maternelle et élémentaire Jules Verne est située en Zone d'Education prioritaire. Toutefois, au vu des indicateurs relatifs à la proportion de CSP défavorisées et de familles monoparentales, le

cumul de handicaps socio-économiques paraît moindre s'agissant du public de l'école maternelle et élémentaire Jules Verne. En 2005/2006, les familles classées en CSP défavorisées représentaient ainsi un peu plus de la moitié des familles ayant un enfant scolarisé dans cette école (59,2 % pour l'école maternelle Jules Verne et 51,4 % s'agissant de l'école élémentaire). Aucune situation de chômage n'a été constatée durant l'année scolaire 2005/2006 parmi les familles des élèves scolarisés dans cet établissement.

Ce diagnostic pose la question du maintien à terme du quartier du Désert en ZEP, et du réexamen de la carte de la géographie prioritaire en termes de réussite éducative.

D.2.4. ACCES A LA SANTE

L'hôpital de la ville se situe sur le quartier du Désert, offrant ainsi aux habitants du quartier une palette large et géographiquement accessible de médecins spécialistes.

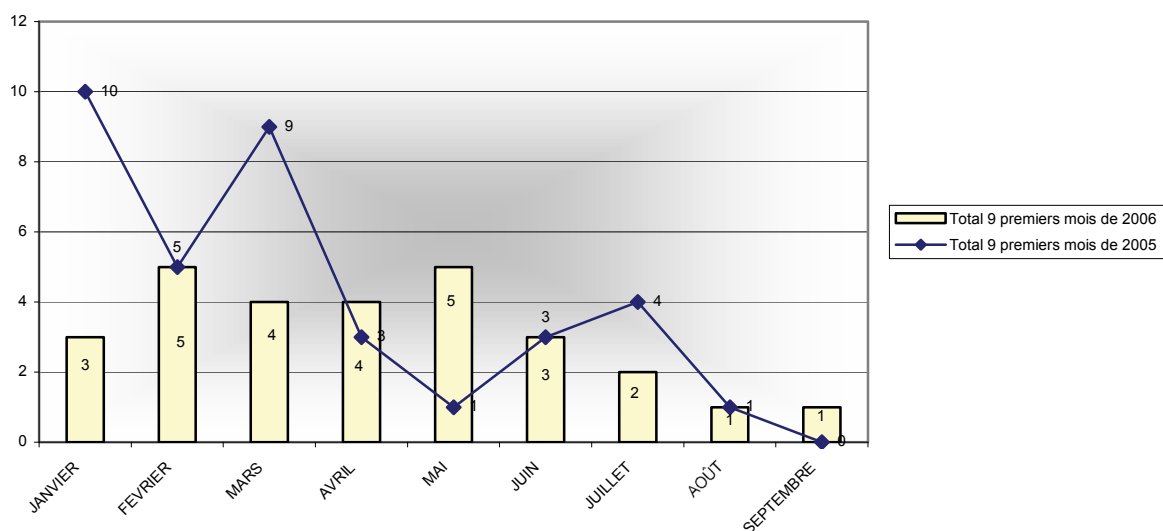
En matière d'accès à la santé, le quartier du Désert ne présente pas de spécificité marquée en dehors des éléments susmentionnés. Les enjeux demeurent par conséquent analogues à ceux dégagés dans le projet urbain de cohésion sociale.

D.2.5. CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

- **Une baisse significative des actes de délinquance, à tempérer du fait du poids réduit du quartier du Désert dans la délinquance générale enregistrée sur l'ensemble de la ville**

L'analyse du nombre de procédures relatives à des actes de délinquance enregistrées par les services de la gendarmerie fait apparaître une baisse de près de 28 % sur le quartier du Désert sur les 9 premiers mois de l'année 2006 par rapport à la même période en 2005. Cette baisse notable doit être nuancée au regard du faible nombre de procédures enregistrées sur le quartier du Désert qui ne pèse qu'à hauteur de 3,7 % dans la délinquance générale sur les 9 premiers mois de l'année 2006 (contre 4,6 % en 2005 sur la même période).

Evolution comparée 2005/2006 des procédures relatives à des actes de délinquance enregistrées par les services de la gendarmerie sur le quartier du Désert



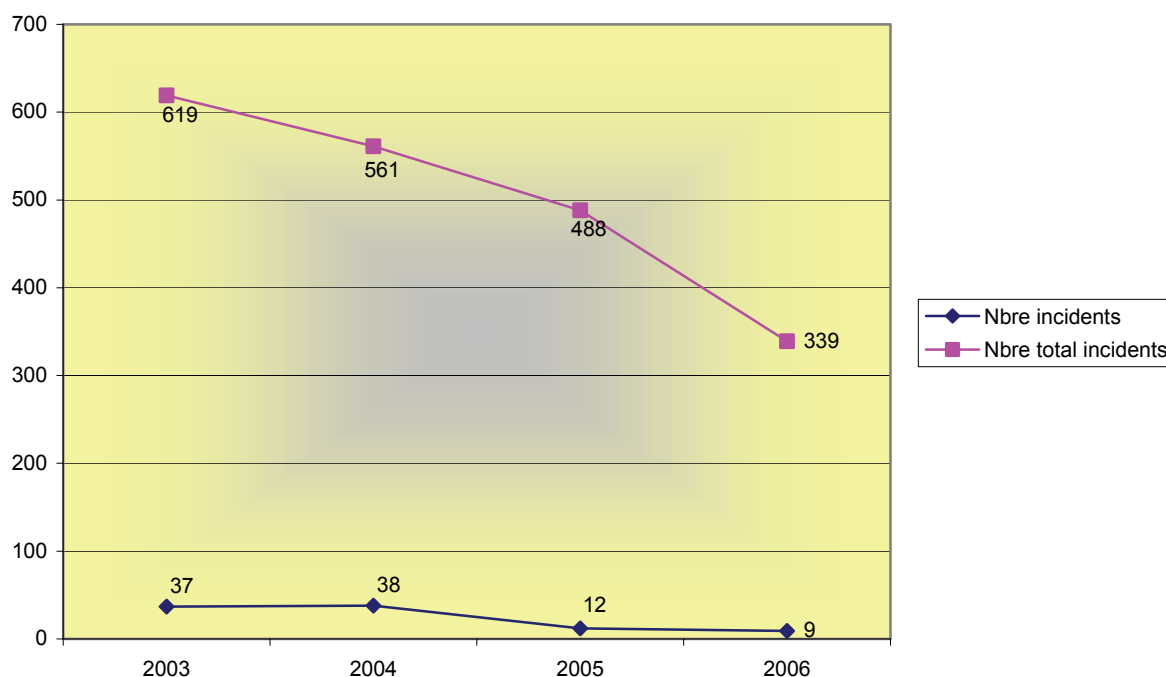
D'autres tempéraments, identiques à ceux déjà mentionnés, doivent être apportés à ce constat statistique :

- la comptabilisation des procédures et non des faits, qui n'offre pas un panorama exhaustif de la délinquance constatée ;
- le phénomène de report de la délinquance sur le centre-ville ;
- la gravité des actes de délinquance donnant lieu à l'enregistrement d'une procédure (les statistiques retenues n'autorisent par conséquent qu'une image partielle du sentiment d'insécurité développé par les habitants du quartier).

➤ **Un très faible nombre d'incidents relevés par le principal organisme logeur qui s'explique essentiellement par les opérations de rénovation urbaine actuellement menées**

Le nombre d'atteintes aux biens recensées par la société Vitry-Habitat sur le quartier du Désert est extrêmement faible. Il représente en effet 2,65 % des incidents recensés par le bailleur sur l'ensemble de son parc locatif. On note par ailleurs une tendance baissière prononcée depuis 2004. Les opérations de démolition menées dans le cadre du programme de rénovation urbaine de Vitry-le-François en constituent l'explication principale.

Incidents enregistrés par la société Vitry-Habitat sur le quartier du Désert



L'enjeu essentiel en matière de prévention de la délinquance sur le quartier du Désert sera le maintien de ce faible niveau d'incivilités suite au relogement des familles.

LE DESERT : ENJEU MAJEUR

Accompagner le repeuplement et la résidentialisation du quartier par des actions de promotion du lien social et de la vie locale

E. Quartier de la Fauvarge

E.1. ANALYSE GENERALE DU TERRITOIRE

Le quartier de la Fauvarge a été retenu dans le présent contrat au titre des quartiers prioritaire de catégorie 2.

➤ Situation géographique

Le quartier de la Fauvarge est situé au Sud de la Ville, à proximité du centre-ville et de la gare de Vitry-le-François.

Il souffre d'une intégration partielle et inachevée à la ville, notamment du fait de son statut d'ancien faubourg. Il bénéficie cependant de la proximité immédiate du centre-ville, des équipements de loisirs du quartier des bords de Marne, et d'une image globalement positive. Sa population est à ce titre assez stable.

Ce quartier n'est séparé du centre-ville que par un boulevard, à circulation relativement réduite, mais qui n'en constitue pas moins une barrière physique. Les voiries de ce boulevard convergent vers la place Giraud, carrefour entre de multiples voiries urbaines.

Proche de la gare, la Fauvarge pourrait en outre bénéficier de l'arrivée prochaine du TGV Est qui modifiera l'offre de transports sur Vitry-le-François.

Le quartier de la Fauvarge se caractérise avant tout par la vétusté de son bâti, par une desserte urbaine peu valorisée et par une discontinuité du tissu urbain accentuée par l'emprise des anciens remparts.

La Fauvarge, secteur non inscrit en ZUS, a bénéficié d'une dérogation au titre de l'article 6 de la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

➤ Composition démographique

Ce quartier de la Fauvarge compte 1820 habitants, soit près de 11% de la population de Vitry-le-François.

La population de la Fauvarge se caractérise notamment par :

- un fort pourcentage de personnes âgées : 30,4% des allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales résidant dans le quartier de la Fauvarge ont plus de 60 ans contre 19,6% pour la commune de Vitry-le-François ;
- une proportion élevée de personnes seules : 52,2% des allocataires de la CAF sur la Fauvarge vivent seuls contre 40% sur l'ensemble de la ville.

Il convient toutefois de nuancer ces données démographiques dans la mesure où le périmètre d'étude inclut une maison de retraite.

➤ Diagnostic social

Du fait de l'importance de la population âgée de plus de 60 ans sur le quartier, la Fauvarge concentre logiquement une part significative de bénéficiaires de prestations aux personnes âgées (dont l'Aide Personnalisée à Domicile et l'Allocation Personnalisée

d'Autonomie en établissement). 15,4% des Vitryats bénéficiaires de ces prestations résident à la Fauvarge.

A l'exception de cette spécificité du quartier, les principaux indicateurs sociaux ne révèlent pas de fracture socio-économique majeure avec le reste de la ville. Les seuils constatés reflètent globalement la part de la population du quartier parmi la population vitryate (10,9 %), voire se trouvent légèrement en-dessous.

Ainsi 59 allocataires du Revenu minimum d'insertion ont été recensés au 31 décembre 2005 sur le quartier de la Fauvarge, soit 11,7 % du nombre total d'allocataires du RMI sur Vitry-le-François. De même en 2004, 55 habitants de la Fauvarge ont bénéficié de l'aide de l'Épicerie sociale, soit 12,3 % de l'ensemble du public bénéficiaire.

Par ailleurs, seulement 17 personnes résidant dans le quartier de la Fauvarge ont fait l'objet en 2005 d'une demande d'aide financière des travailleurs sociaux auprès de divers organismes, soit un peu plus de 8 % du public concerné, un seuil bien en-dessous de la représentation démographique des habitants de la Fauvarge dans la population vitryate.

E.2. ANALYSE THEMATIQUE

E.2.1. AMELIORATION DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

➤ Une image positive

En dépit de la vétusté du bâti (en cours de réhabilitation dans le cadre du P.R.U.), le quartier de la Fauvarge jouit d'une image globalement positive auprès des Vitryats. Son patrimoine constitue une offre d'habitat relativement attractive (loyer/ situation, et notamment proximité au centre-ville) qu'il convient de préserver et de conforter.

➤ Structure du parc de logements

Construit entre la fin des années 1950 et le début des années 1960, le quartier de la Fauvarge comprend 692 logements à caractère social. Il concentre ainsi près de 20% des logements sociaux situés sur l'ensemble des cinq quartiers prioritaires en catégories 1 et 2.

La grande vétusté du bâti, ajoutée à l'importance du parc de logements sociaux au regard de la population du quartier, a conduit à retenir le quartier de la Fauvarge au titre de la dérogation prévue à l'article 6 de la loi du 1^{er} août 2003 (zone urbaine sensible assimilée) afin de mettre en œuvre un projet de rénovation urbaine sur le quartier. Ce projet préconise de préserver la structure existante du quartier tout en engageant des réhabilitations lourdes et en améliorant son intégration urbaine.

➤ Les principaux enjeux dans le cadre du PRU

Le projet urbain sur le quartier de la Fauvarge prévoit d'améliorer l'état actuel du quartier en :

- agissant sur sa situation urbaine ;
- améliorant sa gestion urbaine ;
- confortant et revalorisant son image ;
- conservant le bâti existant, tout en veillant à son amélioration et à son entretien.

A cette fin, les opérations suivantes sont en actuellement menées ou programmées :

- Des opérations d'envergure de réhabilitation du bâti sans démolitions :

619 logements doivent faire l'objet d'une réhabilitation d'ici à 2010. Les opérations sont actuellement en cours. Elles visent en priorité l'amélioration du confort et de l'aspect extérieur ainsi que la mise aux normes des bâtiments. La totalité du parc de la société Vitry-Habitat est concernée. Des réhabilitations plus légères seront conduites sur les 120 logements de l'OPAC Marne.

- La valorisation des espaces publics et notamment des bords de Marne et des espaces de promenade des remparts ;
- La résidentialisation du quartier marquée notamment par une végétalisation des espaces;
- La restructuration des espaces extérieurs publics et privés ;
- L'amélioration des cheminements entre l'intérieur du quartier et les sites commerçants ainsi que la restructuration des abords du secteur pour conforter et développer l'activité commerciale (avenue du Colonel Moll) et faciliter les échanges avec le centre-ville (avenue de Toulouse) ;
- La valorisation de la place Giraud et des trois axes majeurs reliant le quartier au centre-ville.

29 % des opérations de rénovation urbaine seront conduites sur le quartier de la Fauvarge à terme.

E.2.2. ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En 2005, 60 personnes en provenance du quartier de la Fauvarge ont été accueillies par la Mission locale de Vitry-le-François, soit 8,1 % de l'ensemble du public reçu par cette structure. Si ce chiffre est nettement inférieur à la représentation des habitants de la Fauvarge dans la population vitryate (près de 11 %), il s'explique avant tout par la pyramide des âges caractéristique du quartier, et la proportion importante des personnes âgées qui en découle.

Le niveau de qualification du public de la Mission locale en provenance de la Fauvarge est inférieur de plus de 12 points à celui constaté sur l'ensemble du public de la structure. 85 % des personnes concernées ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat contre 72,5 % pour le public de la Mission locale.

Le quartier de la Fauvarge concentre une proportion modérée en valeur absolue mais assez significative en valeur relative de bénéficiaires du Plan local d'insertion par l'économie. Trente et un habitants du quartier ont suivi un parcours d'insertion professionnelle dans le cadre du P.L.I.E. depuis 2003, soit près de 14.2 % du public pris en charge par ce dispositif, alors que la population du quartier de la Fauvarge ne compte que pour 10,9% dans la population vitryate.

La proximité du centre-ville, de la gare et des commerces en bordure du quartier constitue un facteur notable de développement économique, et tend à relativiser le poids d'une mobilité insuffisante comme frein à l'emploi sur le quartier.

E.2.3. REUSSITE EDUCATIVE ET EGALITE DES CHANCES

➤ **Offre scolaire**

L'offre scolaire sur le quartier de la Fauvarge comprend :

- L'école maternelle et élémentaire Pierre et Marie-Curie ;
- Le collège les Indes situé à la charnière entre le quartier du Hamois et le quartier de la Fauvarge.

Aucun de ces établissements n'est situé en Zone d'éducation prioritaire. Ils sont cependant en Zone urbaine sensible, à titre dérogatoire dans le cadre du programme de rénovation urbaine.

➤ **Analyse des indicateurs de réussite scolaire**

Les indicateurs de réussite scolaire disponibles portent sur le collège des Indes dont le public ne se réduit pas aux habitants de la Fauvarge. L'analyse ci-dessous ne reflète donc qu'imparfaitement la réussite scolaire des élèves du quartier de la Fauvarge.

Le taux de passage en 6^{ème} est relativement élevé, en dépit de fluctuations notables sur la période 2000-2006. Il s'élevait à 88,4 % pour l'année scolaire 2005/2006, un taux supérieur à la moyenne départementale pour la même année (85 %).

Les résultats aux évaluations nationales de 6^{ème} tangentent la moyenne nationale vers le haut ou vers le bas entre 2000 et 2006. L'écart entre les résultats de Français et de mathématiques est assez marqué, en défaveur du Français.

Le taux de passage de la 6^{ème} à la 3^{ème} approche le moyenne de l'Académie (taux attendu). Sur le collège des Indes, ce taux enregistre toutefois une baisse régulière depuis 2002, à l'inverse des autres collèges publics de la ville.

Cette dégradation des indicateurs de réussite scolaire se reflète également sur la réussite des élèves au brevet des collèges, même si l'écart à la moyenne départementale se caractérise par des variations importantes sur la période 2000-2006. Le taux de réussite au brevet des collèges était ainsi inférieur de plus de 4 points à la moyenne départementale sur l'année scolaire 2005/2006.

➤ **Environnement socio-économique et familial des élèves**

Au collège des Indes, les familles en CSP défavorisées représentaient 63,3 % du public de l'établissement pour l'année scolaire 2005/2006. Environ 203 élèves sont concernés pour un total de 632 élèves dont 322 vitryats scolarisés dans cet établissement. Ce taux n'a que très peu varié depuis 2001. Il est en deçà des taux constatés pour les établissements classés en zone d'éducation prioritaire, mais demeure largement supérieur (de l'ordre de 14 points) à la moyenne départementale.

Ce chiffre doit par ailleurs être tempéré par l'hétérogénéité du public du collège des Indes qui accueille aussi bien des élèves résidant dans le quartier de la Fauvarge que des élèves du quartier du Hamois ou des bords de Marne et des villages alentours, quartiers et territoires qui n'ont que peu de caractéristiques communes.

S'agissant de situation familiale de ses habitants, le quartier de la Fauvarge est caractérisé par une assez forte proportion de personnes seules. La proportion de familles monoparentales est assez proche de celle constatée au niveau de la commune.

Il convient de noter que le projet de rénovation urbaine sur le quartier de la Fauvarge prévoit la création d'un espace d'accueil et de rencontre parents-enfants à l'Ecole maternelle

et élémentaire Pierre et Marie-Curie. Cette structure constituera un espace privilégié d'accompagnement à la parentalité.

E.2.4. ACCES A LA SANTE

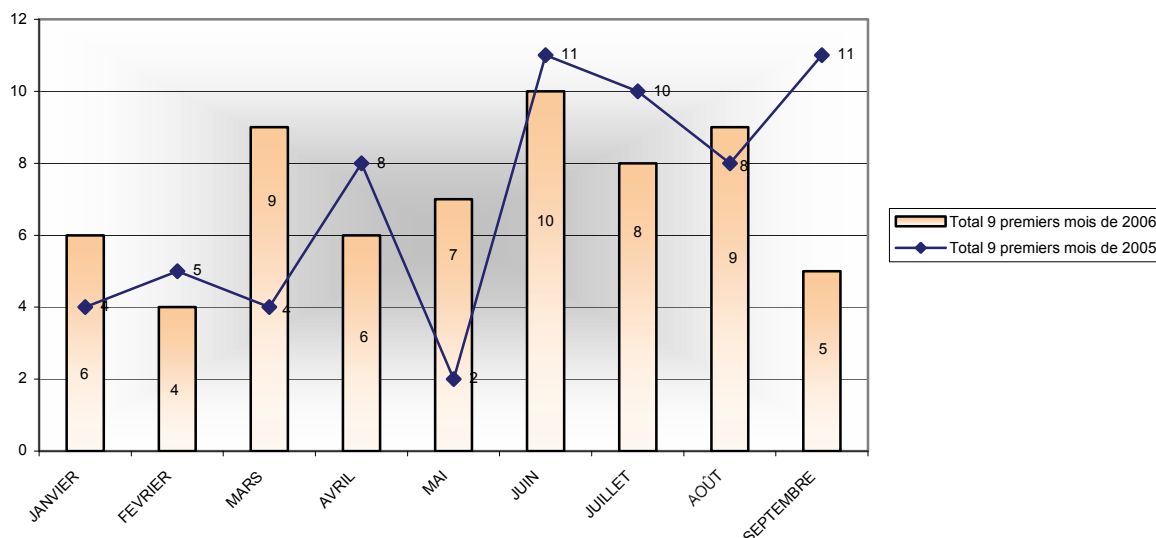
L'offre de santé sur le quartier de la Fauvarge se réduit à un médecin généraliste. Toutefois la très grande proximité du centre-ville où est concentrée la quasi totalité des médecins de la ville atténue manifestement les inconvénients de cette offre réduite.

En matière d'accès à la santé, le quartier de la Fauvarge ne présente pas de spécificité marquée en dehors des éléments susmentionnés. Les enjeux demeurent par conséquent analogues à ceux dégagés dans le projet urbain de cohésion sociale.

E.2.5. CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

- **Un niveau de délinquance qui semble se stabiliser à un niveau relativement faible**

Evolution comparée 2005/2006 des procédures relatives à des actes de délinquance enregistrées par les services de la gendarmerie sur le quartier de la Fauvarge



L'analyse comparée du nombre de procédures relatives à des actes de délinquance enregistrées par la gendarmerie sur les 9 premiers mois de l'année 2006 par rapport à la même période sur 2005 semble indiquer une stabilisation (+1,59%) à un niveau relativement faible de la délinquance sur le quartier de la Fauvarge. Cette tendance se mesure à la fois en valeur absolue et en valeur relative. 33 et 64 procédures ont ainsi été enregistrées sur les périodes 2005 et 2006 considérées, soit respectivement 8 % et 9,1 % du nombre total des procédures relatives à des actes de délinquance enregistrées sur l'ensemble du territoire vitryat.

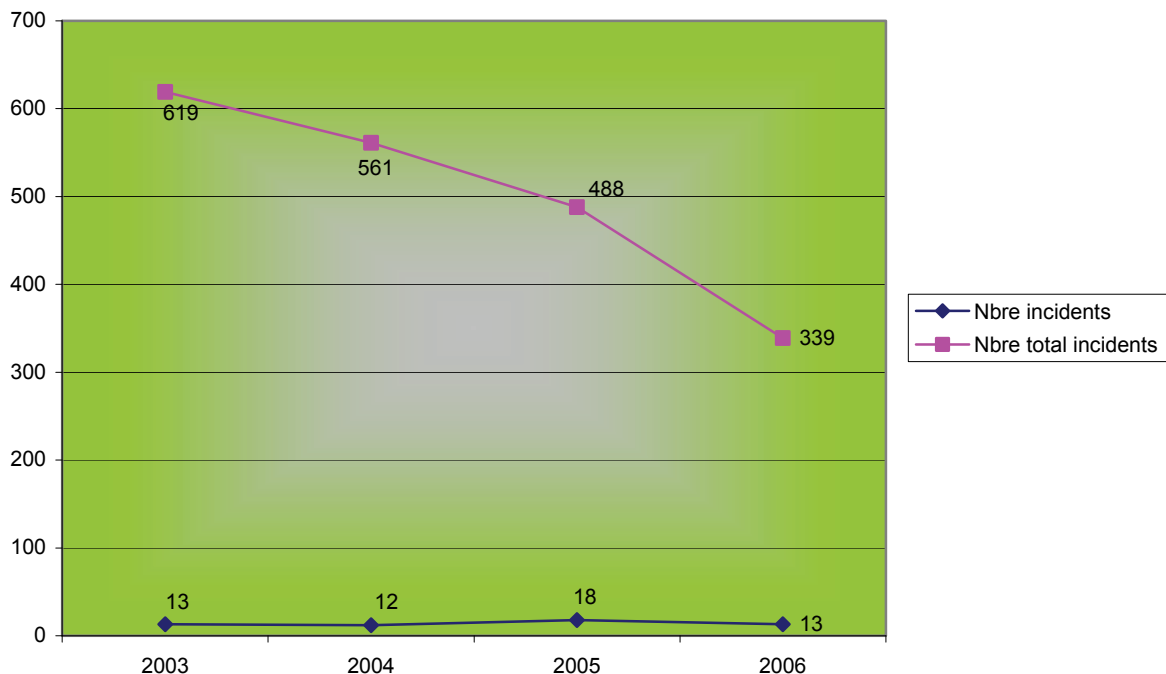
Des tempéraments identiques à ceux déjà mentionnés doivent être apportés à ce constat statistique :

- le faible nombre de faits concernés, rendant difficile toute analyse probante ;
- la comptabilisation des procédures et non des faits, qui n'offre pas un panorama exhaustif de la délinquance constatée ;
- le phénomène de report de la délinquance sur le centre-ville ;
- la gravité des actes de délinquance donnant lieu à l'enregistrement d'une procédure (les statistiques retenues n'autorisent par conséquent qu'une image partielle du sentiment d'insécurité développé par les habitants du quartier).

Les incidents en milieu scolaire sur le collège des Indes enregistrent une baisse importante (près de 70% sur la période 2001-2006). Ils demeurent peu nombreux dans l'absolu : dix incidents ont été recensés durant l'année scolaire 2005-2006.

➤ **Une tendance à la stabilité similaire s'agissant des dégradations et d'incivilités constatées par le bailleur**

Incidents enregistrés par la société Vitry-Habitat sur le quartier de la Fauvarge



La tendance à la stabilité touche également le nombre d'incidents (dégradations diverses) enregistrés par l'organisme logeur Vitry-Habitat. Ce nombre fluctue assez faiblement autour de la quinzaine depuis 2003 (13 incidents au 31 décembre 2006 contre 18 en 2005, mais 12 en 2004).

Le sentiment d'insécurité est globalement moins développé sur la Fauvarge que sur les autres quartiers d'habitat social, situation qui entretient l'image positive générale du quartier.

LA FAUVARGE : ENJEUX MAJEURS

- 1/ Accompagner les habitants du quartier durant les travaux de rénovation urbaine en favorisant leur appropriation des nouveaux espaces ;
- 2/ Conforter et accentuer l'image positive du quartier.

III. Les programmes pluriannuels d'action

IV. Les indicateurs de résultats

Indicateurs de résultats par thématique et orientations prioritaires retenues

Volets	Orientations prioritaires	Indicateurs de résultats	Sources statistiques
Habitat et cadre de vie	- Accompagner les opérations de rénovation urbaine - Améliorer le cadre de vie	- nombre de logements réhabilités - taux de vacance sur le parc social	- Bailleur (PRU) - Bailleur
	- Favoriser l'accès au logement	- nombre d'assignments pour expulsion locative - nombre de primo-accédants au parc social - délai d'attribution des logements sociaux -	- Préfecture - DDE
	- Développer le lien social	- nombre d'interventions de l'organisme logeur en tant que médiateur lors des conflits de voisinage - nombre d'actions ou projets soutenus par les bailleurs en faveur des habitants ou associations de quartier (excursion, manifestation festive, atelier, etc.) ou somme allouée à ces fins - nombre d'initiatives contribuant au développement du lien social sur chaque quartier et public touché	- Bailleur
Accès à l'emploi et développement économique	- Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation - Lever les freins à l'emploi et à la formation	- public accueilli dans les dispositifs d'insertion financés - taux d'insertion relevés dans le cadre de ces dispositifs - nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 et toutes catégories confondues, par sexe et tranche d'âge - nombre des demandeurs d'emploi de longue durée	- Dispositifs concernés - ANPE
	- Conforter les structures et dispositifs d'insertion par l'activité économique	- nombre de bénéficiaires du Plan d'insertion par l'économie (PLIE) - nombre de personnes suivies par la Mission locale - nombre de contrats aidés au titre de la mise en œuvre de la Charte locale d'insertion	- Equipe du PLIE - Mission locale - Mission locale
Réussite éducative et égalité des chances	- Renforcer les principaux dispositifs en matière de réussite scolaire - Concentrer une large part des actions menées sur l'enseignement du 1 ^{er} degré	- évaluations CE2 : écart à la moyenne nationale (par établissement) - évaluations 6 ^{ème} : écart à la moyenne nationale en Français et en mathématiques (par établissement) - taux de réussite au brevet des collèges et écart à la moyenne départementale (par établissement)	- Education nationale - Education nationale - Education nationale

	- Soutenir le dispositif Réussite Educative et le programme ZEP	- suivi des indicateurs du programme ZEP - nombre d'enfants pris en charge dans le cadre du dispositif Réussite Educative	- Education nationale - Education nationale
	- Accompagner la parentalité	- taux de participation des parents aux élections des représentants au Conseil de classe (par établissement) - nombre d'actions d'accompagnement à la parentalité mises en œuvre et nature du public concerné	- Education nationale
	- Lutter contre le décrochage scolaire par le développement des dispositifs périscolaires	- nombre d'inscriptions à la Médiathèque (par quartier)	- Service des affaires culturelles
	- Détecter de façon précoce les difficultés familiales ou socio-économiques susceptibles d'impacter négativement la réussite scolaire (coordination accrue entre les acteurs)	- nombre de familles en CSP défavorisées (par établissement) - nombre de mesures d'aide sociale à l'enfance mises en œuvre (par quartier)	- Education nationale - Conseil général
Accès à la santé	- Intensifier et coordonner les actions d'éducation à la santé et de prévention sur les conduites à risque et les pathologies qui en résultent (alcoolisation des jeunes, nutrition etc.) - Faciliter la mise en réseau des professionnels de santé, du monde de l'éducation et des partenaires sociaux, (formations-actions autour de la promotion du thème « Santé/bien-être ») ; - Lever les freins identifiés en matière d'accès à la santé (amélioration de la connaissance des ressources disponibles notamment) -Valoriser l'image des professionnels de santé auprès de la population - Accompagner et aider l'exercice de la parentalité	- nombre et nature des actions mises en oeuvre - nombre d'acteurs et public concerné, - modalités d'implication des jeunes, - nombre de formations-actions et d'acteurs concernés par catégorie - nombre de groupes de travail et nature des modifications de pratiques liées au travail en réseau - identification des déterminants pris en charge par l'A.S.V. - nombre de projets d'accès aux soins - nombre de programmes nationaux et régionaux déclinés localement - identification des dispositifs et supports d'information créés - nombre de rencontres entre professionnels de santé et habitants et thème de la rencontre - nombre de lieux d'écoute, d'échange et de conseil créés et	Coordonateur A.S.V. avec le soutien de la « Mission relative au suivi et à la performance des A.S.V. »

	en matière de santé	prise en compte de la dimension santé	
Citoyenneté et prévention de la délinquance	- Améliorer et intensifier la prévention de la délinquance - Cibler prioritairement la délinquance des mineurs - Réduire le sentiment d'insécurité	- nombre d'actes de délinquance générale - nombre de mineurs mis en cause - nombre d'actes de délinquance de voie publique - nombre d'actes de violence aux personnes taux d'élucidation - nombre et nature des situations traitées par la médiation familiale	- Services de la gendarmerie - C.A.F. et prestataires de la médiation familiale
	- Renforcer l'accès au droit	- fréquentation du point d'accès au droit (P.A.D.) et nature des demandes	- Sous-préfecture et intervenant du P.A.D.
	- Encourager la citoyenneté	- nombre et nature des actions d'éducation à la citoyenneté conduites sur la ville - taux de participation aux élections nationales et municipales	- Services de la ville
Diagnostic social		- nombre d'allocataires du RMI - nombre de dossiers en surendettement constitués - nombre de bénéficiaires de l'Épicerie sociale - nombre et âge des jeunes suivis par l'équipe de prévention (et nature des actes éducatifs)	- Conseil général - Banque de France - Épicerie sociale - Equipe de prévention

Les indicateurs de résultats sélectionnés feront l'objet d'un suivi sur la commune et par quartier prioritaire. Leur analyse s'appuiera également sur des comparaisons à l'échelle départementale et / ou nationale.

Seuls les principaux indicateurs de résultats du volet « réussite éducative », renseignés par les services de l'Éducation nationale, feront l'objet d'un suivi par établissement scolaire, ensuite rapporté au public de chaque quartier prioritaire.

V. Outils sectoriels de programmation et de planification existants

A. Habitat et cadre de vie

A.1. PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE (PRU) DE VITRY-LE-FRANCOIS

La ville de Vitry-le-François a été retenue au titre du dispositif « rénovation urbaine ». Une convention territoriale de rénovation urbaine a ainsi été signée le 25 mars 2003 entre la ville, la Communauté de communes et le Ministre Délégué à la Ville et à la Rénovation Urbaine. Le montant prévisionnel d'investissement s'élève à 33 M € sur 5 ans (2003-2007).

Suite à la promulgation de la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, une convention a été signée avec l'Agence nationale de rénovation urbaine, établissant un projet urbain à l'échelle de l'agglomération.

Ce projet se décline en deux phases opérationnelles :

- La première porte sur le quartier du Désert, au regard de la relative autonomie de certains ensembles d'habitat social les uns par rapport aux autres, qui autorise la mise en œuvre immédiate d'actions de démolition-reconstruction (résidentialisation) ayant pour intérêt majeur de traduire avec force, dès le début de l'opération, la transformation physique et symbolique de la ville. Le programme de démolition sur le quartier du Désert a été initié en mai 2004 et se poursuit.
- La deuxième phase concerne les quartiers de Rome Saint-Charles et de la Fauvarge, deux quartiers présentant des enjeux de programmation urbaine plus complexes et faisant l'objet d'une réflexion plus approfondie dans le cadre d'un marché de définition, ainsi que le quartier du Hamois pour lequel une étude de programmation est en cours.

Le recensement des opérations pour lesquelles un avenant à la Convention avec l'ANRU s'avère nécessaire est en voie de finalisation. La signature de cet avenant intervenir dans le courant de l'année 2007.

Le programme de rénovation urbaine entend répondre aux objectifs suivants :

- Transformer l'image de la ville en renouvelant l'offre de bâti par des opérations de démolition-reconstruction ;
- Permettre aux habitants de vivre ensemble en harmonie en améliorant le cadre de vie, la gestion des espaces et la desserte ;
- Répondre aux dysfonctionnements urbains, accroître la mixité urbaine et sociale et la participation des habitants à la vie des quartiers ;
- Lutter contre la ségrégation spatiale, corollaire de l'existence de barrières physiques, et travailler aux dépassements des limites physiques des quartiers ;
- Mieux insérer les quartiers dans la ville pour renforcer durablement la cohésion sociale et redonner à la ville sa place dans le bassin d'habitat pour enrayer le phénomène de fuite des cadres moyens et supérieurs vers l'extérieur ainsi que la paupérisation de la ville-centre ;
- Mettre en place un plan de relogement des locataires ;
- Impliquer les habitants dans l'ensemble des opérations pour conduire un projet partagé, gage de réussite de l'opération ;
- Coordonner les opérations de rénovation urbaine avec les outils existants, notamment en matière d'insertion sociale et professionnelle et de prévention et traitement de la délinquance.

A.2. CONVENTION URBAINE DE PROXIMITE (GUP)

Les actions retenues au titre de la convention entre le bailleur et l'Etat pour 2005 ont notamment consisté en :

- un service aux habitants 24h/24h en dehors des heures d'ouverture des bureaux ;
- une sécurisation de l'habitat au travers des actions de vérification effectuées par le personnel d'immeuble et d'entretien ménager ;
- des enquêtes auprès des nouveaux entrants et des contributions au développement social des quartiers et à l'amélioration du cadre de vie ;
- un relevé et un suivi des anomalies techniques des parties communes et privatives ;
- une mise en peinture des halls et cages d'escalier, et l'amélioration de l'éclairage ;
- des contributions à la première maintenance ;
- une activité de surveillance ;
- des actions de prévention des impayés ;
- des actions de médiation.

La signature de la convention-cadre de GUP est prévue d'ici la fin de l'année 2006. Cette convention s'articulera autour des trois axes suivants :

- gestion technique ;
- animation de la vie économique et sociale ;
- gestion locative.

A.3. PROGRAMME LOCAL D'HABITAT (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat approuvé par le District le 17 décembre 1999 s'inscrit désormais en décalage avec les actions du P.R.U. Il paraît de ce fait nécessaire de réfléchir aux orientations stratégiques d'un nouveau P.L.H. :

- en matière d'amélioration et de renouvellement du parc social existant pour répondre aux besoins des populations en place ;
- en matière d'accompagnement du parc privé existant pour préserver les équilibres résidentiels ;
- en matière de production d'une offre nouvelle et diversifiée de logements.

A.4. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, dont la convention a été signée le 19 janvier 2001, est reconduite pour 2 ans depuis le début de l'année 2004. Les objectifs fixés en matière de réhabilitation de logements locatifs du parc privé (25/an) ont été largement dépassés : 333 logements pour les propriétaires occupants et 262 logements pour les propriétaires bailleurs.

B. Accès à l'emploi et développement économique

B.1. PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Instauré en 2001, le plan local pour l'insertion et l'emploi de Vitry-le-François constitue expressément le volet emploi du présent contrat dans la mesure où il procède à une mise en réseau et en cohérence des acteurs pertinents dans le secteur de l'emploi et s'inscrit dans une vision prospective, d'anticipation des mutations économiques.

Ce plan a vocation à améliorer l'accès à l'emploi des populations fragilisées et à renforcer la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations à travers l'inscription des publics les plus en difficulté dans des parcours d'insertion individualisés. Il fédère les acteurs du secteur de l'emploi autour de ces objectifs communs, et articule les demandes d'emploi d'une part et les besoins de recrutement des entreprises du bassin d'emploi d'autre part. La ville de Vitry-le-François bénéficie ainsi d'un outil incontournable dans l'accès à l'emploi. En 2004, on dénombrait 159 plans locaux pour l'insertion et l'emploi.

Le plan d'action 2006 s'articule autour des axes suivants :

- Cibler prioritairement les publics confrontés aux difficultés d'insertion les plus grandes : chômeurs de longue durée, jeunes de moins de 26 ans, bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ;
- Etablir des actions différenciées en fonction des difficultés de chaque public ;
- Assurer un accompagnement individualisé et séquencé des bénéficiaires du PLIE au travers une identification des freins à l'emploi, l'élaboration d'un projet de parcours professionnel (programme « Entrée réussie en entreprise »), l'acquisition d'outils et de comportements utiles à la recherche d'emploi ;
- Mettre à disposition des usagers du PLIE une offre de formation adaptée à leurs compétences et cohérente par rapport au marché local de l'emploi ;
- Mobiliser les acteurs économiques pour aboutir à une meilleure adéquation de l'offre et de la demande de travail.

Les objectifs retenus au titre du contrat urbain de cohésion sociale s'appuieront utilement sur ceux précités

B.2. PLAN LOCAL D'APPLICATION DE LA CHARTE D'INSERTION

Dans le cadre de la signature, le 28 juillet 2005, de la Convention de rénovation urbaine de la ville de Vitry-le-François avec l'Agence nationale de rénovation urbaine, une réflexion a été engagée sur les moyens de promouvoir l'emploi et le développement économique des quartiers concernés (quartiers situés en zones urbaines sensibles et assimilées, à savoir les quartiers prioritaires en catégories 1 et 2 du présent contrat) au travers le programme de rénovation urbaine de Vitry-le-François.

L'objectif affiché est d'inclure l'accès à l'emploi au cœur de la politique de rénovation urbaine et, plus précisément, de faire en sorte que 5 % *a minima* des heures travaillées liées aux investissements du programme de rénovation urbaine et 10 % *a minima* des embauches directes ou indirectes liées à la gestion urbaine de proximité (GUP) et au fonctionnement d'équipements créés dans le cadre de ce programme concernent les populations des quartiers prioritaires.

La signature prochaine du plan local de la Charte d'insertion engagera les signataires au respect de ces objectifs chiffrés. Pour cela, ce plan prévoit l'insertion de « clauses de promotion de l'emploi et de l'insertion » dans les contrats conclus entre le maître d'ouvrage

et les entreprises titulaires. Celles-ci pourront, afin de satisfaire les engagements du plan, recourir à :

- La sous-traitance ou la co-traitance auprès d'une structure d'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, de formation, entreprises d'insertion, etc.) ;
- A du personnel mis à disposition par les entreprises de travail temporaire, associations intermédiaires, etc. ;
- Au recrutement direct des publics visés : toute la palette des contrats aidés et d'insertion pourra être mobilisée.

Parallèlement seront prises en considération les actions de sensibilisation menées par les entreprises titulaires susceptibles d'impacter positivement la situation de l'emploi dans les quartiers concernés. Ces actions concerneront notamment la découverte des métiers par des visites de chantiers, des stages en entreprises, etc.

Les engagements des entreprises titulaires seront soumis à un suivi régulier effectué par l'ensemble des acteurs pertinents (Agence locale pour l'emploi, DDTEFP, équipe du contrat de ville, Mission locale, équipe du PLIE, etc.) réunis au sein d'une cellule opérationnelle. Un bilan semestriel quantitatif et qualitatif complètera l'évaluation de la mise en œuvre du plan local d'application de la Charte d'insertion.

C. Réussite éducative et égalité des chances

C.1. LA ZONE D'EDUCATION PRIORITAIRE (ZEP) DE VITRY-LE-FRANCOIS

Créée en décembre 1989, la ZEP de Vitry-le-François inclut les groupes scolaires de Rome Saint-Charles et du Désert, le collège Marcel Alin de Frignicourt et l'école maternelle de la Haute-Borne.

Depuis la création des Zones urbaines sensibles et des Zones de revitalisation urbaines (1996), le périmètre d'action des programmes d'accompagnement de la ZEP, financés dans le cadre de la politique de la ville, a été étendu au Hamois puis à la Fauverge, considérant les difficultés spécifiques des élèves issus de ces quartiers.

Trois axes prioritaires ont été fixés pour la conduite des programmes d'action :

- assurer une meilleure maîtrise de la langue et des langages ;
- renforcer l'éducation à la citoyenneté ;
- développer les pratiques artistiques et culturelles.

Les premières années (1990-1998) ont été des années d'élaboration du diagnostic, d'appropriation du projet par les équipes pédagogiques, et ont permis d'affirmer l'articulation étroite de ce projet avec la politique de la ville.

Signé en 1998, le premier contrat de réussite (1998-2002) s'est traduit par :

- des avancées significatives dans le domaine des apprentissages sur un certain nombre d'indicateurs ;
- la mise en œuvre de structures et de dispositifs partenariaux, contractuels dans les domaines :
 - pédagogiques : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ;
 - culturels : Médiathèque, Plan Local d'Education Artistique (PLEA) ;
 - de la sécurité : Contrat Local de Sécurité (CLS), RIP ;
 - des loisirs : Contrat Educatif Local (CEL), collège ouvert, CLAE...
- l'amélioration du pilotage : la nomination d'une animatrice pour le suivi des actions et l'accompagnement des enseignants a été de ce point de vue essentielle, compte-tenu de l'ampleur du projet et de la zone géographique couverte.

Dans le cadre du deuxième contrat, l'amélioration des résultats scolaires, les forts indices de satisfaction concernant la pertinence des objectifs et des actions du premier contrat, ont justifié la poursuite et la pérennisation des actions et dispositifs comme socle du projet éducatif local. Ce deuxième contrat, conformément aux déficits repérés, a retenu les priorités suivantes :

- la lutte contre l'échec scolaire par une diversification des portes d'accès aux savoirs, aux savoir-faire et donc à l'acquisition des compétences déclinées dans les programmes officiels ;
- le renforcement de la citoyenneté et donc sur la consolidation des « savoir être » qui contribuent à la construction de l'individu et qui constituent la base du « mieux vivre ensemble » ;
- le lien parents/enfants, école/famille par une meilleure prise en compte de la lisibilité de l'école mais aussi par une participation accrue des parents à des actions ciblées.

C.2. L'EQUIPE DE REUSSITE EDUCATIVE

Prévu par le plan de cohésion sociale et rendu obligatoire à partir de la rentrée 2006, le dispositif de réussite éducative a vocation à considérer l'enfant, et non seulement l'élève dans sa globalité en intégrant à l'analyse de ses difficultés scolaire l'environnement familial et social spécifique à chaque enfant. Il doit aboutir à l'élaboration de parcours éducatifs individualisés mis en œuvre avec les parents, avec le soutien d'une équipe étoffée de professionnels du monde éducatif, social et médical.

Le projet de réussite éducative de la ville de Vitry-le-François s'appliquera à l'ensemble du territoire vitryat, y compris aux établissements non situés en zone d'éducation prioritaire ou en zone urbaine sensible, ceci pour mieux s'adapter aux mouvements de population générés par le Programme de Rénovation Urbaine. Les priorités qui ont été dégagées suite à l'élaboration du diagnostic partagé s'articulent autour des axes suivants :

- La constitution d'une équipe pluridisciplinaire, à la mesure des besoins identifiés sur le territoire ;
- Une mission de coordination qui réunit deux fonctions distinctes, d'une part la coordination des parcours individualisés, et, d'autre part, la coordination et l'animation des multiples dispositifs éducatifs dont la ville est dotée ;
- La recherche de la capitalisation des divers dispositifs éducatifs existants (ZEP, PLEA, ASV, CLAS, CEL, Contrat Temps libre, Contrat Enfance, etc.) pour les mettre plus efficacement au service des publics les plus vulnérables ;
- La réorganisation des missions des structures d'accueil et loisirs enfance-jeunesse au service d'un projet éducatif plus affirmé ;
- Le renforcement de la présence des travailleurs sociaux de terrain et notamment la constitution d'une équipe de prévention spécialisée, apte à faciliter le travail avec les familles et l'accompagnement des enfants hors temps scolaire ;
- La création ou la rénovation des Maisons de quartier, dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, comme équipements structurants du projet éducatif local, qui seront au service de l'équipe de prévention-médiation avec les points relais-écoute ados mais aussi au service du centre social, conçu comme un lieu plate-forme d'accès aux services à vocation sociale, ouvert à l'ensemble de la population. Le centre social devrait constituer la base d'appui notamment des actions de soutien à la parentalité, d'éducation à la santé, d'alphabétisation, etc.

C.3. LE CONTRAT EDUCATIF LOCAL (CEL), LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) ET LE RESEAU D'ECOUTE ET D'APPUI A LA PARENTALITE (REAP)

En 2006, la ville de Vitry-le-François est arrivée au terme de son deuxième Contrat Educatif Local. En raison de la démultiplication des dispositifs, la ville a souhaité le mettre en cohérence avec le CLAS et le REAP.

Les priorités pour la période 2003-2006 s'appuient sur une réflexion globale sur l'équilibre entre temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Afin de mieux répondre aux besoins identifiés, les priorités d'action seront précisées selon les axes suivants :

- Poursuivre et développer la réflexion sur les besoins d'activités pour les pré-adolescents et les adolescents

En dépit de la quarantaine d'ateliers mis en œuvre dans le cadre du CEL, l'offre d'activités spécifiques pour les pré-adolescents et adolescents demeure en effet peu développée.

Cette démarche, engagée conjointement avec les associations, s'inscrit dans le cadre plus large d'une réflexion menée avec la municipalité sur la « réorganisation » de l'accueil loisirs-jeunesse à Vitry-le-François.

- Clarifier les rôles de chacun, dans le cadre scolaire, dans le cadre des études surveillées et de l'accompagnement scolaire et dans le cadre du CEL, par exemple en matière de lutte contre l'échec scolaire
- Clarifier les responsabilités et renforcer l'information et la participation des parents sur les activités pratiquées par leur enfant sur la période 16h30-17h30

Le mode d'organisation des activités développées sur cette période mérite d'être clarifié au travers :

- une aide aux devoirs et aux leçons délivrés dans le cadre des études surveillées par les enseignants, les accompagnateurs, voire les parents ;
- un soutien aux élèves fragilisés assuré par des enseignants au fait des difficultés rencontrées par les enfants ;
- un temps libéré pour des activités d'éveil et la pratique d'activités de loisirs sportifs, éducatifs et culturels développés par les services culturels, les associations et les enseignants.

- Engager la réflexion sur les besoins et l'expérimentation d'activités nouvelles pour les enfants scolarisés en cycle 1

L'évaluation du contrat de réussite mentionne en effet un déficit d'activités pour les enfants scolarisés en cycle 1 (hors CLSH). Ce diagnostic soulève deux questions :

- celle de l'attractivité des propositions faites jusqu'alors ;
- celle de la présence à Vitry-le-François d'intervenants qualifiés pour intervenir auprès de ce public.

- Renforcer les formations transversales

Cela implique de consolider les liens inter associatifs et inter institutionnels existants afin de poursuivre l'amélioration qualitative (réflexion commune sur une offre d'activités diversifiée, participation des animateurs à l'ensemble des formations proposées dans le cadre du programme ZEP, visite des ateliers réalisés dans le cadre de la ZEP et du PLEA, organisation de journées de rencontre à l'adresse des animateurs).

- Améliorer la communication et la diffusion du programme d'activités du CEL

Le programme du CEL était jusqu'alors réalisé entièrement par la coordonnatrice et diffusé à chaque rentrée scolaire sur toute la ville par le biais des écoles primaires et des collèges. La communication autour du CEL pourrait être améliorée en sollicitant le service de communication de la ville et en engageant une réflexion commune sur sa forme.

C.4. LE PLAN LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (PLEA)

La ville de Vitry-le-François s'est engagée, dans le cadre de la politique de la ville, dans la mise en œuvre d'une véritable politique en faveur du développement de l'éducation artistique et culturelle. Celle-ci s'inscrit dans la logique suivante :

- nouer un partenariat étroit de l'ensemble des acteurs éducatifs et sociaux afin de favoriser l'inscription des quartiers dans la vie culturelle de la cité ;
- accompagner la politique ambitieuse de requalification du bâti par une politique sociale et culturelle exigeante.

Les principes de fonctionnement du PLEA s'articulent autour des axes suivants :

- libérer les enseignants des charges administratives pour leur permettre de se concentrer sur leur mission pédagogique ;
- redéfinir la place de l'art à l'école, le rôle de l'artiste et les relations artiste/enseignant/enfant/parent ;
- mêler dans un seul et même projet, éducation culturelle et pratique artistique.

Le PLEA bénéficie du soutien de l'Etat et des autres collectivités territoriales (Région, Département). Il s'adresse à l'ensemble des enfants scolarisés sur le territoire de Vitry-le-François, son agglomération et les communes environnantes, de la maternelle au lycée.

Les principales étapes :

- En mai 2004, l'éducation artistique et culturelle a été reconnue par les élus municipaux comme l'un des fondements de la politique culturelle municipale vitryate. Sur ce fondement, l'objectif de la création d'un plan local d'éducation artistique a été retenu. Dès la phase de réflexion, l'Education Nationale, représentée par le coordonnateur de la ZEP et l'Office Culturel Municipal (association à qui la ville de Vitry-le-François a délégué la maîtrise d'œuvre du PLEA et qui est devenue en septembre 2001 une association indépendante dénommée Espace Simone Signoret), représenté par son directeur, ont travaillé ensemble à l'élaboration du projet.
- En septembre 1995 a été mis en œuvre le premier volet du PLEA (« L'école du spectateur »), et, en septembre 1996, le second (« L'enfant créateur »).
- En décembre 2001, le PLEA a été mis en cohérence avec le plan national de développement des arts et de la culture à l'école, et a été reconnu par le Rectorat et l'Inspection Académique. L'Espace Simone Signoret a également bénéficié d'un agrément de 5 ans pour intervenir en milieu scolaire.
- En septembre 2002, le PLEA a été mis en cohérence avec le nouveau contrat de réussite 2003-2006.

Dans le cadre du volet « L'enfant créateur », 28 ateliers sont mis en œuvre chaque saison (34 pour la saison 2003/2004). Le volet « L'école du spectateur » touche massivement le public scolarisé vitryat puisque 85 % des enfants scolarisés à Vitry-le-François participent à ce volet.

Le soutien d'un nouveau partenaire depuis 2004, la CAF de la Marne, a permis d'inscrire une participation accrue des parents au volet « l'école du spectateur » parmi les priorités du PLEA.

C.5. LE CONTRAT VILLE LECTURE

Depuis 2000, le Contrat Ville Lecture s'inscrit dans le programme d'accompagnement du Contrat de Ville de Vitry-le-François.

Situé en plein cœur du quartier Rome Saint-Charles et à proximité du quartier du Désert, la médiathèque est la seule structure culturelle implantée à l'extérieur du centre-ville. Aussi, elle joue un rôle fondamental auprès d'une population géographiquement isolée, socialement souvent en difficulté et culturellement éloignée. Elle constitue par conséquent un établissement « ressource » d'intégration culturelle et sociale.

Les objectifs poursuivis dans le cadre du Contrat Ville Lecture sont les suivants :

- démocratiser la culture et le savoir en favorisant l'accès au livre, à la lecture et à l'écriture, aux nouvelles technologies, ainsi qu'à d'autres formes artistiques et culturelles (théâtre, cinéma, etc.) ;
- contribuer au développement du lien social et de la cohésion en favorisant la mixité sociale au travers les activités proposées : la médiathèque est un lieu de sociabilité, de socialisation et de citoyenneté ;
- travailler autour de la diversité culturelle en valorisant les différentes cultures, leur expression et leur rencontre.

Ces objectifs se traduisent par la mise en place de nombreux ateliers : éducation aux arts visuels, les univers de la bande dessinée, actions de sensibilisation à l'écriture et à la lecture, spectacles familiaux, animations ludothèque, tournois de jeux à destination du public adolescent.

Toutes les activités sont gratuites. Une attention particulière est portée à un travail de médiation et de communication pour permettre et inciter tout un chacun à venir. Le travail en réseau permet de toucher des personnes n'ayant aucune pratique culturelle et étant parfois en situation de marginalisation.

C.6. L'ESPACE CULTURE MULTIMEDIA (ECM)

Afin de prévenir l'apparition d'une société de l'information à deux vitesses, il est impératif d'encourager la sensibilisation et la formation des publics les plus larges à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'ECM de la médiathèque François Mitterrand contribue à cet objectif premier. Situé en quartier dit « sensible et défavorisé », il s'adresse avant tout à une population en situation de précarité sociale, économique et culturelle.

Pour ce faire, les actions suivantes sont proposées et menées :

- un accès libre aux ordinateurs et aux contenus culturels multimédia ;
- un travail de fond sur l'appropriation et la maîtrise de l'outil informatique et du multimédia ;
- des formations diverses proposées sur le long terme, en fonction des besoins (démarches professionnelles, familiales, sociales ou ludiques) ;
- un encouragement aux pratiques amateurs dans ces domaines au travers divers ateliers de création et d'animation.

Le public ne cesse de croître. L'aide technique est devenue parfois secondaire au regard des échanges culturels et intergénérationnels qui se créent. Seul point d'accueil

« informatique et multimédia » de Vitry-le-François et de ses environs, la médiathèque accueille un public issu de tous les quartiers de la ville.

Ces activités sont organisées en pleine cohérence avec le reste de la programmation de la médiathèque afin d'ouvrir le public de l'ECM vers d'autres pratiques culturelles.

Le coût annuel pour l'utilisateur est également très modique et différencié afin de ne pas constituer un frein à sa fréquentation. De larges plages horaires facilitent la consultation.

Une programmation annuelle d'activités est proposée, encadrée par du personnel qualifié, dans les domaines suivants :Ateliers d'initiation informatique ;Ateliers de montage vidéo et de reportage ;Ateliers de jeux en réseau ;Ateliers multimédia ;Ateliers informatiques d'aide à la recherche d'emploi ;Exposition : "Dernières nouvelles d'Internet" ;Ateliers ludiques et éducatifs auprès des enfants des écoles de la ville, et notamment celles de la ZEP : la médiathèque reçoit environ 2 classes par jour par semaine, toute l'année.

C.7. LE CONTRAT ENFANCE

L'objectif est de favoriser l'amélioration quantitative et qualitative des différentes formules d'accueil. Ce développement doit être équilibré afin de répondre simultanément à deux types de besoins :

- l'accueil des enfants de moins de 4 ans avant l'école, notamment pour les parents ayant une activité professionnelle ou assimilée ;
- l'accueil des enfants de moins de 6 ans, complémentaire de l'école maternelle.

L'action contractualisée entre la Municipalité et la Caisse d'Allocations Familiales vise à soutenir la réalisation de formules nouvelles ou l'amélioration des structures existantes, afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants une bonne qualité d'accueil et d'en faciliter l'accès aux familles les moins favorisées par :

- une politique tarifaire permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes ;
- le choix de la localisation géographique des différentes actions ;
- toute mesure visant à favoriser la participation active des parents ;
- les dispositions destinées à prendre en compte les attentes particulières des familles et de leurs enfants.

Le champ territorial du contrat est constitué par la Ville de Vitry le François, soit 16 725 habitants dont 1175 enfants de 0 à 6 ans (587 enfants inscrits à l'école maternelle).

Une participation financière des familles est exigée, à un niveau proportionnel à leurs capacités contributives.

Dans le cadre de ce contrat a été créée fin 2005 la Maison de la Petite Enfance gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Cette structure a permis d'accroître le nombre de places d'accueil des jeunes enfants disponibles, et d'élargir le champ d'action au travers de l'accueil d'urgence, de l'accueil d'enfants handicapés et d'un dispositif passerelle.

C.8. LE CONTRAT TEMPS LIBRE

Le 22 décembre 1998, un Contrat Temps Libre a été signé entre la Ville de Vitry le François et la Caisse d'Allocations Familiales, pour la mise en œuvre d'une politique

d'action sociale, globale et concertée, en faveur des enfants et des adolescents de 6 à 16 ans, sur la période 1998-2000.

Prolongé par avenant pour l'année 2001, ce Contrat Temps Libre a fait l'objet d'un renouvellement à l'identique par convention du 23 décembre 2002 pour les années 2002 à 2004.

Par courrier du 20 septembre 2005, la C.A.F. a informé les collectivités de l'établissement prochain de nouvelles règles de recevabilité et de sélection des prochains contrats. Dans l'attente de ces modifications, elle donne la possibilité aux collectivités de procéder pour l'année 2005 à une prolongation d'un an des contrats en cours.

Pour les contrats dont le renouvellement était en cours de négociation sur la base d'un programme d'actions nouvelles, cet avenant de prolongation est établi pour 2005 avec limitation de la dépense nette nouvelle à l'évolution de l'indice INSEE retenu pour les prestations de service ordinaire (estimé à 1,9%).

C.9. LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Ce nouveau contrat, qui doit être signé avant la fin de l'année 2006, rassemblera le Contrat Temps Libre dans sa forme existante, et après 2007 le Contrat Enfance.

D. Accès à la santé

Un diagnostic local de santé **Atelier Santé Ville** a été conduit par l'Institut Renaudot à partir d'avril 2005 afin de déterminer les priorités en matière de santé sur la commune de Vitry-le-François et de contribuer à l'élaboration d'une politique de promotion de la santé sur la ville.

L'analyse de données et indicateurs et la conduite d'entretiens auprès des professionnels de santé et des habitants ont permis la réalisation de ce diagnostic dont le rapport final a été remis en juin 2006.

Des actions à mettre en œuvre selon un échéancier allant de septembre 2006 à fin 2007 ont ensuite été proposées autour des axes suivants :

- 1/ Prévenir et accompagner les situations de mal-être
- 2/ Renforcer l'accès aux soins et à la prévention
- 3/ Améliorer le cadre de vie, le bien-être au quotidien
- 4/ Accompagner la relation éducative.

E. Citoyenneté et prévention de la délinquance

E.1. LE CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance de Vitry-le-François est actif depuis octobre 2002. Il constitue l'instance de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés concernés.

Ses missions sont les suivantes :

- Il favorise l'échange d'informations concernant les attentes de la population, qu'il exprime en tenant compte de la spécificité des quartiers. Il définit les objectifs à atteindre par l'intervention coordonnée des différents acteurs.
- Au titre de la prévention de la délinquance, le CLSPD dresse un constat des actions de prévention existantes, et définit des actions et objectifs coordonnés dont il suit l'exécution. Il encourage les initiatives en matière d'aide aux victimes, la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération ainsi que des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive.
- Le CLSPD participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat Local de Sécurité (CLS). Il en assure le suivi, éventuellement en formation restreinte.

Le CLSPD s'inscrit dans la continuité des dispositifs précédents, dont le groupe de suivi opérationnel du CLS, le périmètre demeurant identique (les six communes de la Communauté de Communes et Couvrot).

Depuis 2004, le CLSPD a œuvré essentiellement à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'actions coordonnées pour la prévention et la résorption de la délinquance.

E.2. LE PLAN D' ACTIONS COORDONNE POUR LA PREVENTION ET LE TRAITEMENT DE LA DELINQUANCE (PACPTD)

En matière de prévention de la délinquance, la ville de Vitry-le-François a été retenue au titre du dispositif dit « 25 quartiers » mis en place en 2004, au regard des spécificités de la ville qui enregistre des taux de délinquance supérieurs à ceux de villes de taille comparable en milieu rural.

Ce dispositif novateur vise un objectif pluriannuel de réduction de taux de crimes et délits de l'ordre de 30 % à raison de 5 à 6 % par an pour la délinquance générale et de 6 à 12 % par an pour la délinquance de voie publique. Il s'est traduit en premier lieu par un renforcement des forces de gendarmerie amenées à intervenir en milieu urbain.

Le plan d'actions coordonné pour la prévention et le traitement de la délinquance de Vitry-le-François s'articule autour de trois axes stratégiques : la sécurité, l'éducation et la prévention, eux-mêmes déclinés en 38 actions. Une traduction opérationnelle de chacun de ces trois volets a très rapidement été mise en œuvre, notamment :

- Sécurité : efforts dans le traitement rapide des procédures, mise en place d'outils de télésurveillance au centre-ville, renforcement du volet répressif au moyen notamment d'une convention gendarmerie-police municipale et d'une convention gendarmerie-police municipale-Vitry Habitat) ;
- Education : création de la cellule de veille éducative, protocole sur les signalements, lancement du dispositif « école ouverte » ;

- Prévention : projet de pôle social unique rassemblant les services de la CAF, du CCAS ainsi que les services sociaux du Département, délégation de crédits pour la mise en place d'un Atelier Santé Ville, élargissement notable du concept de prévention de la délinquance au travers l'intégration des objectifs de lutte contre les discriminations et de prévention de la récidive, transformation de la M.J.C. en centre social sur la base d'un nouveau projet.

Le pilotage du programme pilote « 25 quartiers » à Vitry-le-François est assuré par le maire de la commune et par le sous-préfet de l'arrondissement de Vitry-le-François, en étroite collaboration avec le Procureur de la République de Châlons-en-Champagne.

E.3. LE CONTRAT LOCAL DE SECURITE DE NOUVELLE GENERATION

Si la délinquance dans son ensemble continue de baisser, les violences aux personnes ainsi que les mises en cause de mineurs dans les faits constatés même si c'est dans une moindre proportion que par le passé - ont progressé. S'appuyant sur les expériences déjà menées, notamment depuis la mise en place des CLSPD en 2002, la rénovation des CLS définie par la circulaire du 4 décembre 2006 du Ministère de l'intérieur (INTK 06 001 10 C) vise à donner une nouvelle impulsion à la prévention de la délinquance.

Celle-ci doit s'exprimer dans une meilleure coordination des actions en faveur de la sécurité sur les territoires exposés à une délinquance élevée, en prenant en compte les contrats urbains de cohésion sociale. Cette politique de prévention doit en particulier s'affirmer par la proposition de réponses individualisées aux comportements préjudiciables pour autrui et pour elles-mêmes de certaines personnes ou familles en difficulté.

La mise en place des nouveaux CLS est aussi l'occasion d'une clarification de l'organisation des dispositifs locaux en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, que le préfet devra réaliser avec les élus en liaison avec le procureur de la République.

Le CLSPD, sous la présidence du maire, est le cadre de concertation en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Il convient de favoriser leur réunion régulière et de veiller à la participation active de l'Etat à leurs travaux. La réunion du CLSPD en formation restreinte doit être encouragée. Elle permet de donner à ce cadre de concertation une meilleure capacité d'impulsion et de suivi des actions de prévention.

Une approche pragmatique doit conduire à favoriser en priorité la conclusion de CLS de nouvelle génération sur les territoires faisant l'objet d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale, en incluant le temps de préparation du CLS dans le calendrier d'élaboration du CUCS.

L'interlocuteur principal du préfet pour la négociation du CLS est comme pour le CUCS, le maire, par ailleurs président du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance qui doit être consulté.

La géographie des quartiers en CUCS au sein de la commune ou, le cas échéant, de l'agglomération, constitue une référence pour la géographie des CLS de nouvelle génération en évitant toutefois de donner un caractère systématique à la coïncidence entre le territoire du CLS et celui du CUCS. Pour déterminer l'action des pouvoirs publics, les réalités observées de la délinquance doivent en toutes circonstances prévaloir sur les logiques de zonage. Les territoires donnant lieu à CLS doivent être ceux effectivement exposés à une activité délinquante soutenue, notamment caractérisée par une forte implication des mineurs, ce qui n'est pas le cas de tout ou partie des territoires couverts par un CUCS.

Le CLS doit porter un plan local de prévention de la délinquance déterminé par les caractéristiques locales de la délinquance et répondre à trois exigences principales.

- viser un territoire déterminé en raison des problèmes de sécurité dont il est particulièrement affecté;
- planifier des actions de prévention prenant en compte les situations individuelles et familiales;
- produire à court et moyen termes des effets mesurables sur l'amélioration de la sécurité sur ce territoire.

Le CLS s'envisage dans le cadre de contractualisation territoriale des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, dont il constitue alors le volet prévention et citoyenneté, et a la même durée de validité : trois ans renouvelable une fois à compter de sa conclusion.

E.4. OPERATIONS VILLE VIE VACANCES (VVV)

Les opérations Ville Vie Vacances contribuent aux politiques d'insertion sociale des jeunes et de prévention des exclusions et de la délinquance, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'équipe de prévention rattachée à l'équipe M.O.U.S. s'adresse aux préadolescents et adolescents qui s'engagent ou risquent de s'engager dans un processus de désocialisation périlleux.

L'équipe va à la rencontre des groupes et des jeunes dans les quartiers afin de les accompagner en amont vers les loisirs éducatifs proposés sur la ville. Pour certains d'entre eux, les activités socio-éducatives proposées dans le cadre des dispositifs contractuels gérés par l'équipe MOUS (C.E.L, C.T.L, C.L.A.S, C.L.S.P.D, R.E.A.A.P), restent difficiles d'accès parce qu'ils ne disposent déjà plus des repères nécessaires pour en accepter les règles.

L'équipe de prévention travaille en étroite collaboration avec la BPDJ, le Service Culturel de la Mairie, les associations sportives et culturelles, la Médiathèque, l'OMS et la MJC.

Il s'agit essentiellement de mettre en place des actions passerelles tout au long de l'année et d'accompagner les jeunes en situations fragiles vers les structures et les dispositifs de droit commun.

Les actions menées depuis le début de l'année 2006 ont notamment impliqué les acteurs suivants : l'Equipe prévention – M.O.U.S., les associations Culture du Cœur, M.J.C. et Restos du Cœur, la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (B.P.D.J.), le Service culturel de la ville, la Médiathèque, l'Espace Simone Signoret et la Mission locale.